



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 15 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129

Rapport Financier

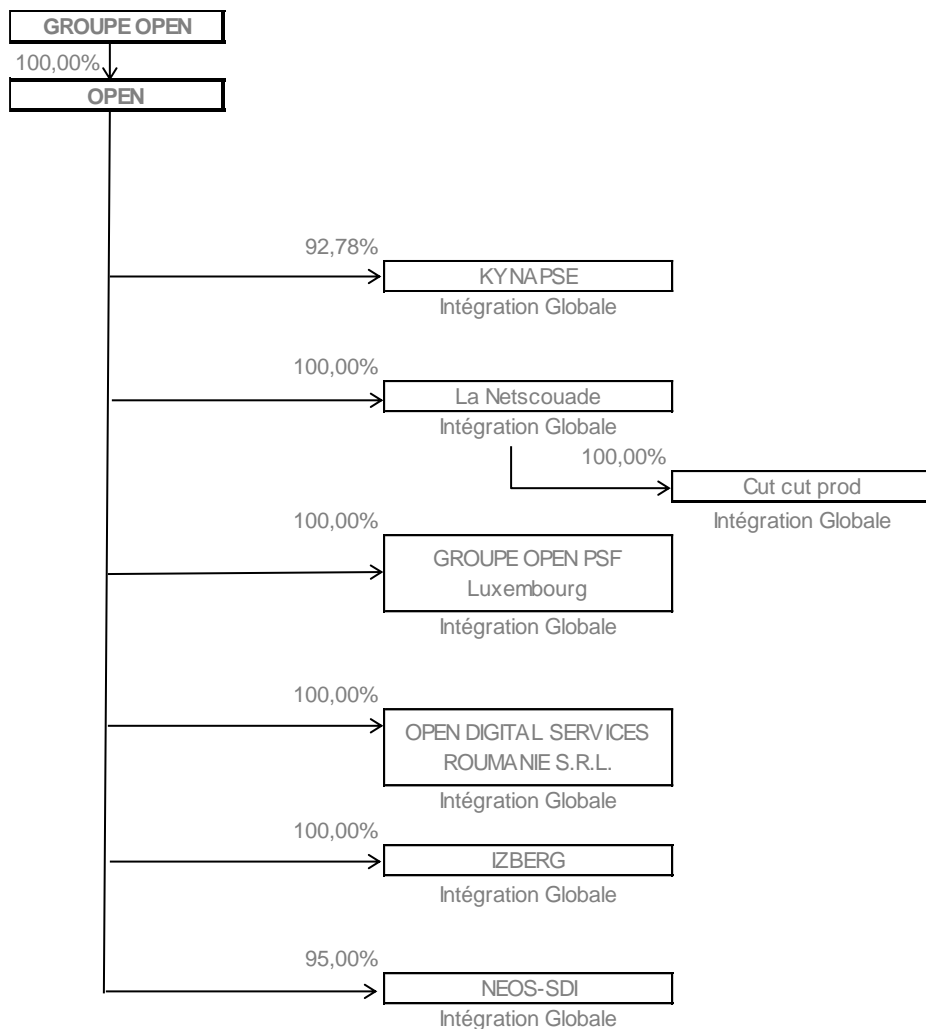
I.	PRESENTATION DU GROUPE.....	3
I.1.	Evolution du capital.....	3
I.2.	Organigramme.....	4
I.3.	Analyse et commentaires sur les activités de l'exercice.....	5
I.4.	Informations sur les tendances.....	6
I.5.	Prévisions ou estimations de bénéfice.....	7
II.	Gouvernement d'entreprise.....	8
II.1.	Organes d'administration et de direction de la société.....	8
II.2.	Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs.....	11
II.3.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	11
III.	INFORMATION EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE (Déclaration de performance extra-financière).....	29
III.1.	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra financière figurant dans le rapport de gestion.....	85
IV.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	89
IV.1.	Rapport d'activité.....	89
1.	Evénements significatifs de l'exercice.....	90
2.	Activité du Groupe et de la société.....	92
3.	Facteurs de risque.....	99
4.	Déclaration de performance extra-financière.....	108
5.	Activité en matière de recherche et développement.....	108
6.	Evènements post clôture.....	108
7.	Perspectives 2021.....	108
8.	Informations relatives au capital.....	109
9.	Informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux.....	113
10.	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.....	113
11.	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux.....	114
12.	Informations relatives à l'échéance des dettes fournisseurs et des créances clients.....	115
IV.2.	Comptes consolidés au 31 décembre 2020.....	117
IV.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020.....	162
IV.4.	Comptes annuels de la société mère Groupe Open au 31 décembre 2020.....	168
IV.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.....	181
IV.6.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	187
V.	INFORMATION SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL.....	189
1.	Capital social et droits de vote.....	189
2.	Participations détenues par les mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur.....	191
3.	Participation des salariés dans le capital.....	191
4.	Droits de vote différents.....	192
5.	Capital autorisé et non émis.....	192
6.	Changement de contrôle.....	206
7.	Rachat par la société de ses propres actions.....	207
8.	Récapitulatif des autorisations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.....	207
9.	Titres donnant accès au capital.....	207
VI.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	208
1.	Personnes responsables.....	208
2.	Contrôleurs légaux des comptes.....	208
3.	Contrats importants.....	209
4.	Information provenant des tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts.....	209
5.	Documents accessibles au public.....	209
6.	Document annuel d'information.....	209
7.	Principales dispositions légales et statutaires.....	211
8.	Informations sur les participations et opérations avec des apparentés.....	214
9.	Table de concordance avec l'annexe I du règlement délégué (CE) n°2019/980.....	215
10.	Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel.....	217

I. PRESENTATION DU GROUPE

I.1. Evolution du capital

Année	Capital (en Euros)	Commentaires
2020	1 349 893	Réduction de capital suite à l'annulation de 2280 actions de préférence et 488 426 titres en propre
2019	1 428 406	Néant
2018	1 428 406	Réduction de capital suite à l'annulation de 100 actions de préférence
2017	1 428 422	Attribution de 2380 actions de préférence
2016	1 428 042	Néant
2015	1 428 042	Réduction de capital suite à l'annulation des 315 040 actions auto détenues Augmentation de capital suite à la levée de 116 BSA
2014	1 480 529	Néant
2013	1 480 529	Néant
2012	1 480 529	Annulation de 960 000 actions auto détenues le 18 juillet 2012
2011	1 640 529	Néant
2010	1 640 529	Néant
2009	1 640 529	Annulation de 1 074 444 actions auto détenues le 16 mars 2009
2008	1 819 603	Néant
2007	1 819 603	Augmentation de capital suite à la levée de: - 854 bons de souscription d'actions remboursables - 101 400 stock options
2006	1 802 560	Augmentation de capital suite à la levée de: - 2 900 390 bons de souscription d'actions - 101 070 stock options
2005	1 640 696	Augmentation de capital suite à la levée de: - 33 600 bons de souscription d'actions - 69 090 stock options
2004	1 623 581	Augmentation de capital suite à la levée de 41 845 stock options
2003	1 616 607	Augmentation de capital suite à la levée de 13 326 stock options
2002	1 609 944	Augmentation de capital suite à: - L'opération avec maintien du DPS du 29 avril 2002 - La levée de 320 stock options
2001	1 279 146,5	Augmentation de capital suite à la levée de 98 stock options
2000	1 279 104	Néant
1999	1 279 104	Augmentation de capital par incorporation de réserves et conversion du capital en euros
1998	974 991	Augmentation de capital suite à l'introduction au second marché de la Bourse de Paris

I.2. Organigramme



Variation de périmètre 2020
 se reporter au point IV.1 / 1

I.3. Analyse et commentaires sur les activités de l'exercice

1. Situation financière de la société

La situation financière et le résultat du Groupe font l'objet d'une analyse détaillée en section IV « Informations financières concernant le patrimoine et les résultats de l'émetteur » du présent document.

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie de nature gouvernementale, économique, budgétaire, politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur.

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

2. Trésorerie et capitaux propres

2.1. Information sur les capitaux propres de l'émetteur

Une information détaillée figure à la section V. du présent document.

2.2. Source et montants des flux de trésorerie de l'émetteur

Se référer au paragraphe IV.2 « Tableau consolidé des flux de trésorerie » du présent document.

2.3. Analyse sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Se référer au paragraphe IV.2 notes 5.10 et 8. du présent document.

2.4. Information sur toute restriction à l'utilisation des capitaux propres

Se référer à la section V, paragraphes 6.2 et 6.3 du présent document.

2.5. Politique de gestion des risques financiers

Se référer au paragraphe IV.2, note 8 « Objectifs et politique de gestion des risques financiers ».

2.6. Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement

Néant à la date de dépôt du présent document.

3. Investissements

3.1. Principaux investissements réalisés

Au cours de l'exercice 2020, le groupe a procédé à l'acquisition de 95% de la société NEOS-SDI, de 12.44% du capital de sa filiale LATEOS et de 18.94% du capital de sa filiale KYNAPSE.

Au cours de l'exercice 2019, le groupe a procédé à l'acquisition de 13.56% du capital de sa filiale LATEOS.

Au cours de l'exercice 2018, le groupe a procédé à l'acquisition de 100% de la société Française IZBERG .

Les investissements d'immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe sont inhérents à des acquisitions de matériel informatique et de logiciels, à des investissements en R&D et à des aménagements de locaux. En 2020, les investissements d'immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe se sont élevés à 2.5 M€ contre 3.7 M€ en 2019 et 5.5 M€ en 2018.

3.2. Principaux investissements en cours

Néant.

3.3. Investissements de recherche et développement

Les frais de recherche et développement encourus par le Groupe sont essentiellement inhérents aux coûts des collaborateurs intervenant tant sur des projets internes qu'externes.

En 2020, les sociétés OPEN et IZBERG, intégrées fiscalement à la société mère Groupe Open, ont bénéficié de crédits d'impôt recherche de 0,2 M€ contre 0,3 M€ en 2019 et 0,4 M€ en 2018. Sur l'exercice 2019, le Groupe a activé 0.9 M€ de frais de développement remplissant les critères d'activation d'immobilisations incorporelles définis par IAS 38. Sur 2019 et 2018, le groupe avait activé 2M€ de frais de développement.

I.4. Informations sur les tendances

Sont repris dans ce paragraphe les éléments relatifs à l'activité et aux événements significatifs intervenus depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Extrait des informations contenues dans le communiqué de presse du 21 janvier 2021 – Chiffre d'affaires 2020

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 se fixe à 296 millions d'euros, en décroissance de 2,5% dont 3,3% en organique. Cette décroissance organique s'élève à -5% sur les prestations de services, hors sous-traitance.

Impacts directs de la crise sanitaire, cette décroissance s'explique par la baisse du taux d'occupation et de l'effectif productif interne (3 111 collaborateurs à fin décembre 2020 vs 3 250 à fin décembre 2019).

Pour rappel, Groupe Open a procédé à l'acquisition en novembre dernier de la société Neos-SDI, société de conseil et d'ingénierie informatique, spécialiste de l'environnement Microsoft. Cette dernière contribue au chiffre d'affaires 2020 à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Extrait des informations contenues dans le communiqué de presse du 31 mars 2021 – Résultats 2020

Chiffre d'Affaires : 296M€ (-2.5%) | Résultat Opérationnel Courant : 12.7 M€ (-16%)

Sur cette année 2020, Groupe Open affiche des indicateurs d'activité en retrait :

- un chiffre d'affaires de 296 millions d'euros, en décroissance de 2,5% dont 3,3% en organique.
- un résultat opérationnel courant de 12,7 millions d'euros, en décroissance de 16%.

Pour rappel :

- Groupe Open a eu recours à l'activité partielle de Mars à juillet 2020. Ce qui a permis de limiter l'impact de la décroissance du chiffre d'affaires sur le résultat opérationnel courant.
- Groupe Open a procédé à l'acquisition en novembre 2020 de la société Neos-SDI, société de conseil et d'ingénierie informatique, spécialiste de l'environnement Microsoft. Cette dernière contribue au chiffre d'affaires 2020 à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Impacts directs de la crise sanitaire, la décroissance enregistrée s'explique par la baisse du taux d'occupation et de l'effectif productif interne (3 111 collaborateurs à fin décembre 2020 vs 3 250 à fin décembre 2019 à périmètre constant, hors Neos-SDI).

La structure financière est stable et solide avec une situation de trésorerie de 34,4 millions d'euros.

La structure financière se renforce avec une très bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement. La trésorerie nette de 21 millions d'euros traduit la solidité financière de Groupe Open.

La génération de trésorerie 2020 traduit :

- le flux net de trésorerie généré par l'activité, avec une amélioration de la performance sur les créances et encours clients.
- le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement, avec notamment l'investissement lié au rachat de la société Neos-SDI.
- le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement, notamment les frais et remboursements d'emprunts.

Situation 2020

Malgré une activité perturbée par la pandémie, Groupe Open recense quelques faits marquants :

- Une progression significative de la représentation du secteur public dans le chiffre d'affaires 2020, se fixant à 25%, entre le secteur Banque Finance Assurance (30%) et Energie (13%). Cette forte croissance s'explique par un très bon accompagnement de ce secteur d'activité, illustré par le gain de nouveaux marchés au service de la modernisation des usages des citoyens.
- Avec l'intégration de Neos-SDI, l'expertise Microsoft représente plus de 400 collaborateurs certifiés faisant de Groupe Open un acteur de premier plan sur les solutions collaboratives Microsoft 365 et Modern Workplace.
- Groupe Open confirme la bonne résistance de son activité Agences Digitales & Solutions, à plus de 29 millions d'euros millions d'euros, en stabilité par rapport à 2019.

- Sur le Cloud, Groupe Open a renforcé son alliance avec ses deux partenaires stratégiques, Microsoft et Amazon Web Services (AWS), via un plan de certifications de ses collaborateurs et de ses Centres de Production. Groupe Open a également acquis le statut Advanced Partner OVHcloud pour certains marchés publics.
- Dans le cadre de son engagement sociétal, Groupe Open a déployé de nouvelles initiatives comme le Mécénat de Compétences, proposant ainsi à ses collaborateurs une plateforme leur permettant de faire don au monde associatif de leur temps et compétences. Par cet engagement solidaire, Groupe Open accompagne ses collaborateurs, cherchant plus de sens à leur parcours professionnel en s'impliquant de façon active dans la solidarité.

Covid-19 – Mesures entreprises

L'actualité du coronavirus COVID-19 et les consignes de prévention relayées par les autorités du pays ont fait l'objet d'un suivi quotidien par la Direction Générale de Groupe Open.

Dans cette période inédite, l'enjeu est d'assurer la sécurité de tous les collaborateurs ainsi que la poursuite de l'activité de Groupe Open, et de contribuer à la maîtrise de la propagation du virus.

Les mesures déployées sur l'année 2020 :

- Continuité d'activité avec nos clients assurée par une gouvernance dédiée
- Recours massif au télétravail
- De mars à Juillet 2020, 1 250 collaborateurs ont été mis en activité partielle. Ce dispositif a été arrêté au 1er Août. 2020.
- Groupe Open n'a pas eu recours au Prêt Garanti par l'Etat.

Offre Publique d'Achat

Les fondateurs Frédéric Sebag, Laurent Sadoun, Guy Mamou-Mani, Valérie Benvenuto et Montefiore Investment détiennent 72,5% des actions Groupe Open (via New GO).

Le reste du capital est détenu par Amiral Gestion (10,5%) et le public (17%).

Perspectives

Dans un contexte toujours incertain combiné à une faible visibilité, Groupe Open, grâce à ses fondamentaux solides, anticipe une croissance de son chiffre d'affaires comme de son résultat opérationnel courant pour l'année 2021.

I.5. Prévisions ou estimations de bénéfice

Non applicable

II. Gouvernement d'entreprise

II.1. Organes d'administration et de direction de la société

II.1.1. Composition et mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2020

Se référer au paragraphe II.3 - points 1.1.1 et 1.1.2.

II.1.2. Mandats exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux

Mandats exercés par Frédéric SEBAG dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
SmartFi Services	SAS	92 - Levallois Perret	Président
Lateos	SAS	92 - Levallois Perret	Président
MCO Finances	SAS	92 - Levallois Perret	Directeur Général
AFLM	SCI	92-Clichy	Gérant non associé
Vertical Sphère	SAS	75 - Paris	Président

à l'étranger.

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
TEAMLOG LUX	SARL	Luxembourg	Gérant non associé
OPEN SHANGHAI	Ltd	Shanghai Chine	Director
OPEN SERVICES IBERIA	SA	Espagne	Administrator Unico
GRUPE OPEN BELGIUM	SA	Herstal (Belgique)	Administrateur Délégué

Mandats exercés par Guy MAMOU-MANI dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
MCO Finances	SAS	92-Levallois Perret	Président
TOUPARGEL	SA	69-Civrieux d'Azergues	Administrateur Indépendant
SYNTEC Numérique	Association	75 - Paris	Président

à l'étranger.

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GRUPE OPEN NEDERLAND	BV	Rotterdam (Pays Bas)	Membre du Conseil de Surveillance
GRUPE OPEN BELGIUM	SA	Herstal (Belgique)	Administrateur et Président
OPEN SHANGHAI	Ltd	Shanghai (Chine)	Supervisor

Mandats exercés par Laurent SADOUD dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
EXECOPRESS	SARL	75 - Paris	Gérant

à l'étranger.

Néant

Mandats exercés par Valérie BENVENUTO dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
OPEN	SAS	92-Levallois Perret	Directeur Général Directeur Administratif et Financier
SmartFi Services	SAS	92-Levallois Perret	Directeur Général

à l'étranger.

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN NEDERLAND	BV	Rotterdam (Pays Bas)	Membre du Conseil de Surveillance
GROUPE OPEN BELGIUM	SA	Herstal (Belgique)	Administrateur
OPEN SHANGHAI	Ltd	Shangai Chine	Membre du board

Mandats exercés par Dominique MALIGE dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
RQUINVESTOUR	EURL	75 - Paris	Gérant
EGIDE	SCI	75 - Paris	Gérant

à l'étranger.

Néant

Mandats exercés par Jessica IFKER-DELPIROU dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
SOS Jober	SAS	75 - Paris	Administrateur
Luki conseils	SA	75-Paris	Président

à l'étranger.

Néant

Mandats exercés par Souad HIBATALLAH dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Néant

à l'étranger.

Néant

II.1.3. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur.

II.1.4. Expertise et expérience des membres des organes d'administration, de direction et fondateurs

Frédéric SEBAG - Co-Président de Groupe Open

Après avoir créé Groupe Open en 1989, Frédéric SEBAG en assure la co-présidence avec Guy MAMOU-MANI. Il met en œuvre une stratégie de développement ambitieuse, s'appuyant notamment sur l'innovation et la création de valeur, permettant à l'entreprise de figurer dans le top ten des ESN françaises aujourd'hui. Avec plus de 3 700 collaborateurs, Groupe Open est devenue un acteur de référence des Entreprises de Services du Numérique françaises.

Frédéric SEBAG, titulaire d'une licence de Mathématiques, a commencé sa carrière comme Ingénieur d'affaires dans une Société de Services Informatiques en 1985.

Guy MAMOU-MANI - Co-Président de Groupe Open

Il a débuté sa carrière chez CSC-GO International où sa dernière fonction était Président-Directeur Général et Directeur du pôle solutions de CSC France. En 1995, il crée la filiale française de Manugistics, leader dans le domaine du Supply Chain Management et numéro un en Europe. Il y assure la direction générale et y exerce par ailleurs la fonction de Directeur Européen des Services et du Marketing jusqu'en 1998.

Guy Mamou-Mani a été président du Syntec Numérique de Juin 2010 à Juin 2016 - Chambre professionnelle des métiers du numérique (éditeurs de logiciels, sociétés de conseil et de services informatique, et des sociétés de conseil en technologies).

Il a également été président de MiddleNext, association de valeurs moyennes cotées de 2006 à 2010. Il est diplômé d'une licence de Mathématiques et ancien professeur.

Il a été nommé membre du CNNum (Conseil National du Numérique) et du HCEfh (Haut Comité à l'Egalité Femmes hommes) en Février 2016.

Il est à l'origine avec Tatiana Salomon du mouvement #JamaisSansElles, engagement d'hommes à ne plus participer à des tables rondes sans présence féminine.

Guy MAMOU-MANI est Chevalier de la légion d'honneur.

Laurent SADOON, diplômé d'un DEA de Mathématiques, a commencé sa carrière comme Ingénieur Commercial chez BORLAND, puis est entré chez INFORMIX France comme Directeur Commercial. En 1991, il intègre Groupe Open et crée LOGIX dont il est le Président Directeur Général. Suite à la cession de LOGIX au groupe international ARROW coté au NASDAQ en 2008, il devient Président EMEA d'ARROW ECS. Il cumulera également en 2012 les fonctions de Président Monde des Services pour ARROW. En 2015, il quitte le Groupe ARROW pour investir et accompagner plusieurs projets d'entreprise dans le domaine des hautes technologies.

Valérie BENVENUTO, diplômée d'EUROMED Marseille, a débuté sa carrière chez Groupe Open en 1997. Elle occupe les fonctions de Directeur Opérations et finances et d'Administrateur de Groupe Open.

Dominique MALIGE, ancien Directeur des Services Informatiques de LAFARGE, est administrateur indépendant de Groupe Open.

Jessica IFKER-DELPIROU, diplômée d'HEC Paris, a acquis une solide expérience dans de grandes entreprises de services, au sein d'organisations internationales à forte culture business et digitale. CEO de Made.com, elle est administratrice indépendante.

Souad HIBATALLAH, Après des études scientifiques et une première expérience en ESN, elle a occupé le poste d'ingénieur d'étude puis de chef de projet dans un service informatique du groupe Générale des Eaux. Elle a rejoint OPEN en 1998 et assure des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans les secteurs de l'Energie, les télécoms et les transports.

II.1.5. Comités spécialisés

Se référer au paragraphe II.3 point 1.4.

II.1.6. Nature de tout lien familial entre membres des organes d'administration, fondateurs et tout directeur général

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

II.1.7. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

II.2. Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs

Se référer au paragraphe II.3 – point 2 du présent document

II.3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et conformément à la loi SAPIN II du 9 décembre 2016 (ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017), nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ce rapport, avec l'appui de la Direction Financière de la société, a été approuvé par le Conseil d'Administration de Groupe Open le 09 mars 2021.

1. Gouvernement d'entreprise

Dans sa réunion du 13 avril 2010, le Conseil d'Administration de Groupe Open a décidé, sur proposition de son Président, d'appliquer le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, actualisé en septembre 2016, disponible sur le site Middlenext (www.middlenext.com), en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Le Conseil d'Administration a, en effet, considéré que les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext étaient plus adaptées à la société au regard de sa taille et de la structure de son capital, que les recommandations édictées par le code AFEP/MEDEF.

Le Conseil d'Administration applique l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

1.1 Organisation du Conseil d'Administration

1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de six ans.

	Date de 1ère nomination	Année de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions exercées au sein de GROUPE OPEN	Membre indépendant
Frédéric SEBAG Président du Conseil d'Administration Directeur Général	CA du 09/08/1991	2015	2021	Néant	Non
Guy MAMOU-MANI (1) Administrateur Directeur Général Délégué	AG du 26/05/1999 CA du 27/05/2002	2017	2023	Néant	Non
Laurent SADOON Administrateur	AG du 23/09/1998	2016	2022	Néant	Non
Valérie BENVENUTO Administratrice	AG du 12/09/2008	2020	2026	Directeur Opérations et Finances	Non
Jessica IFKER-DELPYROU Administratrice indépendante	AG du 29/12/2016	-	2022	Néant	Oui
Dominique MALIGE Administrateur indépendant	AG du 12/09/2008	2020	2026	Néant	Oui
Souad HIBATALLAH (2) Administratrice salariée	Suppléante de JP Paralis 04/09/2019	-	2024	Chef de Projet	Non

(1) Depuis septembre 2008, Guy MAMOU-MANI assure la co-Présidence du Conseil d'Administration en compagnie de Frédéric SEBAG

(2) Suite au départ de la société de Monsieur Jean-Pierre Paralis, c'est sa suppléante qui est devenue administratrice salariée en remplacement de ce dernier

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de sept membres, dont deux sont considérés comme indépendants au regard des critères prévus dans la recommandation R3 du Code Middlenext. Il s'agit d'un membre qui n'entretient

aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction et qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Chaque année, le Conseil examine la situation de chacun de ses membres et s'assure que conformément au code de gouvernance Middlenext ils répondent de manière permanente aux critères suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

À cet égard le Conseil peut considérer qu'un membre est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous les critères d'indépendance et réciproquement considérer qu'un membre n'est pas indépendant bien qu'il remplisse tous les critères d'indépendance. Le Conseil doit alors justifier sa position.

Lors de la nomination d'un nouveau membre ou du renouvellement du mandat de l'un de ses membres, le Conseil d'Administration examine la situation de ce membre au regard des critères exposés ci-dessus.

Chaque membre qualifié d'indépendant, informe le Président, dès qu'il en a connaissance de tout changement dans sa situation personnelle au regard de ces mêmes critères.

1.1.2 Mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Frédéric SEBAG

Mandats exercés en France au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN	SA	92 - Levallois Perret	Administrateur Président du Conseil d'Administration Directeur Général
OPEN	SAS	92 - Levallois Perret	Président
Kynapse	SAS	92 - Levallois Perret	Président
La Netscouade	SAS	75- Paris	Président
Cut cut Prod	SARL	75- Paris	Gérant
Syntec Numérique	Association	75- Paris	Administrateur
Double Impact Investissement	SC	75- Paris	Gérant
TOURS INVEST	SCI	75- Paris	Gérant
NEOS SDI	SAS	75- Paris	Président

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
Open Digital Services Roumanie	SRL	Bucarest (Roumanie)	Directeur Général

Monsieur Guy MAMOU-MANI

Mandats exercés en France au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN	SA	92-Levallois Perret	Administrateur Directeur Général Délégué
OPEN	SAS	92-Levallois Perret	Directeur Général
SMS 2006	SCI	92 - Courbevoie	Associé Gérant
LA NETSCOUADE	SAS	75-Paris	Directeur Général
GADAX	SAS	75-Paris	Président
ANELJOADEL	SC	75-Paris	Gérant

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN PSF Luxembourg	SA	Luxembourg (Luxembourg)	Administrateur et Président

Monsieur Laurent SADOON

Mandats exercés en France au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GRUPE OPEN	SA	92-Levallois Perret	Administrateur
SCI OCEANA	SCI	75 - Paris	Associé Gérant
SCRIBEO	SAS	75 - Paris	Président
AVYA PARTNERS	SAS	75 - Paris	Associé Gérant
Justice express group	SAS	75 - Paris	Président

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2020

Néant

Madame Valérie BENVENUTO

Mandats exercés en France au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GRUPE OPEN	SA	92-Levallois Perret	Administrateur Directeur Opérations et Finances

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GRUPE OPEN Luxembourg PSF	SA	Luxembourg (Luxembourg)	Administrateur

Monsieur Dominique MALIGE

Mandats exercés en France au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GRUPE OPEN	SA	92-Levallois Perret	Administrateur indépendant
RIQUET BUILDING	SCI	75 - Paris	Gérant
PARIS SEINE	SCI	75 - Paris	Gérant
PATTE D'OIE	SCI	75 - Paris	Gérant
ConnexOne	SARL	75 - Paris	Gérant

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2020

Néant

Madame Jessica IFKER-DELPIROU

Mandats exercés en France au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GRUPE OPEN	SA	92-Levallois Perret	Administrateur indépendant

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2020

Néant

Madame Souad HIBATALLAH

Mandats exercés en France au 31 décembre 2020

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GRUPE OPEN	SA	92-Levallois Perret	Administrateur indépendant

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2020

Néant

1.1.3 Choix des administrateurs et durée des mandats

La société applique les recommandations R 8 et R 9 du code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la société au vu des informations sur l'expérience et les compétences de chaque administrateur.

1.1.4 Administrateur parmi les actionnaires salariés

Au 31 décembre 2020, Valérie BENVENUTO est Administratrice, salariée et actionnaire.

1.1.5 Contrats de services liant les membres des organes sociaux et la Société et ses filiales

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé à l'un des membres du Conseil d'Administration.

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre la société et / ou ses filiales et l'un des quelconques membres des organes sociaux de la société.

1.2 Missions et compétences du Conseil

Le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'Administration sont définis dans les articles 15 à 18 des statuts.

Représenter l'ensemble des actionnaires :

Le Conseil d'Administration en tant qu'instance collégiale, représente collectivement l'ensemble des actionnaires, et impose à chacun de ses membres l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Définir les orientations stratégiques :

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.

Il a également pour mission d'étudier en détail les questions relatives aux opérations majeures d'investissement, de croissance externe, ou de désinvestissement et de cession.

Etudier la question du plan de succession du « dirigeant » et des personnes clés :

Le Conseil met régulièrement à l'ordre du jour de ses travaux la question de la succession du dirigeant et des personnes clés en exercice.

Procéder à la revue des points de vigilance du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (R 19) :

Le Conseil procède chaque année à la revue des points de vigilance du code.

1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.3.1 Règlement intérieur

La société applique les recommandations R 12 et R 6 du code de gouvernement d'entreprise Middlenext relatives, respectivement, à la mise en place de comités et d'un règlement intérieur du Conseil

Il existe un règlement intérieur formalisé régissant le fonctionnement du Conseil.

Dans un esprit de transparence, tous les administrateurs ont un devoir de vigilance égal, avec une liberté de jugement propre et respectant la collégialité des décisions prises.

En matière de déontologie, les mesures que le Conseil s'applique sont conformes à la recommandation R 7, évitant que des informations initiées soient divulguées abusivement et permettent des transactions sécurisées au niveau des actions de la société.

Dans le respect de l'intérêt de la société et des actionnaires, et conformément à la recommandation R 7, les membres du Conseil ont l'obligation de faire part de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.

1.3.2 Information des membres du Conseil

Conformément à la recommandation R 11, le président s'assure que les administrateurs reçoivent avant la réunion et dans un délai raisonnable, l'ordre du jour de la séance du Conseil et les éléments nécessaires à leur réflexion, sauf circonstances exceptionnelles. Ils bénéficient d'une information permanente à tout moment entre les séances du Conseil si nécessaire.

1.3.3 Réunions du Conseil (recommandation R 13 du code de gouvernement d'entreprise Middlednext)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent la conduite des affaires et l'intérêt du Groupe.

Le Conseil s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2020 avec un taux de participation ou de représentation supérieur à 98 %.

Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- Arrêté des comptes annuels et semestriels
- Projets de croissance externe
- Présentation des procédures de contrôle interne
- Evaluation des travaux du Conseil
- Renouvellement des mandats des Administrateurs
- Point sur le plan d'AGAP (rachat/réduction de capital)
- Annulation des actions auto-détenues/ réduction de capital, modification corrélative des statuts,
- Rémunérations du Président et du Directeur Général Délégué
- Réflexion sur la succession des dirigeants et des personnes clés en exercice
- Autorisation préalable sur la mise en place de conventions réglementées
- Réexamen annuel des conventions réglementées
- Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Constitution d'un comité ad hoc ;
- Désignation d'un expert indépendant sur proposition du comité ad hoc
- Avis motivé sur le projet d'offre publique d'acquisition

1.3.4 Evaluation des travaux du Conseil

Conformément à la recommandation R 15 du Code Middlednext, le Conseil effectue, annuellement, une évaluation formalisée des travaux réalisés. Le Conseil d'Administration rend compte de cette évaluation dans le procès-verbal de la réunion.

Par ailleurs, le dialogue régulier établi entre les membres du Conseil permet d'assurer l'efficacité de fonctionnement de ce dernier.

1.4 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

La société applique la recommandation R 12 du code Middlednext relative à la mise en place de comités. Les comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

1.4.1 Le Comité d'Audit

Dans sa séance du 3 avril 2019, le Conseil d'Administration a choisi de nommer un Comité d'Audit distinct. Jusqu'à cette date, le Conseil d'Administration, comme prévu par l'article L.823-20 – 4° du Code de commerce avait décidé d'appliquer ce régime d'exemption et de confier au Conseil lui-même la mission d'assumer les tâches normalement dévolues à un comité d'audit indépendant.

1.4.1.1 Composition et réunion du Comité d'Audit

Les trois missions du comité d'audit sont :

- Premièrement, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières
Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il examine les projets de comptes semestriels et annuels consolidés du groupe, les comptes annuels de la société Groupe Open ainsi que la présentation faite par

la direction décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du groupe ainsi que les options comptables retenues.

- Deuxièmement, s'assurer de l'existence et de l'efficacité de systèmes de contrôle interne, de l'audit interne ainsi que de gestion des risques les plus significatifs auxquels le groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités. Suite au renforcement de ses missions sur le suivi des risques, il procède au moins une fois par an à une revue d'ensemble des principaux risques auxquels le groupe peut être confronté.
- Troisièmement, assurer le suivi du contrôle légal des comptes consolidés annuels et semestriels du groupe et des comptes annuels de la société, veille à l'indépendance des CAC et, plus généralement, assure le suivi de la réalisation de leur mission.

Le comité d'audit est composé de 3 personnes :

Noms prénoms	Qualité	Administrateur indépendant	Compétences et expériences
Monsieur Dominique MALIGE	Président	oui	Financière et comptable
Madame Jessica IFKER-DELPIROU	Membre	oui	Connaissance du secteur
Monsieur Laurent SADOUN	Membre	non	Connaissance du secteur

Le comité d'audit est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, dont son Président.

Les membres ont à la fois des compétences en matière financière et comptable et /ou connaissent le secteur d'activité du groupe.

Leurs compétences et leurs parcours permettent au comité de remplir sa mission avec l'expérience requise.

Le comité d'audit s'est doté d'une charte le 17 décembre 2018 afin de prendre en compte les nouvelles missions qui lui ont été attribuées suite à la réforme de l'audit entrée en vigueur le 17 juin 2016. La charte a été révisée le 3 avril 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le comité d'audit s'est réuni trois fois avec un taux de présence de 100 %.

Le comité d'audit a fait part au Conseil d'administration des résultats de l'audit, il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du Reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce process.

1.4.1.2 Intégrité du Reporting financier : rôles de l'audit légal / comité d'audit

Le comité d'audit s'est penché sur tous les services autres que la certification des comptes.

Le groupe confie des missions complémentaires autres que la certification des comptes à ses commissaires aux comptes :

- Attestations ;
- Consultations sur des sujets techniques de nature comptable (en ce compris les formations) ;
- Prestations rendues lors de l'acquisition de sociétés ou d'actifs ;
- Prestations rendues lors de la cession d'actifs ;
- Prestations relatives à la vérification des informations sociales et environnementales ;
- Lettre de confort dans le cadre d'opérations de marché
- Le comité d'audit s'est assuré que le montant total des honoraires pour ces autres services ne dépassait pas 70 % des honoraires d'audit légal.

- Le comité d'audit a bien reçu une lettre officielle de l'auditeur confirmant que l'auditeur signant les comptes, le cabinet d'audit, ses associés, senior managers et managers étaient bien indépendants du groupe.
- Le comité d'audit confirme qu'il s'est entretenu avec le signataire légal des comptes des éventuelles menaces quant à l'indépendance de ce dernier autant que des mesures de prévention mises en place pour limiter ces menaces.
- Le comité d'audit s'est assuré auprès de la direction financière que cette dernière lui avait bien soumise toutes les demandes pour des SACC.
- Le comité d'audit indique s'il a refusé son approbation pour l'une quelconque de ces demandes et si oui il en explique les raisons.

Contrôle des CAC par le H3C

Au cours de l'exercice précédent, le comité d'audit a rencontré trois fois les CAC avec lesquels il a échangé sur le plan d'audit et/ou a échangé sur toutes les transactions et/ou a échangé sur les problématiques et/ou les changements significatifs dans l'activité du groupe.

Il a revu les comptes consolidés semestriels et annuels du groupe ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Les cabinets n'ont pas été contrôlés par le H3C sur le dossier :

Le comité d'audit a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H3C et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés au titre de l'audit légal de Groupe Open.

Émission du rapport définitif des CAC

Le comité d'audit a vérifié que les cabinets avaient bien soumis leur rapport au comité d'audit avant l'émission de leur rapport définitif :

Le comité d'audit a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et a constaté qu'il n'y avait pas de sujets d'attention particuliers dans le dispositif de contrôle interne ni dans son système comptable.

Renouvellement ou nomination d'un nouvel auditeur

Les mandats de l'auditeur 'ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société AUDITEX, Commissaire aux comptes suppléant et celui d'AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur LELONG OLIVIER, Commissaire aux comptes suppléant ont été renouvelés lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2019, par conséquent le comité d'audit a constaté qu'il n'y avait lieu de procéder à aucun renouvellement ou nomination.

Émission du rapport définitif des CAC

Le comité d'audit a vérifié que les cabinets avaient bien soumis leur rapport au comité d'audit avant l'émission de leur rapport définitif :

Le comité d'audit a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et a constaté qu'il n'y avait pas de sujets d'attention particuliers dans le dispositif de contrôle interne ni dans son système comptable.

Examen du process de reporting financier du groupe

Le comité d'audit s'est penché sur le process de reporting financier du groupe et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting.

Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne.

Le Comité d'audit s'est réuni aux dates suivantes :

Le 4 mars 2020, le 8 septembre 2020 et le 17décembre 2020.

Les Commissaires aux comptes de la société ont participé aux réunions d'examen des comptes annuels et semestriels.

Ils étaient présents lors des réunions suivantes :

Le 4 mars 2020, le 8 septembre 2020 et le 17décembre 2020.

Afin de mener à bien sa mission : le comité d'audit a procédé à l'audition de :

Madame Valérie Benvenuto en sa qualité de Directeur Général Opération et Finances de la société.

1.4.1.3 Principales activités du comité d'audit en 2020

Le comité d'audit au cours de l'année 2020 s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du Conseil d'administration. Après chaque réunion du comité d'audit il lui a fait part de ses travaux et synthèses et émis, le cas échéant, des recommandations sur des points d'attention particuliers.

Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil. Au-delà de ses missions principales, le comité d'audit a fait un rapport au Conseil sur :

- Le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne :
 - Approbation du plan d'audit interne N +1
 - Retour sur l'examen annuel de l'analyse globale des risques principaux
 - Mise à jour de la cartographie des risques
- Le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et l'obtention d'une déclaration écrite de leur part ;
- La revue de l'approche d'audit proposée par les commissaires aux comptes pour discussion (honoraires, process, risques, couvertures...) ;
- La revue des délégations, le cas échéant ;
- La relecture des procédures anti-abus de marché et des codes de bonne conduite/charte éthique, le cas échéant ;
- Etat des lieux du dispositif anticorruption et du RGPD ;
- La revue des fraudes éventuelles.

1.4.2 Le comité des rémunérations

Le comité a pris connaissance des recommandations du Code du gouvernement d'entreprise MiddleNext de septembre 2016 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces rémunérations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. Les informations requises concernant les rémunérations et avantages de toute nature sont précisées dans le rapport de gestion.

Nous vous informons également qu'aucun engagement de versement de prime de départ spécifique n'a été pris au bénéfice des mandataires sociaux à raison d'un changement ou d'une cessation de leurs fonctions.

Composition et fonctionnement

Le comité est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi les administrateurs, hors dirigeants mandataires sociaux. Les deux administrateurs indépendants de la Société Madame Jessica Ifker-Delpirou et Monsieur Dominique Malige sont membres du comité des rémunérations, ainsi que Madame Valérie Benvenuto, Administratrice et Directrice Opérations et Finances. Le comité est présidé par Monsieur Dominique Malige.

Toutefois, lors de l'examen de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux, les dirigeants mandataires sociaux participent à la réunion du comité.

Le comité des rémunérations se réunit au minimum une fois par an, et autant de fois qu'il est nécessaire pour mener à bien ses missions.

Attributions

Le comité est chargé d'examiner et d'émettre son avis sur l'ensemble de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, ainsi que sur la politique de rémunération et de motivation des dirigeants ; notamment la définition des critères objectifs pris en compte pour le calcul des parties variables et l'attribution des stock-options. Le comité examine les projets des plans de souscription et d'achat d'actions de la société à consentir aux salariés et aux dirigeants. Le comité apprécie le montant des jetons de présence soumis à la décision de l'assemblée générale ainsi que leurs modalités de répartition entre les administrateurs.

Le comité peut être saisi du suivi de la question de la succession du dirigeant et des principales personnes clés.

2. Politique de rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont présentés conformément aux recommandations R2, R3, R4, R5, du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext ainsi qu'à celles figurant dans l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 **relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées**.

Les rémunérations versées en 2019 et 2020 aux mandataires sociaux ont été approuvées par le Conseil d'Administration de Groupe Open. La part variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 est déterminée annuellement par le Conseil d'Administration en fonction des performances du Groupe.

Note : les rémunérations des mandataires sociaux sont présentées brutes avant impôts

2.1. Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux personnes identifiées savoir le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les administrateurs (sixième résolution)

En application des nouvelles dispositions législatives instaurées par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 (nouvel article L. 225-37-2 du Code de commerce) sont soumis à approbation (vote ex post) les éléments de

l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux personnes identifiées savoir le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les administrateurs au titre de l'exercice clos tel que présentés au paragraphe 2.4 du présent rapport.

2.2. Eléments de la rémunération individuelle due ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 (dixième et onzième résolutions).

En application des nouvelles dispositions législatives instaurées par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 (nouvel article L. 225-37-3 du Code de commerce) sont soumis à approbation (vote ex post) les éléments de la rémunération des dirigeants-mandataires sociaux de la Société, au titre de l'exercice clos. Par conséquent, les actionnaires doivent émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020, d'une part, à Monsieur Frédéric Sebag, Président du Conseil d'administration et Directeur Général et, d'autre part, à Monsieur Guy Mamou-Mani, Directeur Général Délégué, tel que présentés au paragraphe 2.4 du présent rapport.

2.3. Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs au titre de l'exercice 2021 (huitième, neuvième, douzième, treizième résolutions).

En application des nouvelles dispositions législatives instaurées par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 **relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.**(nouvel article L. 225-37-2 du Code de commerce), sont soumis à votre approbation (vote ex ante) les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables respectivement au Président du Conseil d'administration, au Directeur général, aux Directeurs généraux délégués, aux administrateurs qui viendraient à être nommés en raison de l'exercice de leur mandat au titre de l'année 2021, et constituant la politique de rémunération concernant chacun d'entre eux. Ces principes et critères, arrêtés par le Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations, sont présentées dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021 qui se tiendra en 2022.

Éléments de la rémunération de Frédéric SEBAG et Guy MAMOU-MANI	Commentaires
Rémunération Fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations. La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux est déterminée sur la base du niveau de complexité de leurs responsabilités et de leur expérience.
Rémunération variable annuelle	<p>Détermination par le Conseil d'administration sur avis du Comité des Rémunérations en fonction de la performance de l'entreprise</p> <p>La rémunération variable a pour objectif de motiver les mandataires sociaux membres de la Direction du Groupe et les inciter à atteindre les objectifs annuels qui leur sont fixés par le Conseil d'Administration.</p> <p>Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de chiffre d'affaires, d'indicateurs de résultat opérationnel courant, de progression du cours de bourse, qui sont confidentiels mais approuvés par le Conseil d'Administration.</p> <p>La part du salaire variable des dirigeants, versés au cours du trimestre qui suit la clôture de l'exercice lors duquel elle est acquise, est définie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1/3 basé sur le critère de chiffre d'affaires ; • 1/3 basé sur le critère de résultat opérationnel courant ; • 1/3 basé sur la progression du cours de bourse ; <p>Cette rémunération est plafonnée à 200% de l'enveloppe variable.</p> <p>Le variable à objectif atteint représente 40% de la rémunération fixe. En cas d'atteinte du plafond de 200%, la rémunération variable se porte à 80% de la rémunération fixe.</p>
Rémunération exceptionnelle	Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération exceptionnelle. Si le Conseil d'Administration retenait le principe selon lequel les dirigeants mandataires sociaux pourraient bénéficier d'une telle rémunération, dans des circonstances particulières qui devraient alors être communiquées et justifiées, le versement d'une telle rémunération ne pourrait être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires, en l'application des dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce.
Rémunération de l'activité des Administrateurs	Attribution conformément à l'article 20 des statuts et la recommandation R10 du Code Middledext. Répartition libre fixée par le Conseil d'Administration
Avantages en nature	Véhicule

Éléments de rémunération des administrateurs

Le montant de l'enveloppe globale de Rémunération de l'activité des Administrateurs allouée aux administrateurs du Groupe est fixé par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres, par décision expresse.

La répartition entre les différents membres du Conseil dépend de la présence effective des membres aux réunions du Conseil ainsi qu'aux différents Comités auxquels ils appartiennent.

Il peut également être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation font l'objet de la procédure spéciale applicable aux conventions réglementées prévues par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Par ailleurs, les administrateurs ont droit au remboursement des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mission, sur présentation de justificatifs.

Le détail des rémunérations dues ou perçues par les administrateurs du Conseil d'Administration sur l'exercice fiscal 2020 est présenté au paragraphe 2.4.

2.4. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social et à chaque administrateur

Rémunération variable de messieurs Sebag et Mamou-mani en fonction de l'atteinte des objectifs

Part du salaire variable	Critère	Atteinte
1/3	Chiffre d'affaires	Non atteint
1/3	Résultat Opérationnel Courant	Non atteint
1/3	Evolution du cours de bourse	Atteint

Frédéric SEBAG - Président / Directeur Général de Groupe Open

(en €)	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	313 270	381 229
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	313 270	381 229

Guy MAMOU-MANI * - Administrateur / Directeur Général Délégué de Groupe Open

(en €)	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	306 926	376 926
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	306 926	376 926

* Guy MAMOU-MANI assure la co-Présidence du Conseil d'Administration avec Frédéric SEBAG

Laurent SADOON - Administrateur / Directeur Général Délégué de Groupe Open (jusqu'au 31/03/2019)

(en €)	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	39 000	14 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	39 000	14 000

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Frédéric SEBAG - Président / Directeur Général de Groupe Open

(en €)	Exercice 2019		Exercice 2020	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	250 426	250 426	250 233	250 233
Rémunération variable	-	-	70 000	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération de l'activité des administrateurs	54 000	54 000	54 000	54 000
Avantages en nature (véhicule)	8 844	8 844	6 996	6 996
Total	313 270	313 270	381 229	361 229

Guy MAMOU-MANI * - Administrateur / Directeur Général Délégué de Groupe Open

(en €)	Exercice 2019		Exercice 2020	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	250 000	250 000	250 000	250 000
Rémunération variable	-	-	70 000	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération de l'activité des administrateurs	52 000	52 000	52 000	52 000
Avantages en nature (véhicule)	4 926	4 926	4 926	4 926
Total	306 926	306 926	376 926	356 926

* Guy MAMOU-MANI assure la co-Présidence du Conseil d'Administration avec Frédéric SEBAG

Laurent SADOON - Administrateur / Directeur Général Délégué de Groupe Open (jusqu'au 31/03/2019)

(en €)	Exercice 2019		Exercice 2020	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	25 000	25 000	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération de l'activité des administrateurs	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature (véhicule)	-	-	-	-
Total	39 000	39 000	14 000	14 000

Rémunération de l'activité des Administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée Générale a fixé le 17 juin 2020 le montant global annuel de la rémunération de l'activité des Administrateurs à la somme de cent cinquante mille (150.000) euros pour l'exercice social ayant débuté le 1er janvier 2020 et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à toute nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a décidé d'allouer à chaque administrateur un montant de Rémunération de l'activité des Administrateurs de quatorze mille (14 000) euros par an et par membre du Conseil d'Administration attribué proportionnellement à la présence effective des membres aux dites réunions :

(en €)	Rémunération de l'activité des administrateurs versés en 2019	Rémunération de l'activité des administrateurs versés en 2020
Valérie BENVENUTO	14 000	14 000
Dominique MALIGE	14 000	14 000
Jessica IFKER-DELPIROU	14 000	14 000
Hibatallah Souad		14 000
Jean Pierre PARALIS	9 333	
Total	51 333	56 000

Le détail des rémunérations perçues par Mme Valérie Benvenuto au titre de son contrat de travail est présenté en partie IV.2 section 7.2.2 de l'annexe sur les comptes consolidés au 31.12.2020.

Comparatif de la rémunération des salariés avec la rémunération des mandataires sociaux

Il n'y a pas d'autre rémunération dans la société groupe Open que celles des mandataires sociaux, aussi le comparatif entre la moyenne de la rémunération des salariés et la moyenne de la rémunération des mandataires est non applicable dans la société Groupe Open.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

Néant

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Néant

Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

2.5. Informations requises dans le cadre des recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middlednext

Dirigeants mandataires sociaux	Contrats de travail (R15)	Régime de retraite supplémentaire (R17)	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction (1)	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Frédéric SEBAG Président du Conseil d'Administration Directeur Général Début de mandat: 1991, renouvelé en 1997, 2003, 2009, 2015 Fin de mandat: 2021	Non	Oui (2)	Non	Non
Guy MAMOU-MANI * Administrateur Directeur Général Délégué Début de mandat: 1999, renouvelé en 2005, 2011, 2017 Fin de mandat: 2023	Non	Non	Non	Non

* Guy MAMOU-MANI assure la co-Présidence du Conseil d'Administration avec Frédéric SEBAG

(1) La société applique la recommandation R 16 du code MiddleNext

(2) Régime de retraite supplémentaire au titre de l'article 82 (2,9 K€ versés au titre de 2020 et 2019)

2.6. Rémunération de l'activité des administrateurs

Conformément à l'article 20 des statuts et à la recommandation R 14 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, l'Assemblée Générale peut rémunérer l'activité des administrateurs par une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit librement cette rémunération entre ses membres.

3. Autres informations

3.1. Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général

Conformément à l'article 19 des statuts, le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Frédéric SEBAG assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social.

Monsieur Guy MAMOU-MANI nommé par le Conseil d'Administration du 27 mai 2002 directeur général délégué, dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

3.2. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

La société applique le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil.

3.3. Modalité d'exercice de la Direction générale

La direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration.

3.4. Conventions avec les mandataires sociaux (c. com. art. L. 225-37-4, 2° nouveau)

Il n'existe pas de conventions autres que courantes conclues entre les filiales de Groupe Open et l'un des quelconques membres des organes sociaux de la société et/ou un actionnaire significatif (c'est-à-dire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % des droits de vote).

3.5. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Se référer aux articles 23 à 31 des statuts.

3.6. Publication des informations prévues à l'article L 225-37 du Code du Commerce

Se référer au paragraphe 10.1 du rapport de gestion de Groupe Open au 31 décembre 2020 en ce qui concerne les informations relatives à la structure du capital de la société et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

4. Autres informations Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce

Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques	Part utilisée dans l'exercice	Part restant à utiliser au 1 ^{er} janvier 2021
17.06.2020	Autorisation d'augmentation du capital : <ul style="list-style-type: none"> • Par émission d'actions ; • Par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, • Montant maximum : 150 000 € de nominal avec suppression du DPS et 500 000 € de nominal avec maintien du DPS, 15 000 000 € de nominal quand incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, 10 % du montant du capital social en cas de rémunération d'apports en nature • Montant nominal maximum des titres de créances : 15 000 000 € étant précisé que ce montant :	Néant	Totalité

	<ul style="list-style-type: none"> * Ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, * Est commun à l'ensemble des titres de créance, * Mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. <ul style="list-style-type: none"> • Durée de l'autorisation : 26 mois 		
17.06.2020	<p>Autorisation d'augmentation de capital avec suppression du DPS par émission d'actions et de valeurs mobilières au profit de catégories de bénéficiaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les membres des organes sociaux (étant d'ores et déjà précisé que ne seront pas concernés Messieurs Frédéric Sebag et Laurent Sadoun) et les managers de la Société et de ses filiales qui participent aux différents comités de management (comité exécutif, comité de directions opérationnelles) ; • le prix d'émission des valeurs mobilières émises dans le cadre de la présente délégation sera fixé sur la base du rapport établi par un expert indépendant conformément à l'article 262-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers étant entendu que ce prix ne peut être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ; • les valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une cotation et ne pourront être exercées que sous réserve d'atteinte de performance de la Société, • le Conseil d'Administration, a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi • Montant maximum 150 000 € de nominal • Durée de l'autorisation : 18 mois 	Néant	Totalité
17.06.2020	<p>Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entrepris en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix de souscription ou d'achat : ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ; • % maximum du capital : 3% du capital au jour de l'Assemblée Générale ; • Durée de l'autorisation : 26 mois 	Néant	Totalité

17.06.2020	<p>Annulation des actions propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> annuler, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ; imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur pair sur les primes et réserves disponibles de son choix. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises. % maximum du capital pouvant faire l'objet de l'annulation : 10 % Durée de l'autorisation : 24 mois 	Néant	Totalité
17.06.2020	<p>Autorisation de rachat d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Prix d'achat maximum : 30 € % maximum du capital pouvant faire l'objet de rachat : 10% du capital au 31 décembre 2019 soit 856 824 actions ; Durée de l'autorisation : 18 mois 	0	368 398
17.06.2020	<p>Réduction de capital par voie d'offre publique de rachat d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximal de réduction 222 222 € Nombre maximum d'actions pouvant être annulées : 1 333 333 Prix d'achat unitaire maximum : 30 € par action Prix global maximum : 39 999 990 € Durée de l'autorisation : 18 mois le Conseil d'Administration a tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment : <ul style="list-style-type: none"> * De fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ; * De constater le nombre de titres apportés à l'échange ; * De déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles ou le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ; * De prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ; * D'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, correspondant à la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ; * De procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ; * De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts ; 	Néant	Totalité

15.05.2019	<p>Autorisation d'attribution d'actions gratuites</p> <ul style="list-style-type: none"> • % maximum du capital auquel les options peuvent donner droit : 10% du capital au jour de l'Assemblée Générale étant précisé que le nombre d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1) de la société ne pourra pas représenter plus de 3% du nombre total d'actions attribuées gratuitement. • Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles. En cas de décès des bénéficiaires durant la période d'acquisition, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter du décès. Pendant cette période, en cas de licenciement pour motif personnel ou de démission, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions, sauf décision contraire du Conseil d'Administration. Toutefois, pendant cette période, en cas de licenciement économique, de départ à la retraite ou d'invalidité, les bénéficiaires pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter de l'événement. • L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites et conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation • Durée des options : minimum 2 ans ; • Durée de l'autorisation : 38 mois 	Néant	Totalité
17.06.2020	<p>Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix de souscription ou d'achat : supérieur à 95% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la décision du conseil d'administration ; • les bénéficiaires de ces options seront les membres du personnel salarié ou certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-185 du Code de commerce ; • % maximum du capital auquel les options peuvent donner droit : 10% du capital au jour de l'Assemblée Générale ; • Durée des options : maximum 8 ans ; • Durée de l'autorisation : 38 mois 	Néant	Totalité

Il n'y a pas d'autres autorisations en cours de validité que celles énoncées ci-dessus.

Levallois-Perret, le 9 mars 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Frédéric SEBAG

III. INFORMATION EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE (Déclaration de performance extra-financière).

L'ENGAGEMENT D'OPEN

Dans le cadre de la signature du Pacte Mondial des Nations Unies, Open s'engage à mettre en œuvre les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs du Pacte, auquel ont adhéré les plus grandes entreprises mondiales et françaises.

Convaincue que le développement durable constitue un enjeu majeur de notre monde en représentant également un facteur de performance pour l'entreprise, Open a conscience qu'il est fondamental d'accorder une préoccupation stratégique à la mise en œuvre d'une démarche d'éthique, de transparence et de loyauté avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise Open.

Fortement caractérisée par ses valeurs (Agilité, Responsabilité, Engagement), Open affirme son état d'esprit et son ambition d'être un acteur de référence sur son marché, pratiquant depuis plus de 30 ans une logique d'avenir partagée avec ses clients et ses collaborateurs.

La démarche RSE d'Open contribue à améliorer sa performance économique, à anticiper les risques et à engager avec ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs une démarche responsable, porteuse d'innovation et de création de valeur.

**C'est avec conviction et fierté que nous partageons
la Raison d'Etre d'Open :**
**Faire du numérique le vecteur de transformation
pour un monde respectueux
des valeurs humaines et environnementales.**



Frédéric SEBAG
co-Président d'Open



Guy MAMOU-MANI
co-Président d'Open

SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DU MODELE D’AFFAIRES

- Positionnement
- Offre
- Marchés et Clients
- Historique
- Organisation
- Valeurs
- Chiffres clés

2 / L’APPRECIATION DES RISQUES, VECTEUR DE LA PERFORMANCE DE L’ENTREPRISE

- Méthodologie
- Stratégie RSE
- Analyse des risques

3 / INSCRIRE L’ENTREPRISE DANS UNE LOGIQUE D’AVENIR

4 / VALORISER L’ENERGIE DU « MIEUX VIVRE CHEZ OPEN »

5 / SERVIR L’ETHIQUE DES AFFAIRES

6 / L’ENGAGEMENT RESPONSABLE

7 / NOTES METHODOLOGIQUES

1 PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRES

« La transformation numérique est un changement de business model : nous devons vendre des usages et non plus des produits ou services. Les SSII vendaient du temps/homme, les ESN** proposeront des usages et des solutions : cela implique une transformation importante et par conséquent un accompagnement du changement des résistances humaines légitimes. Il ne s'agit pas simplement de changer de technologie.*

La crise épidémique Covid a mis en évidence le devoir de réinvention de la société à l'aune de la transformation numérique. Le télétravail, l'école à la maison, la télémedecine, ...vont provoquer d'une part la réinvention de nos modes de travail mais pour les ESN une accélération de la demande d'accompagnement et de solutions répondant à cette révolution. »

Guy Mamou-Mani, co-Président d'Open.

L'impact de la crise sanitaire mondiale sur les activités des individus, des entreprises comme des collectivités est considérable et donne en particulier un nouveau coup d'accélérateurs au monde Digital déjà très bouillonnant.

Toutes les entreprises et services publics doivent réaliser leur transformation culturelle, organisationnelle et technologique (avec une attention particulière sur la maîtrise et les usages de la donnée).

La complexité et le manque de visibilité sont tels que ces organisations devront s'adjoindre de partenaires de confiance, à chaque étape de leur démarche, pour identifier les bons choix puis les exécuter avec agilité, sécurité et performance.

C'est ce qui fonde l'Ambition d'Open : Etre reconnue comme l'ESN, Partenaire de confiance des 1000 premières grandes entreprises publiques et privées françaises pour leur transformation digitale.

POSITIONNEMENT

Entreprise de Services du Numérique (ESN), Open est engagé dans la transformation IT et digitale de ses clients : Faire du digital un levier de création de valeur pour les marques et les entreprises, capitaliser sur les actifs des entreprises, faire tomber les verrous technologiques, décloisonner et développer des organisations compétitives.

Pour répondre à cette ambition - Être reconnu comme un Partenaire de confiance-, Open concentre ses efforts sur les caractéristiques majeures de la confiance dans son secteur :

La Proximité Client

- En disposant d'un maillage géographique et d'une connaissance sectorielle appropriés
- En étant customer centric, c'est-à-dire en pensant chaque action, chaque décision en fonction des enjeux clients afin d'en faire une priorité,
- En digitalisant sa plateforme d'entreprise pour améliorer sa réactivité

*SSII : Sociétés de services informatiques

**ESN : Entreprises de services du numérique

L'Excellence

- En créant de la valeur par la pertinence de son offre technologique
- En couvrant avec le plus haut niveau de qualité les activités exercées
- En renforçant l'attractivité et la compétence de ses talents
- En déployant une image forte qui aligne convictions et réalisations

« Nous sommes convaincus que pour réussir leur transformation digitale, les entreprises doivent construire un moteur IT d'un nouveau type qui, à partir de la maîtrise des technologies SMACS, aura autant de valeur d'usage que de pertinence fonctionnelle. Cela implique de repenser le modèle, la relation aux métiers, la conception des services et celle de l'innovation. Open répond à l'ensemble de ces exigences au travers notamment de son offre et de ses expertises digitales »

Frédéric Sebaq, co-Président d'Open.

OFFRE

Parce que l'évolution rapide des entreprises nécessite de réinventer les Applicatifs et Infrastructures du SI, Open a adopté une démarche permanente de Professionnalisme et Proximité.

Avec quelle offre?

- Une offre intégrée IT et digitale, efficace sur toute la chaine de valeurs grâce à une parfaite maîtrise des technologies SMACs (Social, Mobility, Analytics, Cloud, Security)

Pour quels résultats?

- Transformer les systèmes d'information de ses clients avec une garantie de stabilité, de contrôle et de coûts maîtrisés,
- Créer à partir des besoins des clients des systèmes d'informations personnalisés et intrinsèquement digitaux, en réponse aux enjeux de 'Time to Market', d'agilité, de rapidité et d'expérimentations



CONSEIL IT & DIGITAL

- _CONSEIL IT & DIGITAL**
- Innovation
 - Transformation digitale
 - Communication digitale
 - Valorisation des données



EXPERTISES & INDUSTRIALISATION

Applications et Environnements
Technologiques (IT & DIGITAL)

_EXPERTISES

- Agilité
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Design & conception de services
- Développement d'applications
- Gestion de patrimoine applicatif
- Intégration de solutions
- Robotic Process Automation
- Tes
- MOVEtoCLOUD
- Modern Digital Workplace
- Gestion et supervision des infrastructures
- Support Fonctionnel
- Data
- Mobilité

_INDUSTRIALISATION

- Labs de prototypages rapide
- Plateforme technologique DevOps
- Dispositif de production normé et sécurisé
 - Centres de compétences pilotés
 - Centres de delivery
 - Centres de services



SOLUTIONS Plateformes Technologiques & Business

_SOLUTIONS

- _PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES**
 - Plateforme Cartographique | FullMaps
 - Plateforme de Services Digitaux | Swizi
- _PLATEFORMES BUSINESS**
 - Promotion Immobilière | Primpromo
 - Financement | Xloan
 - Marketplace | IZBERG

#1 Conseil IT & Digital

- ▶ Prestations de Conseil pour innover, concevoir, piloter et accompagner
- ▶ Prestations de Conseil en Transformation digitale, en communication digitale et pour la valorisation des données

#2 Expertise & Industrialisation des Applications et des Environnements Technologiques (IT & Digital)

Organisation structurée, processus industriels, expertises reconnues - socle commun d'outils innovants, le tout soutenus par une démarche d'amélioration continue



#3 Solutions



IZBERG est éditeur d'une plateforme SaaS permettant à toute entreprise positionnée sur un marché de produits et / ou de services B2B ou B2C de développer son activité à travers un canal de vente digital en construisant et opérant sa propre Marketplace.

Pionnier dans son industrie, IZBERG a pour ambition de révolutionner le monde du e-commerce en offrant à chacun de nos clients une expérience unique en termes de technologie, de fonctionnalités et de sens des affaires. Son objectif : garantir à ses clients que leur marché leur confère une position de leader sur le marché.



La Solution Marketplace

des leaders d'aujourd'hui

et de demain



L'expertise IT & Digital à portée de clics !

Open propose sa plateforme en réponse à tous les besoins des entreprises en prestations de services autour du digital, des technologies et de l'informatique.

Avec un accès direct à toutes les offres d'Open, cette nouvelle interface ergonomique et simple d'usage est une véritable innovation dans l'environnement des ESN.

MARCHES ET CLIENTS

Open est présent dans tous les grands secteurs d'activités en France en accompagnant les acteurs majeurs de ces industries dans leurs enjeux de transformation IT et digitale.



30 %
Banque Finance Assurance

Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE, Crédit Mutuel, VyV, Covea, Groupama



25 %
Secteur Public

Ministères (Finance, Intérieur, Justice, Santé, Armées, Ecologie, Education, ...), SPM, UGAP, ACOSS, MSA, AGIRC ARRCO, Pôle Emploi, AP-HP, Collectivités, SDIS



13 %
Energie

EDF, Enedis, GrDF, Engie, Suez, Veolia, Total



11 %
Services & Transports

SNCF, RATP, Altarea Cogedim, Icade, Accor, Alstom, Vinci, Aéroport de Paris, Air France, La Poste



10 %
Industrie

Schneider Electric, Stellantis, Renault, Arcelor Mittal, Safran, Airbus, Biomérieux, Roche



7 %
Télécom Media

Orange, AFP, France Media Monde



4 %
Commerce Distribution

Auchan, Boulanger, Decathlon, Kiloutou, Leroy Merlin, LDLC, Cora

Histoire

« Depuis que nous avons fondé Open en 1989, le monde a radicalement changé pour devenir pleinement digital. Notre plan stratégique à horizon 2024 nous permet de répondre aux défis posés par ce nouvel environnement et de créer de nouvelles opportunités de développement pour nos clients. Nous allions aujourd’hui expertise IT déjà acquise par Open depuis sa naissance et environnement digital. Open est devenu le partenaire de la transformation IT et digitale des entreprises, un acteur d’un nouveau genre que nous appelons une Entreprise de Services du Numérique. »

Guy Mamou-Mani, Frédéric Sebag, co-Présidents

- **2020** _Acquisition NEOS-SDI, expert des solutions Microsoft
- **2018** _Acquisition IZBERG - Plateforme Marketplace
- **2017** _Cession de Groupe Open Belgium à la société NSI
_Arrêt de l’activité chinoise basée à Shanghai
_Acquisition de la société Beler Soft en Roumanie
_Acquisition à Toulouse d’une branche d’activité
- **2016** _Acquisition de MCO Finance / Lateos / Kynapse / La Netscouade (Financement, e-commerce, conseil en transformation digitale, agence digitale en communication corporate)
- **2015** _Lancement Stratégie 2020
- **2014** _Acquisition de Smart Trade Services, devenu SmartFi Services, département Finance de Marché d’Open
- **2012** _Stratégie industrielle
_Création de filières de compétences digitales (SMACS)
- **2010** _Fusion des entités sous la structure et la marque Open, filiale de Groupe Open
- **2008** _Acquisition de Syllis
- **2007** _Acquisition de Teamlog
- **2005** _Participation dans Teamlog
- **1998** _Introduction en bourse de Groupe Open
- **1992** _Création de Logix et de Groupe Open
- **1989** _Open Technologie

ORGANISATION

La gouvernance de l'entreprise Groupe Open est assurée par un **Conseil d'Administration** et un Comité de Direction constitués de Valérie Benvenuto, Directeur Général et des co-Présidents, Frédéric Sebag et Guy Mamou-Mani.

La gouvernance d'Open est, elle, menée par un **Comité Exécutif** :



Frédéric SEBAG
co-Président



Guy MAMOU-MANI
co-Président



Valérie BENVENUTO
Directrice Générale
Opérations & Finance
Directrice Ressources
Humaines



Hervé SKORNIK
Directeur Général
IT Services



Nathalie MRÉJEN
Directrice Marketing &
Communication
& RSE



Philippe KANONY
Directeur Business
Development
& Alliances et Partenariats



Hervé CLAVERIE
Directeur
Agences Digitales
& Solutions

Open accompagne ses clients en offrant un service de proximité. Ainsi, l'entreprise est présente en France dans 13 villes et intervient pour l'Europe, en Roumanie, au Luxembourg.

L'entreprise dispose de fonctions transverses communes à toutes les Directions :

- La Direction des Ressources Humaines, managée par **Valérie Benvenuto** (acting)
- La Direction Financière, managée par **Valérie Benvenuto**
- La Direction Marketing & Communication et RSE, managée par **Nathalie Mréjen**
- La Direction du Business Development intégrant le Bid Management ainsi que l'équipe des Key Account Managers (KAM), managée par **Philippe Kanony**
- La Direction des Alliances & Partenariats Stratégiques, managée par **Philippe Kanony**

La Direction IT Services managée par Hervé Skornik est portée par des Directions Régionales (Directeurs de Région) et chacune d'elles, organisées autour de Business Units (BU).

En France, les BU sont regroupées autour de quatre régions : Ile-de-France, Nord, Grand-Ouest, Grand-Est.

Pour l'Ile-de-France, chacune se décline par secteur d'activité clients. Elles sont dirigées par un Directeur de BU en charge du développement commercial ainsi que du déploiement de la stratégie d'Open sur son périmètre.

Cette activité intègre également la Direction du Delivery.

La Direction des Agences Digitales, managée par Hervé Claverie, met à disposition de ses clients les leviers d'une transformation digitale réussie au travers de ses expertises. Elle s'appuie pour cela sur l'Agence IoT Mobilité & Géo, Kynapse - Cabinet de Conseil en Transformation Digitale, spécialisé en Datascience et Intelligence Artificielle et La Netscouade - l'Agence digitale en Communication Corporate.

La Direction Solutions, managée par Hervé Claverie, propose ainsi des solutions dites :

Plateformes Business à savoir Primpromo - outil de suivi et de pilotage de l'activité Promotion Immobilière
- Xloan pour les professionnels du financement - Izberg plateforme de marketplace pour produits et services.

Plateformes technologiques, que sont FullMaps, solution collaborative de création de cartes web et mobiles, et Swizi, plateforme multi-services pour digitaliser les espaces de travail - Digital Workplace Management.

VALEURS

L'état d'esprit d'Open se caractérise par 3 valeurs reflétant ses traits de caractère et sa démarche :
« weAREopen » :

Agilité

Pour faire face à un environnement complexe et changeant,
Adopter une culture et une organisation agile favorisant la rapidité des réponses appropriées, en s'appuyant sur un état d'esprit audacieux.

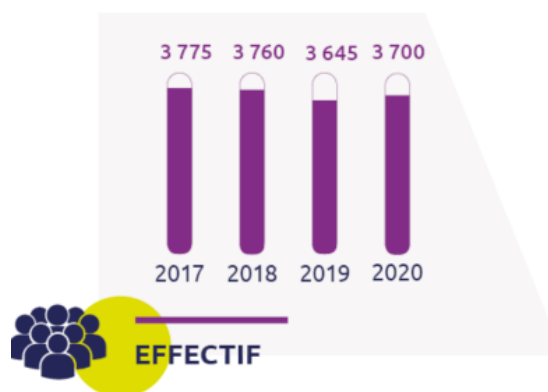
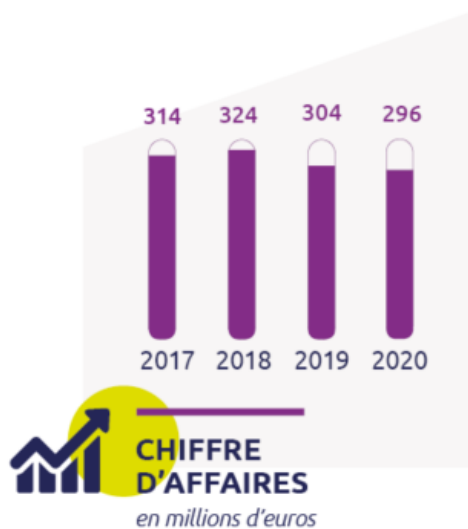
Responsabilité

Disposer d'une conscience aiguë de son rôle sociétal dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale, s'inscrivant ainsi dans une démarche active de progrès.

Engagement

Satisfaire, avec excellence et authenticité ses clients comme ses collaborateurs, dans une logique d'avenir.

CHIFFRES CLÉS PUBLIÉS



Ces chiffres intègrent la société Neos-SDI, acquise en Novembre 2020.

L'APPRECIATION DES RISQUES, VECTEUR DE LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DES RISQUES – METHODOLOGIE

Open peut être concernée par des risques susceptibles d'impacter son activité. Un dispositif de **contrôle interne et de gestion des risques** est mis en place sous la supervision de la direction générale afin d'identifier, prévenir et limiter l'impact de ces principaux risques. La **Responsabilité Sociétale** de l'entreprise fait partie intégrante des évaluations des risques qui sont conduites.

L'analyse des risques RSE a été élaborée à partir d'une matrice prenant en considération les domaines social/sociétal, environnemental, droits de l'homme et lutte contre la corruption.

Deux matrices d'analyse des risques distinctes ont été élaborées à partir d'une méthodologie unique :

- une cartographie spécifique pour l'analyse des risques **anticorruption** ;
- une cartographie pour l'analyse de l'ensemble des autres **risques RSE**.

Ces cartographies ont été élaborées à partir de la méthode suivante :

- identification des risques potentiels (ou inhérents) ;
- identification des **mesures de contrôle interne** et des **moyens de maîtrise** de ces risques ;
- hiérarchisation et cotation des risques résultant de l'**impact** et de la **probabilité d'occurrence** de ces risques.

Ces travaux réalisés à l'échelle de toute l'entreprise ont permis de hiérarchiser les enjeux détaillés dans ce document.

LA STRATÉGIE RSE

Open a défini sa stratégie RSE en structurant ses initiatives existantes autour d'axes stratégiques forts et en **cohérence avec les valeurs de l'entreprise**.

La **stratégie RSE** de l'entreprise comporte 5 ambitions qui constituent le périmètre d'action, elles-mêmes soutenues par des engagements.



1. LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

- Etre un acteur industriel professionnel
- Etre un acteur de proximité de référence
- Incarner nos valeurs

2. LA DYNAMIQUE DE L'INNOVATION

- Inscrire la Création de Valeur dans la relation client
- Promouvoir l'innovation pour encourager les initiatives individuelles et collectives
- Favoriser le développement de technologies innovantes

3. L'ENERGIE DU "MIEUX VIVRE CHEZ OPEN"

- Développer une culture d'appartenance des collaborateurs
- Garantir un suivi dynamique des compétences et des carrières
- Assurer un traitement équitable pour tous ses collaborateurs

4. L'EXCELLENCE AU SERVICE DE NOS CLIENTS

- Maintenir un niveau de satisfaction élevé de nos clients
- Garantir l'application des méthodes et processus "qualité" adaptables aux enjeux de nos clients
- Instaurer une relation client exemplaire

5. L'ENGAGEMENT RESPONSABLE

- Sensibiliser nos collaborateurs et nos clients à la préservation de l'environnement
- Encourager la mobilité durable et partagée et diffuser le recours à la téléconférence
- Contribuer à des initiatives de promotion de la responsabilité sociétale

ANALYSE DES RISQUES

Afin de gérer les risques identifiés, Groupe Open a déployé des politiques, des plans d'actions ainsi que des indicateurs de performance associés, pour les mesurer et anticiper les conséquences.

Trois domaines majeurs ont été sélectionnés en fonction des axes RSE pré cités :

- **La pérennité de l'entreprise** : Inscrire l'entreprise dans une logique d'avenir
- **L'attractivité des Talents et fidélisation des ressources** : Valoriser « l'énergie du Mieux Vivre chez Open »
- **L'éthique des affaires**
- **L'engagement environnemental**

N°	Principaux risques retenus	Plan du rapport et Principaux politiques et plans d'actions	Indicateurs retenus (Périmètre couvert)
1	Pérennité de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - La Performance industrielle - La Dynamique de l'innovation - L'Excellence au service de nos clients 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de Satisfaction client Croissance de chiffre d'affaires
2	Attractivité et Fidélisation des collaborateurs (#RH2024)	<p>1) Recruter et Intégrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamique de recrutement - Valorisation de la marque employeur - Parcours d'intégration complet et solide via des temps forts identifiés - Non-discrimination à l'embauche <p>2) Fidéliser les collaborateurs</p> <p><u>Développer le Capital Humain - Garantir un suivi dynamique des compétences et des carrières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier entretien individuel - Suivi de Carrières et parcours professionnel <p><u>Développer une culture d'appartenance des collaborateurs - Faire de nos collaborateurs des Ambassadeurs engagés et performants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - "Mieux Vivre chez Open" - Sécurité et santé au travail - Dialogue social <p><u>Assurer un traitement équitable pour tous les collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Egalité professionnelle - Mission Handicap - Lutte contre les discriminations 	<p>1) Recruter & Intégrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectif total - Répartition H/F - Répartition Effectif par âge - Embauches - Proportion de femmes recrutées sur l'exercice -Taux de cooptation <p>2) Fidéliser les collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Turn over - Les rémunérations et leur évolution - % de collaborateurs formés - Nb de jours de formation - Répartition des formations par finalité - Taux d'absentéisme - Accidentologie - Egalité salariale - Index 2020 - Taux de promotion des femmes -Taux d'emploi du handicap
3	Ethique des Affaires	<ul style="list-style-type: none"> Loyauté des pratiques Achat Responsable Engagement Sapin 2 / RGPD Respect des droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> Avancement du Programme de conformité sur Sapin II et RGPD Charte Ethique Charte Achats Responsables

INSCRIRE L'ENTREPRISE DANS UNE LOGIQUE D'AVENIR

Les facteurs déterminants de la pérennité de l'entreprise sont concentrés et portés par les trois axes fondamentaux ci-après.

LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

L'actif le plus précieux d'Open est la confiance accordée par ses clients, collaborateurs et partenaires.

Open s'engage à agir en accord avec ses valeurs, garant de sa capacité à accompagner la transformation IT et digitale de ses clients.

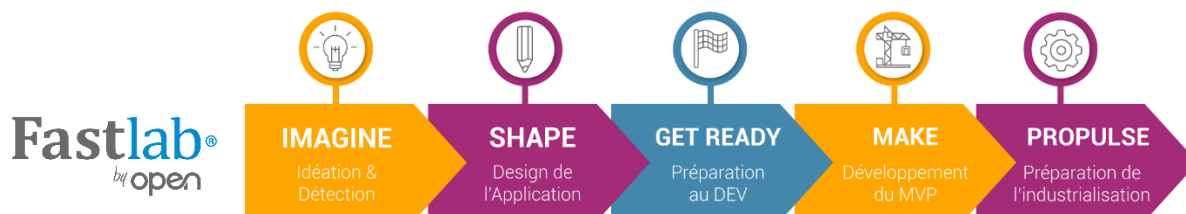
L'objectif : Être un acteur industriel professionnel et de proximité

Open présente un maillage territorial performant et dynamique. Dans chaque région, Open est représenté par des Business Unit dont l'objectif est de partager sa proposition de valeur avec les entreprises locales ainsi que d'attirer les talents. La France représente 97% de l'effectif global (3 406 collaborateurs) répartis sur 13 villes regroupées sur 4 grandes régions françaises. Les autres implantations couvrent le Luxembourg et la Roumanie.

Toujours dans un souci de faire rayonner la marque dans ses régions, Open entreprend de nombreuses initiatives notamment celles orientées recrutement et dédiées à favoriser l'implication des collaborateurs au développement de l'entreprise.

Open propose un Dispositif de Production Industriel, unique et français, pour répondre aux impératifs de compétitivité de ses clients. Ce dispositif dynamique permet l'évolution **de la production sur une trajectoire de Transformation maîtrisée** et regroupant plus de 1000 collaborateurs investis dans un mode de production innovant.

- **Des Labs de prototypage rapide pour concevoir des « MVP »** (Minimum Viable Product) incubé pour accélérer la transformation digitale d'une entreprise. Cette promesse est matérialisée par un concept concret au travers d'un programme d'accompagnement qui vise à accélérer les initiatives digitales des entreprises. 5 phases fondamentales visent à bien maturer un projet et en sortir une première version au travers d'un MVP, prêt à être industrialisé :



Au travers d'un ensemble de phases portant donc à la fois sur l'idéation pure, la préparation organisationnelle et technique, la réalisation et l'industrialisation, la transition proposée est ainsi progressive, méthodique et réfléchie. De l'idée au produit fini intégrant de nombreux usages, tout est passé en revue et cela répond parfaitement à l'ambition d'accompagner une entreprise dans la réalisation de ses projets digitaux vite, bien et collectivement.

- **Plus de 1 000 collaborateurs investis dans un mode de production innovant**

Pour répondre aux enjeux de ses clients (*Réduction de coûts, évolutivité du SI, réduction du time to market, prise en compte des impératifs réglementaires*), Open a structuré un dispositif de 8 centres répartis sur le territoire national, ainsi qu'un en nearshore (Bucarest), qui couvrent les 3 grands métiers de l'IT (l'Application Management, l'Infrastructure Management, le Testing Management) et les principales technologies du marché en privilégiant une logique DevOps.

Chacun de ces centres est spécialisé sur un métier ou une technologie, mais tous sont organisés sur un même modèle, avec des méthodes de production communes répondant aux normes qualité (ISO9001, ITIL, TMMI3) et sécurité (ISO27001) permettant de garantir résilience et sécurité des livrables produits.

Le Delivery d'Open se différencie par un outillage industriel réellement moderne, en constante adaptation par rapport aux meilleures pratiques et technologies, reposant sur sa plateforme CI/CD Boost byOpen et sur son outillage de pilotage construit à partir de la suite JIRA, pour le pilotage des tickets, de la charge, de la capacité, des SLAs, ou encore des tests.

La mise en œuvre systématique de ce corpus d'outils accélère le démarrage des projets et facilite la mutualisation des capacités entre centres.

Le Delivery d'Open opère entre autres pour le compte de clients tels qu'EDF, Société Générale, Orange, ou encore pour la sphère publique adressée via les véhicules contractuels UGAP. Sur des opérations de toutes sortes, allant du Build aux opérations récurrentes de type TMA, MCO, TRA.

Des Centres de Production 'Métiers' spécialisés



- **Des Centres de Production 'Technologiques' (CDP)**

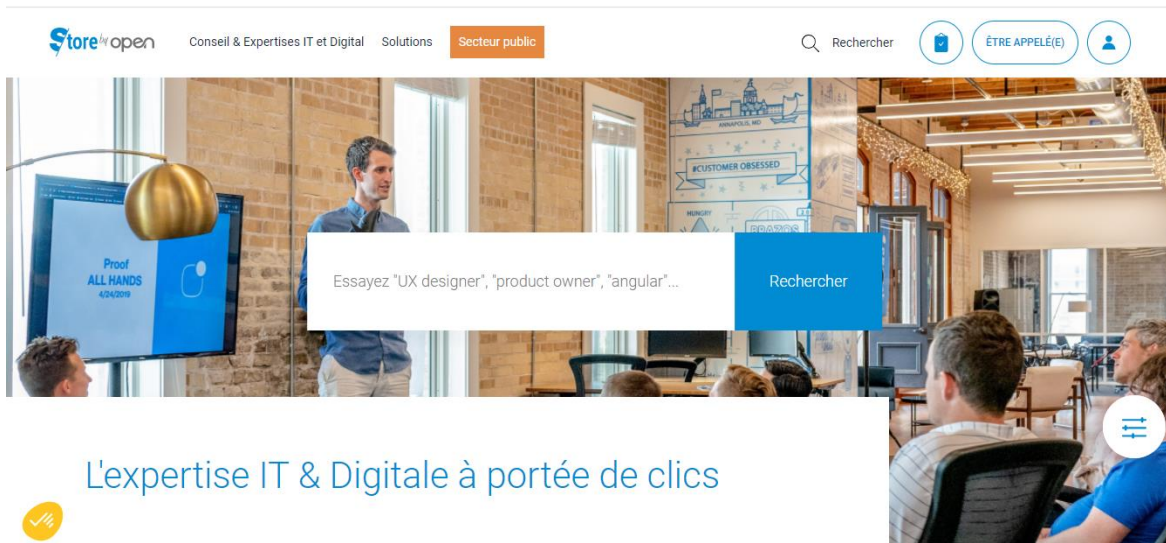
Centres de Production Technologiques	Paris	_Proximité
	Lyon/Grenoble	_IoT - Informatique Industrielle - Digital Workplace
	Rennes/Lannion	_Mobilité – Portails - Géo
	Toulouse	_Data
	Bucarest	_Centre nearshore - Développement et Testing

LA DYNAMIQUE DE L'INNOVATION

Open est convaincu du rôle fondamental de l'innovation dans sa capacité à offrir à ses clients des solutions et services, créateurs de valeur, favorisant leur impératif de compétitivité.

Inscrire la création de valeur dans la relation client

« Vous recherchez un accompagnement de qualité, délivré par des professionnels formés, suivis et managés ? Le tout à travers une relation client à la fois digitale et de proximité ! » **C'est dans ce cadre qu'Open a mis en œuvre** une nouvelle plateforme d'accès à toute son offre, servant ainsi les besoins de ses clients en prestations autour du digital, des technologies et de l'informatique.



L'expertise IT & Digitale à portée de clics

Maintenir un haut niveau de compétences des collaborateurs, Véritable levier de performance Open a engagé un programme transverse d'animation à l'échelon national. L'ambition de ces réseaux communautaires de talents, incarnant un état d'esprit agile et collaboratif, est de capitaliser sur les connaissances technologiques ainsi que sur les savoir-faire et les méthodes.

#APPRENDRE #DECOUVRIR #PARTAGER #FORMER #CAPITALISER #INNOVER !



Une communauté d'experts sur les technologies émergentes, un programme organisé selon le modèle « Spotify »



Un réseau de compétences visant à une professionnalisation des savoir-faire et des offres !

Practice. *Testing* Practice. *Agilité* Practice. *AMOA*

Open formalise son expérience au travers d'un programme interne national d'animation et de partage de connaissances : les Practices. Chaque practice organise la professionnalisation de la filière et la formation des équipes Open, les dote de kits méthodologiques et contribue à l'enrichissement de son offre pour mieux répondre aux attentes du marché. Ce réseau de talents, plus réactif, accompagne les clients dans leur démarche d'amélioration continue et dans la réussite de leurs projets.

Promouvoir l'innovation pour encourager les initiatives individuelles et collectives

Open participe à plusieurs ThinkTank ou organismes dont les réflexions portent sur la Transformation IT et Digitale des entreprises impliquant fortement les notions d'innovation.

Dans ce cadre, Open intervient en tant que :

- + participant afin d'enrichir son offre pour qu'elle soit la plus attractive possible en réponse aux enjeux de ses clients,
- + animateur de conférences ou de tables rondes afin d'inscrire son expertise au sein de son écosystème.
- + éditeur de solutions uniques et innovantes, basées sur les initiatives de collaborateurs :



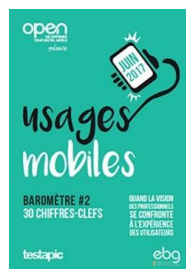
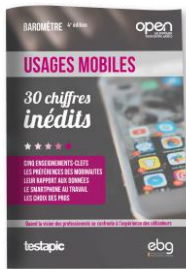
myCurie, 1ere App mobile personnalisée et sécurisée pour accompagner chaque patient dans son parcours de soins



Plateforme multi-services de digital workplace management, totalement personnalisable et modulable, permettant de créer des solutions pour faire du quotidien au travail une expérience unique.



Partenaire de l'EBG depuis de nombreuses années, Open s'inscrit comme l'expert de l'économie digitale au service des marques adhérentes et produit à cette occasion de nombreux contenus influençant ainsi les orientations de stratégie digitale de ses clients.



L'EXCELLENCE AU SERVICE DE SES CLIENTS

Open s'appuie sur des systèmes de management performants pour mener à bien ses activités. Ces derniers sont garants de la qualité optimale des services fournis par l'entreprise.

Open a désigné en Novembre 2019 sa **Déléguée à la Protection des données (DPO)** en la personne de Vanessa Michard, actuellement Responsable Juridique Droit des Affaires chez Open et anciennement Correspondant Informatique et Libertés (CIL).



 Déléguée à la protection des données

Tout en étant garant du respect de l'entreprise vis-à-vis du règlement européen, Vanessa Michard est l'interlocutrice privilégiée des clients et collaborateurs d'Open auprès de qui ils peuvent exercer leur droit relatif à la protection de leurs données personnelles.

Dans son rôle de cheffe d'orchestre, sa mission est :

- d'informer et conseiller l'entreprise Open, responsable de traitement,
- de contrôler le respect du RGPD par le biais d'audits,
- de dispenser des conseils sur demande - notamment en ce qui concerne le PIA (Privacy Impact Assessment),
- de tenir compte, dans l'accomplissement des missions, du risque associé aux opérations de traitement compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement.
- de gérer les interactions avec la CNIL (ou toute autre autorité de contrôle) et à ce titre, faire office de point de contact avec elle

► **Le Système de Management de la Qualité (SMQ) est basé sur la norme ISO 9001:2015. Cette démarche a été mise en œuvre afin de garantir la satisfaction de ses clients de manière continue, tout en prenant en compte les besoins et attentes des parties intéressées de l'entreprise, aussi bien en externe qu'en interne.**

Le SMQ assure la maîtrise de la qualité des opérations de production à travers 2 processus. Le premier se limite aux activités relatives à l'engagement de moyen simple. Le second concerne tous les autres types de prestations quel que soit le niveau d'engagement, s'appuyant pour cela sur le Référentiel des Méthodes de Production (RMP) quand il s'agit d'adresser les prestations les plus engageantes. Le RMP adopte les meilleures pratiques des référentiels CMMI et ITIL selon les domaines, et constitue le cœur de la méthode de conduite de projets Open. À ce titre le RMP est l'outil de référence pour les Chefs de Projets, Managers de Production et Directeurs de Projets des projets à engagement.

Parallèlement au maintien et à l'amélioration de ce système de management, la société Open s'appuie également sur :

- une certification selon la norme ISO 27001 afin de maîtriser les risques liés à la sécurité de l'information sur les sites identifiés (les sites et les activités concernés sont mentionnés sur le certificat),
- la certification ITIL de ses collaborateurs (environ 45% des effectifs Centre de Services Infrastructure) qui lui permet d'améliorer la qualité des SI et du support aux utilisateurs.

► **Le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), basé sur la norme ISO 27001, est implémenté afin de garantir la protection des actifs de l'organisme, de protéger les fonctions et informations de toute perte, vol ou altération, et les systèmes informatiques de toute intrusion et sinistre informatique.**

La norme internationale **ISO 27001:2013** définit les exigences relatives à l'établissement, la mise en œuvre, la mise à jour et l'amélioration continue d'un SMSI.

Cette démarche globale de sécurité de l'information vise à :

- maîtriser les risques pour Open et pour ses clients ;
- maîtriser l'image d'Open ;
- préserver la confiance de ses clients ;
- se démarquer des concurrents.

Maintenir un niveau de satisfaction élevé de ses clients

Dans le cadre des prestations à engagement, Open s'assure du respect des engagements pris au travers de différents mécanismes de contrôle et de revues (revues, inspections ou audits de prestations) et mesure la satisfaction de ses clients au travers de ces instances, **le taux de satisfaction mesuré sur 2020 est de 92%*** (vs 86% en 2019) sur la base de 83% de retours clients (vs 75% en 2019). Cette hausse reflète l'amélioration de la qualité des prestations délivrées.

Toutes les prestations à engagement impliquent des comités de pilotages récurrents au cours desquels la mesure de satisfaction est réalisée (questionnaire en fin de comité). Le référent qualité production consolide ensuite les informations et les transmet au Responsable qualité production.

Dans le cadre des assistances techniques, Open a mis en place des suivis réguliers avec ses clients intégrant des mesures intermédiaires et finales de satisfaction : les Bilans Clients. Les Bilans Clients Intermédiaires ont lieu 4 mois après le démarrage de la prestation puis à date anniversaire. En fin de prestation, le Bilan Client Final enregistre la satisfaction globale du client au regard de la prestation. **Le taux de satisfaction mesuré en 2020 est de 90%** (similaire à 2019), soulignant la pertinence de l'adéquation des ressources au besoin client, sur la base des 88% de retours clients.

L'ensemble du reporting et des mesures de performance des processus sont réalisés par la Direction Qualité mensuellement, mis à disposition sur un espace partagé (selon des droits d'attribution définis).

Selon Valérie Benvenuto, directrice générale, « *L'excellence au service de nos clients est l'un des axes stratégiques de l'engagement sociétale d'Open. Notre engagement est de porter une attention particulière à l'amélioration permanente de nos prestations ainsi qu'à la satisfaction de nos clients. Cela nous conduit à solliciter nos clients afin d'évaluer notre progression dans ce domaine et à mieux identifier les points de vigilance à suivre. Cette action s'inscrit naturellement dans notre démarche de certification.* »

* Le taux de satisfaction client relatif aux prestations à engagement est déterminé sur le périmètre des activités IT Services d'Open, représentant en 2020 89% de l'effectif global.

4 VALORISER L'ÉNERGIE DU « MIEUX VIVRE CHEZ OPEN »

Open considère que l'épanouissement professionnel repose sur les principes de liberté et de responsabilisation de ses collaborateurs. Pour ce faire, Open s'engage à ce que les potentiels, compétences et aspirations individuelles puissent s'exprimer librement et dans un contexte d'égalité des chances et des moyens. Ainsi, Open encourage la culture du travail efficace, collaboratif et respectueux de chacun.

Parce qu'Open dispose d'une offre et d'un positionnement ambitieux, parce que la performance durable de l'entreprise repose sur son capital humain, Open propose à ses candidats et collaborateurs une expérience différenciante et créatrice de valeur pour les recruter et les fidéliser au sein d'une entreprise agile et collaborative.



#RH2024 - le programme pour faire d'Open « *The place to work* »

Quatre piliers nourrissent ce programme :

1 – Recruter et Intégrer ou Comment enrichir l'expérience candidat

- Développer la notoriété et l'attractivité d'Open
- Créer une expérience candidat différenciante
- Accompagner le collaborateur dans sa prise de fonction pour le rendre performant et engagé

2 – Développer le Capital Humain ou Comment fidéliser les talents

- Développer l'employabilité des collaborateurs
- Savoir se démarquer des entreprises de son secteur et proposer un parcours attrayant à face à un marché des talents très concurrentiel
- En accompagnant l'évolution des collaborateurs tout au long de leur expérience Open et en rendant plus actifs ses collaborateurs dans leur développement professionnel

3 – Digitaliser les processus RH ou Comment optimiser l'expérience Open

4 – Mieux Vivre chez Open ou Comment Être un employeur de référence

Conformément au risque identifié lié à l'attractivité de l'entreprise pour réaliser les recrutements attendus et la fidélisation des collaborateurs, Open décrira principalement dans ce rapport les plans d'actions déployés sur les deux premiers piliers de sa politique RH : Recruter et Intégrer et Développer le Capital Humain.

RECRUTER & INTEGRER – DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Open enregistre au 31 décembre **2020**, **3 516*** collaborateurs répartis sur **3 zones** géographiques, dont la France qui représente **97 %** de l'effectif global.

La population féminine représente 28 % de l'effectif global vs 27% en 2019.

Au niveau des embauches, les femmes représentent **27%**** des recrutements effectués en **2020** (vs 26% en 2019).

Cette répartition reflète toutefois de manière assez proche le marché adressé par notre activité, dans la mesure où les métiers du numérique font appel essentiellement à des formations d'ingénieurs, fréquentées majoritairement par des hommes.

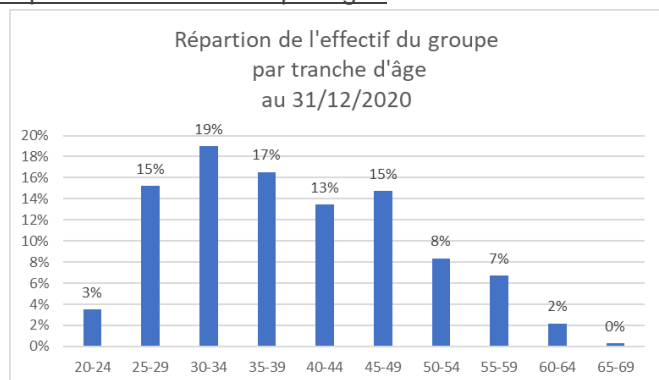
2020	Effectif	%Effectif	%Femmes	2019	Effectif	%Effectif	%Femmes
France	3406	97%	28%	France	3550	95%	27%
Luxembourg	46	1%	22%	Luxembourg	48	1%	17%
Roumanie	64	2%	48%	Roumanie	66	2%	38%
				Pays-Bas	65	2%	11%
Total	3516		28%	Total	3729		27%

La filiale des Pays-Bas présente dans les effectifs en 2019 n'est plus détenue par Open en 2020.

** L'effectif total d'Open de 3 516 collaborateurs n'inclut pas la société Neos-SDI acquise par Open en novembre 2020. Celle-ci compte 184 employés au 31 décembre 2020 et sera intégrée au périmètre de reporting de l'année 2021.*

***La proportion de femmes recrutées est déterminée sur la base de la population des employés d'Open en CDI, représentant en 2020 99% de l'effectif total.*

Répartition des effectifs par âge :



Répartition par tranche d'âge : **40 ans**

Moyenne d'âge/F : **40 ans**

Moyenne d'âge/H : **40 ans**

Open s'inscrit auprès de la communauté des candidats comme un recruteur innovant s'appuyant sur un dispositif de communication recrutement complet et différenciant, en phase avec les comportements de la cible recherchée :

- Orientation marquée vers le réseau social LinkedIn
- Adressage personnalisé des candidats via des campagnes sponsorisées d'offres d'emploi
- Participation à des événements qualitatifs, orientés vers les profils fortement recherchés
- Optimisation du parcours du candidat, visant à réduire considérablement son acte de candidature, via notamment la mise en œuvre d'un chatbot sur le site Carrières d'Open
- Suivi d'un parcours d'intégration complet et solide au travers de temps forts, rythmés par la pré-intégration, le jour J et enfin l'intégration.

Le développement des Relations avec les grandes écoles d'ingénieurs s'inscrit au cœur de la stratégie Ressources Humaines d'Open.

Open s'investit auprès des étudiants en instaurant une collaboration pérenne et constructive. Ainsi, Open accompagne sous plusieurs formes de parrainage une dizaine de grandes écoles comme l'EFREI, PolitechLille, Telecom Lille, l'EMLV, l'ESIR ...

« L'engagement d'Open auprès des universités et écoles est de longue date. Il a pour objet d'une part de donner une image positive et réaliste de l'entreprise, d'autre part de lui permettre d'être identifiée et reconnue par ces étudiants afin de les recruter. En tant qu'ancien enseignant, Président du Syntec Numérique, Vice-Président du CNNum, j'ai toujours considéré que l'éducation et la formation devaient être prioritaires dans nos sociétés pour les aider à se préparer à la transformation numérique.

Au nom d'Open, j'ai donc tissé des liens étroits avec de nombreuses écoles et universités pour lesquelles j'interviens régulièrement, par exemple des master classes sur le numérique à l'université Leonard De Vinci ou à l'ESIEA. Je suis également sollicité pour être parrain de promotion ce que je fais régulièrement depuis des années plusieurs fois par ans, auprès d'écoles différentes comme EPITA, ESGI ou Polytech Sorbonne...Il me paraît essentiel en tant qu'entreprise de créer ces liens qui permettent de contribuer à l'ouverture de ces écoles comme à garder le contact pour s'informer mutuellement des avancées technologiques. » Guy Mamou-Mani, co-Président.

L'alternance est un axe majeur de la politique Relations Ecoles d'Open. L'objectif est de renforcer les équipes techniques, commerciales, ressources humaines et d'assurer une intégration en termes d'embauche pour la plupart d'entre eux. Open choisit ses partenaires en fonction de leur capacité à faire évoluer leurs programmes selon les évolutions technologiques.

	2020			2019		
	Nombre	CDI	Femmes	Nombre	CDI	Femmes
Embauches	593	92%	27%	967	94%	26%

En matière de recrutement, les offres d'emplois sont rédigées de manière objective et non discriminante afin de permettre sans distinction la candidature d'hommes et de femmes.

Open a signé le 31 Mars 2014, La Charte pour la Transparence, portée par l'APEC et visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité dans l'accès à l'emploi. Cela s'exprime au travers d'une promesse réciproque d'amélioration continue des processus de sourcing et des contenus des offres d'emploi qui doit concourir à rendre le marché plus transparent.

Parce qu'Open a toujours considéré que ses collaborateurs étaient les mieux placés pour témoigner de la valeur de leur entreprise, l'entreprise s'est fixé l'objectif de faire de chaque nouvel entrant un ambassadeur : faire de ses collaborateurs des communicants, des défenseurs de l'image de marque, des acteurs de la performance de l'entreprise grâce à leur rôle actif - sur les réseaux sociaux ou au travers d'autres actions, comme celle de coopter les profils recherchés, en s'impliquant avec fierté et engagement dans cette dynamique nécessaire à la croissance.

La cooptation s'inscrit donc comme l'approche la plus qualitative et efficace pour développer l'entreprise et représente en 2020, **25% des recrutements***.

Dans le prolongement du recrutement, Open déploie **les temps forts liés à l'intégration du nouveau collaborateur.**

Deux objectifs :

- + Optimiser l'**efficacité du recrutement** et l'**expérience candidat**
- + **Accompagner le nouveau collaborateur** dans sa prise de fonction pour le rendre performant et engagé et favoriser la fidélisation attendue.

Trois temps forts sont distingués :

- + Période de pré-intégration visant à maintenir un lien entre Open et le futur collaborateur.
- + Accueil personnalisé du collaborateur le Jour J
- + Accompagnement du collaborateur lors d'une session dédiée, **la Session Shape** en compagnie d'autres nouveaux entrants.



Passage incontournable pour tout nouvel entrant, cette session collective est centrée sur le collaborateur et basée sur l'échange et le partage.

Elle vise de manière agile et ludique, à :

- Faire le point sur les connaissances du collaborateur sur l'entreprise et le mettre à niveau
- Apporter des informations et actualités personnalisées par BU et métier
- Créer du lien entre les collaborateurs présents, leur référent RH et leurs managers
- Répondre aux questions des collaborateurs ayant désormais un certain recul depuis leur arrivée
- Présenter les programmes dans lesquels le collaborateur peut s'engager
- Inscrire ce moment collectif agréable comme temps fort de son parcours d'intégration

Avec comme objectif final : accroître la fierté d'appartenance et l'engagement des collaborateurs pour assurer leur fidélité.

**Le pourcentage de recrutements issu du système de cooptation prend en compte les collaborateurs productifs d'Open SAS en CDI, représentant en 2020 81% de l'effectif total.*

FIDELISER LES COLLABORATEURS

Dans un marché en croissance et très demandeur en termes d'expertises digitales, avec le développement des nouveaux modes de pensées, de codes, de culture d'entreprise, la fidélisation des ressources s'inscrit comme un enjeu majeur de la réussite du modèle économique d'Open.

L'entreprise enregistre en 2020 un **taux de turn over de 18,4%** vs 26% en 2019.

Renforcement du dispositif managérial avec la création de fonctions de « Ressource Manager »

Leur mission? tout mettre en œuvre pour favoriser l'évolution de carrière des collaborateurs et contribuer au développement commercial de leur périmètre respectif.

Sous la responsabilité directe du Directeur d'Agence, le Ressource Manager construit une relation de **proximité avec son équipe** pour la faire grandir notamment en étant actif dans le suivi de carrières de chacun des membres de son équipe. Il favorise également l'attractivité de l'Agence auprès des clients et des candidats.

Il contribue ainsi à la **croissance du chiffre d'affaires** de l'agence sur son marché et au **développement de sa performance**.

Pour réaliser sa mission, le Ressource Manager peut s'appuyer sur des Team Managers, eux-mêmes responsables de 5 à 12 collaborateurs.

Les responsabilités des Ressource Managers portent notamment sur :

- **Le management et le staffing** des collaborateurs.
- **La relation client et la participation au développement commercial** de leur périmètre.

Développer la culture managériale, un enjeu majeur

Il n'y a pas d'entreprise moderne sans évolution de sa culture managériale. Pour accompagner notre transformation et soutenir notre développement stratégique, nous nous appuyons sur l'analyse des soft skills de nos managers.

Nous avons construit avec chacun des membres du top management (40 managers), un plan de développement individuel, incluant l'activation de formations spécifiques et de coaching éventuels, et l'intégration dans des dispositifs d'accompagnement collectifs. Pour chacun des quatre axes de progrès définis au niveau de l'entreprise, nous avons construit un dispositif d'accompagnement spécifique, sur trois mois, en distanciel, mêlant apports théoriques, coaching en petits groupes et engagements de progrès. En cherchant une appropriation rapide par une pratique active et concrète dans son quotidien !



 Managers

 by open

Les rémunérations et leur évolution

2020 : Périmètre UES Open (96% de l'effectif global) : les données sont agglomérées au niveau des sociétés Open SAS, Smart Fi, La Netscouade, Kynapse

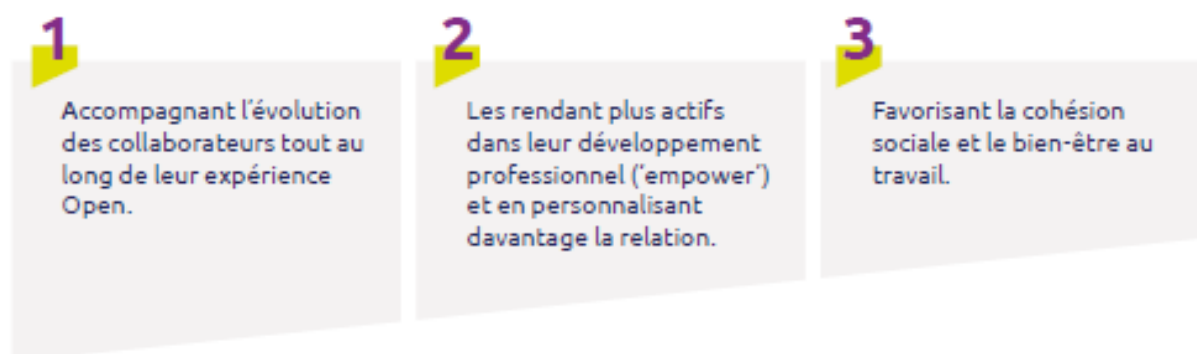
Charge de personnel (M€) :

2019 (Open UES)	2020 (UES)	%
216,08	207,04	-4,19 %

Développer le Capital Humain - garantir un suivi dynamique et personnalisé des compétences et des carrières

- Assurer des entretiens individuels réguliers pour tous les collaborateurs d'Open
- Mettre en œuvre les plans d'actions favorisant le maintien et le développement de l'employabilité des collaborateurs
- Mettre en place un parcours et un suivi de carrières en phase avec les évolutions métiers et technologiques et attrayant face à un marché très concurrentiel.

Et ce, en :



La valeur d'une entreprise de services du numérique est fonction de la qualité de son capital intellectuel. Ce secteur d'activité se distingue par des mutations technologiques rapides qui imposent régulièrement de nouveaux schémas de travail: il est donc vital que les collaborateurs maintiennent leurs connaissances et leurs compétences à jour, en adéquation avec les besoins du marché et des clients.

De même, les collaborateurs nouvellement embauchés veulent mettre leurs connaissances à profit, les développer et se construire une expérience professionnelle enrichissante.

En s'appuyant sur le référentiel métier « Repère&Vous », Open peut assurer l'employabilité et l'évolution de tous les collaborateurs, dans un contexte de respect de l'égalité des chances pour chacun.

Ce processus de performance et de développement repose sur des évaluations et échanges réguliers:

- **Suivis de mission**, rencontres régulières (2 à 4 fois par an) avec le manager pour faire un point d'étape sur la mission, la réalisation des objectifs, les succès et les difficultés.
- **Entretiens professionnels : Open&Change**

Le programme « Repères&Vous », pleinement intégré dans le pilier « Développer le Capital Humain » est destiné à tous les collaborateurs productifs* de l'entreprise, en mission chez un client ou dans l'un de nos centres de services ou production.



Ce programme vise à accompagner les collaborateurs dans leur carrière chez Open en les positionnant et en les informant des évolutions envisageables dans l'entreprise et des moyens nécessaires pour les satisfaire. Il aide à définir des trajectoires cibles en termes de développement des compétences, et propose de véritables parcours professionnels.

A travers une plateforme dédiée,

- Il offre de la visibilité aux collaborateurs sur leur positionnement grâce à une cartographie globale des métiers et un descriptif détaillé de chaque fonction exercée chez Open : objectifs, contours des missions, aptitudes comportementales, conditions d'accès...
- Il permet également à chacun d'imaginer et concrétiser son avenir au sein d'Open en construisant son parcours au travers notamment de nombreux témoignages de collaborateurs mais aussi en comparant différentes fonctions et leurs critères.

L'**Open&Change** est également un temps fort essentiel dans le parcours du collaborateur. Il a lieu a minima une fois tous les 2 ans. L'objectif de cet entretien est de faire un bilan (en se basant notamment sur les différents suivis de missions) et de déterminer un plan d'actions et d'engagement mutuel. Ce travail commun passe par un échange sur sa fonction et son parcours, le développement de ses compétences, son employabilité et ses perspectives d'évolution professionnelle.

open&change

openpro

Open déploie également les entretiens professionnels aux populations fonctionnelles : « OpenPRO », afin de garantir un échange tous les deux ans autour de l'employabilité moyen terme, du parcours de chaque collaborateur et de la mise en place de plans d'actions professionnels individualisés.

De plus, les unités opérationnelles mènent une analyse systématique et répétée des compétences requises par rapport à l'offre de formation disponible, afin de rester en phase avec les besoins du marché.

Open s'engage à développer le savoir-faire de chacun de ses collaborateurs tout au long de leur carrière, afin de bâtir une équipe disposant de l'expertise et de la motivation adaptée aux marchés présents et futurs. En offrant des opportunités de développement à tous, l'entreprise améliore sa capacité à atteindre ses objectifs, ainsi que ceux des collaborateurs.

Garant d'une politique de **formation** dynamique, Open a mis en place son propre Institut de formation.

**Collaborateur productif : salarié de l'entreprise en mission d'assistance technique chez un client ou au forfait dans le cadre d'un Centre de Production Open et assurant une activité technique, fonctionnelle en relation avec le métier du client ou de conseil en qualité de prestataire de services.*

Structure visant à maintenir et à contribuer à l'évolution personnelle et professionnelle de ses collaborateurs

Le plan de formation d'Open s'articule autour de thèmes techniques, fonctionnels, métiers client, comportementaux en phase avec l'actualité des Systèmes d'Information.

L'**Université de la Performance byOpen** constitue l'école de l'entreprise, ayant pour vocation d'accompagner le corps commercial, technique et managérial dans la réalisation de ses objectifs en augmentant son efficacité par la mise en œuvre de cursus de formations métiers au travers de 3 filières.

université de la
performance
by **open**

L'enjeu est de doter les collaborateurs concernés de techniques éprouvées, de faire évoluer leur comportement vers plus de maîtrise, et de leur donner les moyens méthodologiques pour mener leurs actions.



L'Université de la Performance byOpen constitue l'école de l'entreprise, ayant pour vocation d'accompagner le corps commercial, technique et managérial dans la réalisation de ses objectifs en augmentant son efficacité par la mise en œuvre de cursus de formations métiers au travers de 3 filières.

La **plateforme UP propose des contenus pédagogiques**, fruits des travaux des collaborateurs tels que les Squads members et Practiciens, ainsi que des formations gratuites sur de larges sujets proposés sur le net. Le tout visant à favoriser le développement personnel, intellectuel et professionnel des apprenants.

L'enjeu est de doter les collaborateurs concernés de techniques éprouvées, de faire évoluer leur comportement vers plus de maîtrise, et de leur donner les moyens méthodologiques pour mener leurs actions.

Quelques chiffres clés arrêtés à fin décembre 2020 (Périmètre Open SAS, soit 92% de l'effectif total en 2020).

+ 49 % de collaborateurs formés

+ 7 396 jours de formation réalisés soit 4,7 jours / collaborateurs formés

Formations technologiques (liées aux technologies informatiques de développement et d'infrastructure) : 47,7% des jours de formation réalisés

Formations métiers (Assistance à maîtrise d'ouvrage, métiers des clients d'Open, métiers autour des fonctions internes) : 47,8%

Formations linguistiques (Anglais) : 2,6%

Autres thèmes (incendies, secours, ...) : 1,9%

Développer une culture d'appartenance des collaborateurs

Le rôle et la place de la marque employeur en cette période inédite a été challengé. Au-delà de nos prises de parole, cette période de turbulences dont nous ne sommes pas complètement sortis nous a aussi confortés dans nos choix et nos orientations. La crise a impliqué d'adapter notre discours, sans jamais perdre le cap que nous nous étions fixés.

L'état d'esprit d'Open se caractérise par ses 3 valeurs reflétant ses traits de caractère et sa démarche
Agilité – Responsabilité – Engagement.

Si nous traversons cette crise avec une certaine stabilité et le plus sereinement possible, c'est aussi parce que nos valeurs ont consolidé nos fondamentaux et nous permettent d'avancer avec cohérence et dans le respect de ce que nous sommes.

Bien que la quête de sens - tant d'un point de vue individuel que collectif – soit au cœur de la motivation de nos collaborateurs et de nos candidats, elle n'est pourtant pas nouvelle. La crise sanitaire sans précédent que nous vivons a très certainement accéléré cette tendance mais ne l'a pas créée. Au sein d'Open, nous y travaillons déjà depuis longtemps, notamment au travers de notre programme « Mieux Vivre chez Open » qui en est l'une des incarnations.

Pour servir l'attractivité de l'entreprise, de nombreuses initiatives sont déployées, visant à faire d'Open, un employeur de référence ; initiatives venant nourrir le **[Mieux Vivre chez Open]**.

Véritable influenceur compte tenu de la crédibilité et l'authenticité de son discours, le collaborateur devient porte-parole de l'entreprise et fait rayonner la marque en interne comme en externe.

Partout en France, ils témoignent en vidéo sur leurs expériences, leurs missions, leur intégration ... tout simplement sur leur fierté d'ÊtreOpen !



En interne, ces témoignages favorisent le décloisonnement et le rayonnement des compétences. En externe, ils proposent des discours clairs et enthousiastes pour inviter d'autres nouveaux talents à les rejoindre.

Diffusés sur les réseaux sociaux d'Open, associés aux offres d'emplois et partagés en interne, régulièrement, de nouveaux témoignages viennent alimenter ce programme #AllezViensOnEstBien.

En 2019, déjà plus de 70 collaborateurs se sont exprimés en vidéo sur leur Bien Être chez Open **SANS SCRIPT et SANS FILTRE**. #AllezViensOnEstBien, c'est le hashtag choisi pour valoriser leur prise de parole marquant ainsi le [Mieux Vivre chez Open].



Autre initiative mise en œuvre, encourager les collaborateurs à partager leur avis sur l'entreprise en évaluant leur parcours. Cela se traduit d'une part par une note et d'autre part par des avis et conseils à ceux qui s'intéressent à l'entreprise. Les entretiens d'embauche, l'accueil dans l'entreprise sont autant de sujets que le collaborateur peut évaluer sur Glassdoor.



Parce que « Mieux Vivre chez Open », se traduit aussi par plus de partage, d'échange et de collaboration, Open a déployé tout au long de l'année 2020 : **Webi'Share**, une série de Webinars internes animés par les collaborateurs pour les collaborateurs. Cette chaîne d'information basée sur le partage des connaissances et compétences vise à nourrir l'expertise collective de manière transversale pour que chacun puisse s'approprier toute la valeur d'Open.

Webi'Share en 2020, c'est :

- Près de 60 Webi'Share
- 2900 inscriptions
- Un taux de participation en constance évolution, avec une moyenne de 47 participants par session
- Une page dédiée sur notre intranet contenant tous les replays vidéos et présentations

Open a également mis en œuvre la Loi Mathys, relative au don de jours de repos.

Un salarié peut, sous conditions, faire un don d'une partie de ses jours de repos non pris au profit d'un autre salarié dont un enfant est gravement malade.

Ce don est anonyme et sans contrepartie et permet au salarié bénéficiaire du don d'être rémunéré pendant son absence.



Parce qu'il nous semble indispensable de respecter les temps de repos et de congés de chacun de nos collaborateurs et de veiller à un meilleur équilibre vie professionnelle-vie personnelle, Open a acté le **droit à la Déconnexion** et a communiqué auprès de l'ensemble de ses collaborateurs les informations nécessaires à la bonne appréciation de l'engagement de l'entreprise.

Être Open, c'est aussi être socialement responsable !

JE M'ENGAGE
Soutenez l'association de votre choix en réalisant un arrondi à l'euro inférieur sur le net à payer de votre salaire.

- ACCÈS FACILE
- DONS ACCESSIBLES À TOUS
- SOLUTION AUTOMATISÉE
- ENGAGEMENT LIBRE
- DÉDUCTION FISCALE DE 66%

Cliquez sur l'association qui vous intéresse ! ➔

MICRO DON SUR SALAIRE
Open continue de renforcer sa Responsabilité Sociale et vous propose désormais le Micro-Don sur salaire, une solution de don participatif.

COMMENT PARTICIPER ?
C'est simple, inscrivez-vous en quelques clics sur open.microdon.org

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

ÉDUCATION SANTÉ ENVIRONNEMENT

EN SAVOIR PLUS
rubrique « Je m'engage »

Open renforce son engagement sociétal et propose à ses collaborateurs le Micro-Don sur salaire : une solution de don participatif.

Le Micro-Don sur salaire permet de soutenir une association de son choix parmi les 3 sélectionnées, en réalisant un micro-don sur le net à payer de son salaire, et ce, de manière automatisée pour chaque mois.

Ces dons sont sans engagement dans la durée et sont soumis à une déduction fiscale de 66%.

Trois associations soutenues :

Passerelles Numériques permet aux jeunes les plus défavorisés de bénéficier d'une formation supérieure, d'accéder à un emploi dans le secteur des nouvelles technologies et de sortir durablement de la pauvreté.

Vaincre la Mucoviscidose accompagne les malades et leur famille dans chaque aspect de leur vie bouleversée par la mucoviscidose.

Je t'aime, je sème, programme de Planète Urgence, finance des projets de reforestation et contribue ainsi à la restauration et à la protection des écosystèmes menacés et de leurs populations.

Face à l'épidémie de covid-19, nous soutenons également depuis avril 2020 **l'AP-HP Fondation pour la recherche.**

MICRO DON SUR SALAIRE

Face à l'épidémie de Covid-19, soutenons aussi

open WE EMPOWER YOUR DIGITAL WORLD

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS
FONDATION POUR LA RECHERCHE

Recherche contre le Covid
Soutien aux soignants

L'AP-HP et ses 39 hôpitaux sont en première ligne dans la gestion de l'épidémie Covid-19. Le nombre de patients qui y sont suivis et l'excellence de sa recherche clinique en font un acteur crucial dans la lutte contre les épidémies.

Les dons collectés sont intégralement affectés au fond d'urgence dédié :

- à la recherche sur le Covid-19
- au soutien aux équipes de l'AP-HP

**Gardons
le lien !**

Nous avons redoublé d'efforts en 2020 pour garder le lien avec nos collaborateurs et compenser la distance qui nous était imposée. Grâce à **Gardons le lien**, nos managers se sont collectivement investis dans un programme vidéo publié sur notre réseau social interne. Le but de cette initiative était de partager simplement son quotidien, le vécu face au confinement, les dernières news clients, son environnement. Le tout face à son écran d'ordinateur, filmé et enregistré par les applications le permettant. Nos co-présidents et autres managers du comité exécutif se sont eux aussi prêtés à cette action de transparence et de proximité, essentielle dans la période que nous traversons.



Open prolonge son engagement sociétal en le mettant au service du monde associatif

Le mécénat de compétences, encadré par la **Loi Aillagon** d'août 2003, est le don d'expertises professionnelles ou personnelles/humaines de collaborateurs, pendant leur temps de travail et en accord avec leur employeur, à des structures d'intérêt général locales (associations, fondations ou collectivités territoriales dans certains cas).



Le mécénat de compétences est un dispositif qui répond à un triple enjeu :



des associations qui doivent à la fois trouver des ressources alternatives face à la baisse régulière des subventions publiques et se professionnaliser dans leur développement,



des entreprises qui cherchent des réponses concrètes, visibles et opérationnelles à leurs stratégies RH et RSE,



des collaborateurs qui revendiquent de trouver du sens dans leur parcours professionnel en s'impliquant de façon active dans la solidarité.

Les bénéfices de l'engagement solidaire Open

- **+ de SENS !** en répondant à des besoins sociétaux de vos territoires
- **+ de COMPÉTENCES !** en travaillant sur des problématiques alternatives, différentes et enrichissantes
- **+ d'ADAPTABILITE !** en construisant une réponse et des livrables spécifiquement liés au monde de l'intérêt général

- **+ de FIERTE D'APPARTENANCE** ! en s'identifiant via un engagement concret de terrain aux valeurs portées par Open
- **+ d'ENGAGEMENT** ! en valorisant son savoir-faire professionnel et ses soft skills

Open est accompagné par son partenaire KOEO, **structure pionnière en France** exclusivement dédiée au déploiement opérationnel de dynamiques de mécénat de compétences entre le secteur associatif d'intérêt général et les entreprises et leurs collaborateurs. Elle s'est construite autour d'un credo : la société civile ne pourra répondre à ses enjeux sociétaux qu'au travers de partenariats pragmatiques et locaux entre secteur lucratif et non lucratif. KOEO a rejoint dès sa création différents mouvements au sein desquels elle partage et porte les valeurs et la vision d'une entreprise tournée vers l'intérêt général.



En 2020, Open a enregistré les indicateurs suivants :
+873,5 jours réalisés par 83 collaborateurs auprès de 38 associations en réalisant 116 missions.

Quelques exemples de missions réalisées :

Associations	Vocation des associations	Missions Open
FONDATION L'ELAN	Accompagne, soigne, accueille et loge plus de 8.500 enfants, adolescents et adultes souffrant de troubles psychiques, d'addiction ou vivant avec des troubles de l'autisme	Rédiger un cahier des charges pour la migration d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque
ARMEE DU SALUT	Engagée dans la lutte contre l'injustice, l'exclusion, la traite des êtres humains, la prostitution ou l'esclavage	Former les salariés de l'association aux outils bureautiques
L'ENVOL	Lutte contre l'exclusion due à la maladie en organisant des séjours et programmes entièrement gratuits pour les enfants malades et leurs familles	Recueillir les témoignages et retours d'expérience des familles bénéficiaires
SOATATA	Assistance au développement éducatif dans le sud de Madagascar	Construire les cahiers des charges/Specifications du site web de l'association
MOULIN DU PONT-RU	Agit sur les questions écologiques, du lien social et de la transmission en apportant des réponses concrètes, accessibles et locales	Aider l'association à traduire en anglais et/ou arabe des documents pour leurs bénéficiaires
UNAPEI	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis	Participer à l'organisation des espaces de stockage
MONIELO	Aide à l'enfance au Congo	Auditer les réseaux sociaux de l'association
GIAA	Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes	Participer au développement du projet MathsDV
ELLSA	Ensemble un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères	Rejoindre le pôle atelier de l'épicerie solidaire d'ELLSA
KODIKO	Réfugiés et salariés en entreprise	Auditer le parc informatique de l'association/sécurité/MàJ
UN STAGE ET APRES	Bien s'orienter pour bien choisir (l'association qui rapproche l'école de l'entreprise)	Présenter votre métier dans la classe virtuelle d'un enseignant

VIVRE LES MUREAUX

Les Mureaux, une ville verte

Monter des vidéos pour l'association

FONDATION SIMPLON

Fabriques solidaires et inclusives qui proposent des formations gratuites aux métiers techniques du numérique en France et à l'étranger

Animer un atelier entretien technique

UGOP

Association culturelle : propose des ateliers artistiques et numériques pour tous dans le 12e arrondissement de Paris.

Finaliser et développer les 2 sites web de l'association



Et si, Etre Open, c'était aussi courir ensemble pour une bonne cause ?
 #Passion #Ethique #Responsabilité



Open inscrit dans son engagement RSE son soutien à plusieurs associations, en encourageant ses collaborateurs à participer à des courses à pied à vocation caritatives partout en France. Les investissements sont entièrement pris en charge par Open, contribuant ainsi à financer les différentes causes défendues par ces courses.

En 2020, compte tenu de la situation de pandémie, nous n'avons pas été en mesure de participer à des courses caritatives.

Organisation du temps de travail

2020 : Périmètre UES Open (96% de l'effectif global en 2020) : les données sont agglomérées au niveau des sociétés Open SAS, Smart Fi, La Netscouade, Kynapse

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme de l'entreprise est de 3.40%, en baisse par rapport à 2019 (3.59%).

Santé et sécurité au travail

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre d'accidents avec arrêt de travail (inclus les accidents de trajet)	14	33	29	28	28
Taux de fréquence	2,53	5,79	5,24	5,25	5,44
Taux de gravité	0.40	0,39	0.31	0,33	0,31
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	14	22	21	23	23

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales

Pour l'année 2020, Open recense en termes de bilan sur les accords collectifs :

Accords signés :

Accord sur l'imposition de jours de congés payés et de RTT

Accords en vigueur :

Accord sur la garantie d'évolution des salaires de certains représentants du personnel

Accord de mise en place d'une Union Economique et Sociale (UES)

Accord de périmètre

RTT

Prime vacances

Travail de nuit

Participation

Plan d'actions et décisions unilatérales :

DUE astreinte

DUE droit à la déconnexion

DUE télétravail

DUE mutuelle prévoyance

Plan d'action Egalité Professionnelle

Accords dénoncés

Néant

Conditions de santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont des composantes importantes de la gestion des ressources humaines. L'activité d'Open ne comporte pas d'activités à haut risque, mais la santé et la sécurité sont des sujets pour lesquels l'entreprise a mis en place des procédures et des mesures spécifiques.

Des Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) ont été élues par les membres des Comités Sociaux et Economiques (CSE).

Leurs missions : Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés. Améliorer des conditions de travail. Veiller au respect des prescriptions législatives et réglementaires. Transmettre les diverses informations transmises par la Direction.

Pour cela, chaque CSE s'appuie notamment sur des enquêtes - à l'occasion de chaque maladie ou accident professionnels graves, des inspections trimestrielles des sites en collaboration avec les CSSCT.

Conscient de l'importance de la santé et du bien-être psychologique au travail, Open a lancé en 2012 le projet « **Mieux Vivre chez Open** » qui a permis de définir la mise en place de mesures préventives.

Open fonde ainsi son efficacité sur la motivation de chaque salarié de l'entreprise et a notamment conscience que la santé de chaque collaborateur et l'assurance de conditions psychologiques satisfaisantes sont une priorité.

L'objectif majeur était de bâtir **un plan d'actions pour Vivre Mieux** et mettre en place des mesures préventives.

Pour piloter ce projet, une commission **s'est constituée** et a eu pour objectif de renforcer et de compléter les dispositifs existants, en s'appuyant sur les résultats d'une démarche méthodologique que l'entreprise souhaite développer en **lien étroit avec les CSE** : identification, recommandation et mise en place des actions ou logiques de prévention ainsi que des indicateurs associés pour en valider l'efficacité.

Assurer un traitement équitable pour tous les collaborateurs

Maintenir une égalité devant l'emploi, la formation et le développement de Carrière
Lutter contre toutes les formes de discrimination

Parce que la Diversité est au cœur de ses préoccupations, Open réaffirme sa volonté de donner toujours plus de sens à sa valeur Responsabilité. Les formes de discrimination sur lesquelles Open lutte couvrent l'égalité professionnelle Hommes/Femmes, l'insertion de personnes en situation d'handicap et la préoccupation à porter sur les générations Séniors et Juniors de moins de 26 ans.

Afin de garantir la continuité de nos bonnes pratiques, la formation sur l'inclusion et l'agilité professionnelle « Vivre Ensemble la Diversité » a été déployée aux populations ressources humaines et managers.

université de la
performance
by open

L'e-learning au service de notre performance
Nouveau module « **Vivre Ensemble la Diversité** »

Parce que la Diversité est au cœur de nos préoccupations,
nous réaffirmons notre volonté de donner toujours plus de sens
à notre valeur Éthique & Responsabilité.



Par son engagement sociétal et son adhésion au cadre législatif et réglementaire, Open s'attache à ce que ses collaborateurs **ne fassent pas l'objet d'une quelconque discrimination** à quelque titre que ce soit.

Afin de garantir la continuité de nos bonnes pratiques, nous vous proposons ce nouveau parcours de formation « **Vivre Ensemble la Diversité** » autour de l'inclusion et de l'égalité professionnelle, au service de vos fonctions et missions.

A travers un parcours complet et interactif, elles ont pu :

- Repérer les situations discriminatoires et non-inclusives, les diagnostiquer, y remédier et obtenir du feedback tout en découvrant les bonnes pratiques
- Vivre les situations les plus diverses basées sur un grand nombre de critères : égalité femme/homme, âge, origine, conviction religieuse, orientation sexuelle, handicap, activité syndicale

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Open s'engage dans l'égalité professionnelle en s'appuyant sur un accord de branche.

L'engagement visant à instaurer dans la durée l'égalité professionnelle suppose de mettre en place et de poursuivre des actions d'accompagnement tant au niveau de l'entreprise que des mentalités. Il est du devoir de l'entreprise de garantir le respect des salariés quel que soit leur sexe.

L'égalité professionnelle se mesure par la représentation des femmes au sein du management de l'entreprise et des institutions représentatives du personnel. Elle se révèle également dans la composition des délégations mandatées par les employeurs et les délégations syndicales.

L'engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes est inscrit dans les processus d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés.

Open s'est donné des objectifs en matière d'engagement au travers de son plan d'actions Egalité Professionnelle qui stipulait les indicateurs ci-dessous :

Qu'en matière de recrutement, Open s'engage à assurer les conditions d'accès identiques à l'emploi dans l'entreprise. L'engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes est inscrit dans les processus d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés.

Ainsi, d'un point de vue qualitatif, les offres d'emplois sont rédigées de manière objective et non-discriminante afin de permettre sans distinction la candidature d'hommes et de femmes.

Objectifs/Réalisés 2020* :

proportion de femmes recrutées:
27% // **26 %** proportion de
femmes dans l'effectif total : 25%
// **28%**

Qu'en matière de promotion, L'analyse des promotions réalisées ne permet pas d'identifier le phénomène du « plafond de verre » Il faut continuer à s'assurer que les parcours professionnels ne sont pas influencés par le sexe. En effet l'évolution professionnelle des salariés ne doit pas se trouver ralentie du fait des périodes d'absences liées au congé maternité ou d'adoption.

Qu'en matière de formation, Open reconnaît l'importance fondamentale des actions visant à permettre aux hommes et aux femmes de développer leur compétence et leur qualification en relation avec les besoins de l'entreprise. La formation professionnelle constitue un investissement important pour l'entreprise et un des leviers pour résorber les inégalités entre les hommes et les femmes. En conséquence, Open s'engage à assurer des conditions d'accès identiques à la formation tout au long de la vie professionnelle des hommes et des femmes.

**Les indicateurs proportion de femmes dans l'effectif formé, proportion de femmes dans l'effectif et taux de promotion des femmes présentés ici sont déterminés sur le périmètre Open UES, représentant en 2020 96% de l'effectif global.*

Qu'en matière de rémunération, l'examen annuel des écarts de rémunération sur base du bilan social et du rapport Egalité Homme/Femme permet de lutter pour l'égalité des rémunérations dans la durée.

Objectifs//Réalisés 2020* :

proportion de femmes ayant changé de position/coefficient dans l'effectif total des salariés ayant eu un changement de position/coefficient : 25% // **26%**

Objectifs//Réalisés 2020* :

proportion de femmes dans l'effectif formé : 25% // **27%**

Objectifs 2020 : Réduction à 3% des écarts significatifs tant qualitativement que quantitativement des salaires entre les hommes et les femmes par une action de sensibilisation faite auprès des managers lors des comités de management.

Qu'en termes d'articulation Vie privée – Vie professionnelle, une action spécifique a été décidée visant à garantir la rémunération du salarié ayant plus de trois ans d'ancienneté pendant son congé paternité.

Open est fière d'afficher pour la troisième année consécutive son indice de 94 points /100*.

"Nous sommes fiers et heureux que les valeurs d'Open soient retranscrites dans cette note remarquable à laquelle nous accordons une attention particulière."
Guy Mamou-Mani, co-Président d'Open



Cet indicateur récompense :

- D'une part la conviction d'Open sur l'indispensable égalité de traitement
- D'autre part l'efficacité des actions déployées

(*La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « loi avenir professionnel », complétée par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 impose à toutes les entreprises de mettre en place un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en vue de mettre fin, en l'espace de trois ans, à tout écart de salaires injustifié)

open **S**engage.

merci
à nos 12 marraines engagées

CAPITAL **filles**



Open et ses 12 marraines de l'Ouest s'engagent pour accompagner les jeunes filles issues de quartiers populaires et de zones rurales dans leur orientation professionnelle, grâce à l'association **Capital Filles**.

Notamment dans la construction de leur projet durant leur année de terminale, dans les domaines techniques, scientifiques et industriels où la parité F/H n'est pas encore à l'équilibre.

Les actions mesurées en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Parce que la Diversité est au cœur de ses préoccupations, Open réaffirme sa volonté de donner toujours plus de sens à sa valeur Ethique & Responsabilité.

La politique Handicap d'Open est portée au plan opérationnel par les directions :

- IT Services
- Agences Digitales & Solutions
- Directions transverses (DRH, DAF, DPSI, Qualité, Achats, Communication...)

**Périmètre France*

Et ce, au plan national, avec la volonté, l'ambition d'intégrer et accompagner vers la réussite, dans leur dispositif respectif, des personnes en situation de handicap.

Des référents Mission Handicap très impliqués et responsables

La politique Handicap d'Open est animée par une Mission Handicap dirigée par le Directeur du Recrutement et composée de Référents Mission Handicap.

L'action des référents Mission Handicap répartis au plan national sur les quatre grandes régions d'Open (Ile de de France, Ouest, Nord, Est, Sud-est), est portée sur :

- Le **recrutement de collaborateurs** en lien avec le plan de recrutement annuel de l'entreprise,
- **L'intégration et le suivi individualisé des collaborateurs** durant la période d'essai,
- Le **suivi et le maintien dans l'emploi** des collaborateurs lors de l'entretien professionnel,
- Le **développement de l'employabilité et des compétences de nos collaborateurs en étroite collaboration** avec notre Institut de formation (l'Institut Open),
- Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec le manager et supérieur hiérarchique du collaborateur TH sur le terrain.

Ce plan d'actions opérationnel est réalisé en étroite collaboration avec le manager et supérieur hiérarchique du collaborateur en situation de handicap.

L'action de la Mission Handicap d'Open se concentre également sur :

- Le **développement de nouveaux partenariats** avec les entreprises issues du Secteur Adapté et Protégé
- Les **actions de co-traitance** avec les entreprises adaptées spécialisées autour de l'IT : ASCENSI, ATIMIC,
- L'enrichissement **d'un catalogue de prestations** provenant des ESAT, EA. Ce catalogue en version électronique est distribué aux gestionnaires Open en matière d'achats responsables (Prestation pour les petits déjeuners, plateaux repas, aménagement d'espaces verts...).

En 2020, la politique Handicap d'Open s'est traduite par des résultats positifs sur les aspects :

- **Recrutement : 3 collaborateurs recrutés en 2020** vs 7 en 2019
- **Taux d'emploi : 1.43* en 2020** vs 1.70 en 2019
- **Adaptation de poste et du temps de travail** : pas de nouvelles adaptations de postes (idem en 2019)

La politique d'Open en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap a pour ambition de:

- Augmenter le nombre de personnes recrutées sur les fonctions IT mais également support de l'entreprise donc avoir une démarche d'ouverture vers les fonctions de type assistantat, commerce, gestion ou Ressources Humaines.
- Nouer de nouveaux partenariats avec les entreprises actives et présentes sur le marché (EA, GESAT)
- Profiter de l'accompagnement de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) pour nous aider à identifier et recruter les collaborateurs dont le profil s'inscrit dans notre plan de recrutement.
- Poursuivre nos efforts de sensibilisation et de communication auprès des collaborateurs de l'entreprise au travers de nouveaux supports d'informations.

Notre volonté est d'agir collectivement en tant qu'entreprise HANDI-ACCUEILLANTE.

**Périmètre Open UES*

La politique de lutte contre les discriminations

Open témoigne de son engagement à mener une réelle politique de la gestion des populations sénior et junior par des actions appropriées aux problématiques de l'entreprise et aux situations individuelles et diverses de ses salariés. Ces populations représentent près de 25% de l'effectif total de l'entreprise.

Il s'agit d'un enjeu stratégique et global décliné dès 2009 et portant notamment la valeur Responsabilité dans la cadre de la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).

Le management de l'emploi des séniors et du recrutement et de l'insertion des juniors est une volonté permanente clairement exprimée par la Direction, les partenaires sociaux, relayée par les managers et l'ensemble des fonctions supports de l'entreprise.

Notre parcours de formation obligatoire « Vivre Ensemble la Diversité » illustre cette volonté.

Un principe de non-discrimination

Les séniors et les juniors, au même titre que les autres salariés, mais dans un contexte différent, peuvent connaître des aspirations et situations particulières. Il est donc important qu'Open les prenne en compte et propose à ces populations des mesures adaptées à leurs besoins.

L'objectif est d'encourager le développement professionnel à long terme en proposant des possibilités d'actions adaptées à chacun. Dans cet esprit, toutes les actions sont menées avec le consentement de tous les acteurs et principalement du salarié concerné. Le principe du volontariat est donc un postulat de départ. Il est garanti par des processus adaptés.

En effet, à titre d'exemple, les mesures portant sur l'entretien professionnel d'évaluation et l'entretien professionnel, les outils de mobilité, la prévention des risques, l'aménagement du temps de travail ou le tutorat peuvent potentiellement concerner l'ensemble des effectifs, indépendamment du lien avec l'âge.

Par son adhésion au cadre législatif et réglementaire, Open s'engage à ce que les salariés ne fassent pas l'objet d'une quelconque discrimination à quelque titre que ce soit.

Les bornes d'âge retenues par Open pour la mise en place du dispositif sont les suivantes :

Les jeunes :

- moins de 26 ans ;
- moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés.

Les seniors :

- De 45 à 57 ans pour les seniors maintenus en emploi ;
- Plus de 52 ans pour les aménagements des conditions de travail.

5 SERVIR L'ETHIQUE DES AFFAIRES

L'éthique revêt une importance majeure pour Open et pour chacun de ses collaborateurs. Open s'est engagé à respecter les normes éthiques les plus strictes et à mener ses activités avec intégrité.

Les dirigeants d'Open ont la responsabilité de donner l'exemple par leurs actions personnelles et par une attitude qui traduit leurs valeurs morales.

Cet exemple les mène à traiter chacun avec honnêteté et respect, qu'il s'agisse de collaborateurs, de clients, de prospects, de fournisseurs, de partenaires et de concurrents.

Le Code Ethique et Déontologie des Affaires est le guide de conduite de l'entreprise.

Depuis 2016, il est intégré au contrat de travail signé par chaque nouvel entrant dans la société, publié sur l'intranet accessible à tous les collaborateurs.

LOYAUTE DES PRATIQUES – ACTIONS ENGAGEES POUR PREVENIR TOUTES FORMES DE CORRUPTION

La loyauté des pratiques d'Open est portée par la reconnaissance du Global Compact qui renouvelle à nouveau en 2019 sa confiance à Open, comme membre de son institution et également traduite dans la charte Ethique de l'entreprise.

Le code Ethique & Déontologie des Affaires est remis, depuis 2016, à tous les nouveaux entrants et est intégré dans le kit d'accueil et d'intégration de ces mêmes collaborateurs.

Le contrat de travail remis stipule que les nouveaux entrants ont bien pris connaissance de ce document au même titre que le règlement intérieur, intégrant lui-même le code de conduite anti-corruption.

MISE EN CONFORMITE ANTI-CORRUPTION

« Dans le cadre de la conformité d'Open à la Loi Sapin 2 - Anti corruption, Open (et ses filiales) a adopté le code de conduite de Middlednext(1).

Ce Code a été rédigé par Middlednext en co-construction avec les entreprises adhérentes afin d'exprimer leurs convictions sur ce sujet et les partager avec leurs collaborateurs et tous les tiers avec qui elles sont amenées à travailler.

Le Code de Conduite anticorruption a pour objectif de définir nos valeurs et principes clés en matière de lutte contre la corruption afin que le comportement de chacun de nous puisse être guidé par cet ensemble de valeurs et principes.

C'est pour cela que, dans un contexte de plus en plus global et complexe, il nous paraît essentiel de nous doter d'un Code de conduite. Véritable cadre de référence pour l'action, il définit les règles de conduite, individuelles et collectives, qui doivent guider nos actes et inspirer nos choix pour faire vivre nos valeurs et engagements au quotidien. Il est également porteur d'une ambition d'amélioration continue pour aller toujours plus loin dans le respect de nos principes, partout dans le monde. »

[1] Middlednext est l'association professionnelle française indépendante exclusivement représentative des valeurs moyennes cotées

Frédéric Sebag & Guy Mamou-Mani,
co-Présidents d'Open

Actions déployées dans le cadre de la mise en conformité de l'entreprise :

- Open (et ses filiales) a formalisé une cartographie qui identifie et hiérarchise les risques de corruption au regard de leur occurrence et impact en cas de réalisation. Véritable point d'entrée du dispositif anti-corruption, elle a permis de définir le dispositif de prévention de la corruption de façon proportionnée au modèle d'affaires de l'entreprise.
- Sur cette base opérationnelle, le code de conduite anti-corruption du Middledenext a été adopté. Il s'ouvre tout d'abord sur une introduction des co-présidents qui confirme l'engagement d'Open (et ses filiales) en matière de lutte contre la corruption et définit le code comme un guide pour tous les collaborateurs dans l'exercice quotidien de leur activité.
- Afin qu'il soit accessible à tous, le code de conduite anti-corruption est publié sur le site internet de l'entreprise. Un espace dédié à la lutte anti-corruption est accessible aux collaborateurs sur l'intranet, comprenant les éléments clés du dispositif et les mesures de sensibilisation correspondantes.
- Une politique de Cadeaux & Invitations a été déployé en 2018 sur tout le périmètre de l'entreprise. Cette politique définit les cadeaux et invitations avant de rappeler les règles et obligations des salariés ainsi que les bonnes questions à se poser lorsqu'un salarié est confronté à cette situation. Enfin, la politique aborde le comportement à adopter en cas de manquements avérés ou suspects.
- Un dispositif d'alerte interne est déployé et permet, tout en garantissant au lanceur d'alerte une stricte confidentialité de son identité, de signaler des conduites ou des situations susceptibles notamment de constituer un crime, un délit, une violation grave ou manifeste de la loi ou d'un règlement, un préjudice grave pour l'intérêt général, ou encore des violations du code de conduite de l'entreprise.
- Des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pourront s'appliquer à tout contrevenant. En outre, il pourra être mis fin à des relations commerciales non respectueuses de ces valeurs. Pour ce faire, des clauses contractuelles ont été intégrées dans les contrats, et conditions générales d'Open (et ses filiales).
- Suite à une première phase d'identification du personnel le plus exposé en 2019, un dispositif de formation clair et adapté a été initié en 2020 pour le personnel concerné. En effet, afin de garantir la continuité de nos bonnes pratiques, nous avons déployé un nouveau parcours de formation « Lutte Anticorruption » autour du respect des règles anticorruption, au service des fonctions et missions de nos managers.



A travers ce Serious Game, nos managers formés ont pu :



L'e-learning au service de notre performance
 Nouveau module « **Lutte Anticorruption** »

Dans le cadre de la conformité d'Open à la Loi Sapin 2 - Anticorruption, Open a adopté le code de conduite de Middenext**

Le [Code de Conduite anticorruption](#) a pour objectif de définir nos valeurs et principes clés en matière de lutte contre la corruption afin que le comportement de chacun de nous puisse être guidé par cet ensemble de valeurs et principes.



- Connaître les règles anti-corruption
- Être sensibilisé aux risques
- S'auto-réguler et reconnaître les situations à risque
- Modifier leurs comportements à risque au quotidien
- Acquérir de bonnes pratiques anti-corrupsions
- Connaître les principaux DO's & DON'Ts

Ces formations seront renouvelées de façon récurrente sur les années futures.

- Un processus d'évaluation des tiers est déployé. Ce processus vise à qualifier la nature de la relation à travers un outil d'analyse de réputation et le cas échéant la conduite de due diligences approfondies.

MISE EN CONFORMITE RGPD

Open s'est engagé dès 2017 dans une démarche de mise en conformité au cadre réglementaire. Open reste concentré sur le déploiement d'une feuille de route articulée comme suit :

- Réalisation de cartographies de traitement, études d'impact et procédures visant l'alignement de nos processus avec le nouveau cadre légal ;
- Revue complète des contrats avec nos propres prestataires ou fournisseurs procédant à des traitements de données personnelles, afin d'engager ces derniers à se conformer à la réglementation ;
- Mise en place de politiques de gouvernance s'inscrivant dans notre référentiel interne :
 - Politique de Protection des données personnelles qui consacre la position d'Open comme acteur responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires
 - Politique de gestion des données personnelles qui encadre le traitement des données de la collecte à la suppression. Cette dernière est en en cours de formalisation. Sa mise en application est prévue pour 2021.
 - Politique garantissant l'exercice et le respect du droit des personnes
- Le renforcement du cadre de Gouvernance du projet par une logique de responsabilisation des différents acteurs impliqués (Direction projet, Responsables de traitements, départements opérationnels et fonctionnels) dans l'objectif de mise en conformité de notre organisation ;
- Actions périodiques de réévaluation et de mise à jour des traitements de données impactant nos processus métiers ;

Actions déployées pendant l'exercice sociale 2020 :

- Déploiement des exigences RGPD dans les procédures opérationnelles de notre système de management de la qualité ;
- Mise à jour des registres de traitement

ÉVASION FISCALE

En tant qu'entreprise de services du numérique, Open est présente essentiellement en France mais également dans 4 pays européens et évolue dans un environnement en évolution permanente.

Les échanges entre les filiales de ces pays sont limités et strictement encadrés et chacune des sociétés du groupe fait l'objet d'une veille fiscale permanente.

Nous sommes de ce fait faiblement exposés aux risques fiscaux.

Open prend en compte tous les facteurs existants au sein de cet environnement pour s'assurer d'anticiper, d'analyser les options, et de prendre les bonnes décisions fiscales, même en cas d'incertitude.

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DES AFFAIRES

+ Agir en conformité avec les DROITS DE L'HOMME

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, Open s'engage à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, et l'égalité des droits des femmes et des hommes.

Respecter les normes du travail

Open effectue ses tâches en faisant preuve d'une intégrité et d'une honnêteté inflexibles.

Open se montre honnête et intègre dans ses relations avec les clients, fournisseurs et autres tierces parties. Cela implique une conduite irréprochable en toute occasion.

Les actions ne doivent pas être entachées de discrimination, de calomnie, de diffamation, ni de harcèlement. Une égalité de traitement doit être appliquée à toute personne, quels que soient sa race, sa couleur, ses croyances, sa religion, son pays d'origine, son âge, son sexe, son état civil, son statut légal en tant qu'étranger, son handicap physique ou mental non relié au travail, son statut de vétéran, son expression sexuelle ou tout autre fondement interdit par la loi.

Une conduite inappropriée ne peut être excusée sous prétexte qu'elle a été dictée ou demandée par quelqu'un d'autre.

+ Respecter les règles de confidentialité

Open n'utilise ou ne divulgue pas les informations confidentielles ou relevant de sa propriété intellectuelle, d'un client ou d'un fournisseur à des tierces parties.

En outre, Open prend les mesures appropriées – entre autres, sécuriser les documents, limiter l'accès aux ordinateurs et supports électroniques et appliquer des méthodes d'élimination convenables – pour éviter tout accès non autorisé à de telles informations.

+ Honorer des relations commerciales loyales

Open ne tire indûment profit de quiconque par le biais de manipulation, dissimulation, abus d'information privilégiée, altération de faits avérés, ou toute autre pratique commerciale déloyale.

+ Interdire les délits d'initiés

Négocier des actions ou des titres en se basant sur des informations privilégiées et non publiques, ou fournir de telles informations à d'autres de façon à ce qu'ils puissent effectuer des transactions, est illégal et peut entraîner des poursuites.

Assurer une activité commerciale saine et intègre

Open cherche toujours à offrir des produits et des services de valeur, qui correspondent le mieux aux demandes ou aux besoins d'un client, et ce, à un prix convenable. Open n'a jamais eu recours à une fausse représentation ou des mensonges à propos de ses produits et de ses services ou des besoins du client pour faire une vente. Il est strictement interdit de répandre des rumeurs, même indirectement, sur les concurrents, leurs produits ou leur situation financière.

+ Eviter tous conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque l'on tire, ou semble tirer, un avantage personnel d'une décision ou d'une situation professionnelle.

Les dirigeants d'Open évitent toute activité ou association et tout placement, à titre personnel, qui pourraient sembler nuire à l'exactitude du jugement quant à ce qui correspond aux intérêts d'Open. Ils ne profitent de leur position chez Open, ou des liens avec Open, pour en retirer un profit personnel. Chacun évite l'apparence même d'un tel conflit.

+ Prévenir la corruption

Un pot-de-vin est une valeur que l'on offre ou que l'on donne pour influencer une décision discrétionnaire.

Un pot-de-vin peut notamment être un paiement pour inciter à attribuer un marché, pour influencer le résultat d'une vérification ou d'une inspection d'une autorité de vérification, ou pour influencer la législation sur les impôts ou autre.

Open ne promet jamais ni ne donne, directement ou indirectement, des pourboires, pots-de-vin, dessous-de-table, récompenses ou autres avantages à des membres d'organismes gouvernementaux ou de toute autre organisation

INTEGRATION DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA POLITIQUE D'ACHAT

La sous-traitance en 2020 représente 13,5% du chiffre d'affaires consolidé (vs 12,1% en 2019).

Open fait appel à de la sous-traitance, le plus souvent dans les cas où les compétences d'Open ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas au profil recherché.

Open a déployé une procédure de gestion administrative des sous-traitants afin de lutter contre le travail dissimulé, s'adressant à tous les intervenants non-salariés d'Open : sous-traitants établis en France, sous-traitants indépendants, sous-traitant établis à l'étranger.

Avant tout démarrage ou renouvellement de contrat quel que soit le type de prestation et tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution, Open collecte via ses sous-traitants un certain nombre de documents sur lesquels Open applique un contrôle de cohérence et d'authenticité.

Pour réussir en matière d'achats responsables et dans la politique de RSE de la société, Open doit s'assurer que ses partenaires fournisseurs travaillent dans le même sens et partagent les mêmes axes de progrès en matière environnemental, social et éthique des affaires.

L'entreprise s'appuie sur une charte pour formaliser ses réalisations, ses ambitions et ses attentes vis-à-vis de ses principaux fournisseurs.

Ainsi, au travers de la présente charte, Open invite depuis 2018, l'ensemble de ses fournisseurs à s'associer à cette démarche et à se conformer aux dispositions du Pacte Mondial et de l'Organisation Internationale du Travail.

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

Convaincus et conscients que le développement durable constitue un enjeu majeur de notre monde en représentant également un facteur de performance pour l'entreprise, Open, acteur de référence des premières sociétés de services du numérique françaises, met en œuvre une série d'initiatives qui prend en compte aussi bien la dimension sociale, environnementale et sociétale de cette problématique. Open déploie sa vision des Achats Responsables au travers d'engagements majeurs portés par l'ensemble des filiales du Groupe.

Pour réussir parfaitement en matière d'achats responsables et dans la politique de RSE de la société, Open doit s'assurer que ses partenaires fournisseurs travaillent dans le même sens et partagent les mêmes axes de progrès en matière environnemental, social et éthique des affaires. L'entreprise s'appuie sur cette charte pour formaliser ses réalisations, ses ambitions et ses attentes vis-à-vis de ses principaux fournisseurs.

Ainsi, à travers la présente charte, Open invite l'ensemble de ses fournisseurs à s'associer à cette démarche et à se conformer aux dispositions du Pacte Mondial et de l'Organisation Internationale du Travail.

Les « 10 Engagements de la Charte Achats Responsables » qu'Open approuve. (Charte CDAF 2010)

Une charte élaborée par la médiation du crédit aux entreprises et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF). Basée sur le volontariat, elle comporte dix engagements de la part des grands donneurs d'ordre pour des achats « responsables ».

- 1 / Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs (respect de la loi LME)
- 2 / Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques (respecter le management des entreprises concernées)
- 3 / Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordre et fournisseurs (diversification, internationalisation, amélioration des savoir-faire)
- 4 / Impliquer les grands donneurs d'ordre dans leur filière (consolidation des filières de production)
- 5 / Apprécier le coût total des achats (apprécier la compétitivité entre des offres de différentes provenances)
- 6 / Intégrer la problématique environnementale (anticipation et exemplarité)
- 7 / Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise (veiller aux bons échanges de relations d'affaires, notamment en contribuant sur le territoire à développer l'activité économique)
- 8 / Les Achats : une fonction et un processus (professionnalisme des acheteurs)
- 9 / Une fonction achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs (coordination les plans d'activité appropriés à la mise en œuvre de cette Charte et des actions correctrices)
- 10 / Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs (fixation d'objectifs pour les acheteurs intégrant tous ces principes)

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

ENGAGEMENTS ET ATTENTES VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

1 / Droit de l'homme

Les fournisseurs d'Open s'engagent à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence. Ils veilleront notamment à ne pas se rendre complices de violations de ces droits fondamentaux.

2 / Normes du travail

Les fournisseurs d'Open s'engagent à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. Ils contribueront à l'abolition effective du travail des enfants. Ils veilleront à offrir un environnement de travail sûr et sans danger pour la santé de leurs employés, dans le respect de la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

3 / Environnement

Les fournisseurs d'Open s'engagent à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. Ils prendront des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement :

- Mettre en œuvre une politique d'amélioration continue dans le domaine de l'environnement
- Prévenir et maîtriser les risques de pollution
- Réduire la consommation d'énergie par le biais d'un Bilan Carbone
- Réduire ses déchets et rechercher des filières de valorisation

4 / Lutte contre la corruption

Les fournisseurs d'Open s'engagent à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

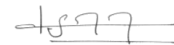
5 / Mise en œuvre et suivi des engagements

La présente charte fait partie intégrante des Conditions générales d'Achats ou de tout autre contrat auquel il y fait référence, et s'applique à l'ensemble des fournisseurs d'Open, qui doivent eux-mêmes relayer ces dispositions à leurs propres fournisseurs, y compris dans les pays non signataires des conventions de l'Organisation Internationale du Travail où ils seraient amenés à travailler. Les fournisseurs d'Open doivent se conformer aux réglementations nationales et internationales en vigueur et s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer du respect des principes énoncés dans cette charte. Open se réserve le droit d'effectuer des audits pour lesquels les fournisseurs s'engagent à fournir les informations requises et à présenter un bilan annuel des actions de mise en conformité et d'amélioration lors des réunions de suivi.

Frédéric Sebag
Co-président



Guy Mamou-Mani
Co-président



6 L'ENGAGEMENT RESPONSABLE

Open s'engage à assurer la diffusion de sa démarche en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès de ses collaborateurs, clients et fournisseurs, notamment par la promotion du respect de l'environnement et d'initiatives sociétales.

Compte tenu de la nature de ses métiers, les activités d'Open impactent peu l'environnement comparativement à des entreprises industrielles lourdes.

Pour autant, Open, conscient de pouvoir agir à son niveau, s'inscrit dans une démarche active de progrès visant à mieux préserver les ressources naturelles impliquant les directions fonctionnelles et opérationnelles concernées ainsi que l'ensemble des collaborateurs.

La contribution de l'entreprise à la réduction des impacts environnementaux peut s'effectuer non seulement au sein même de l'entreprise, mais aussi via l'aide qu'Open peut apporter dans ce domaine à ses parties prenantes.

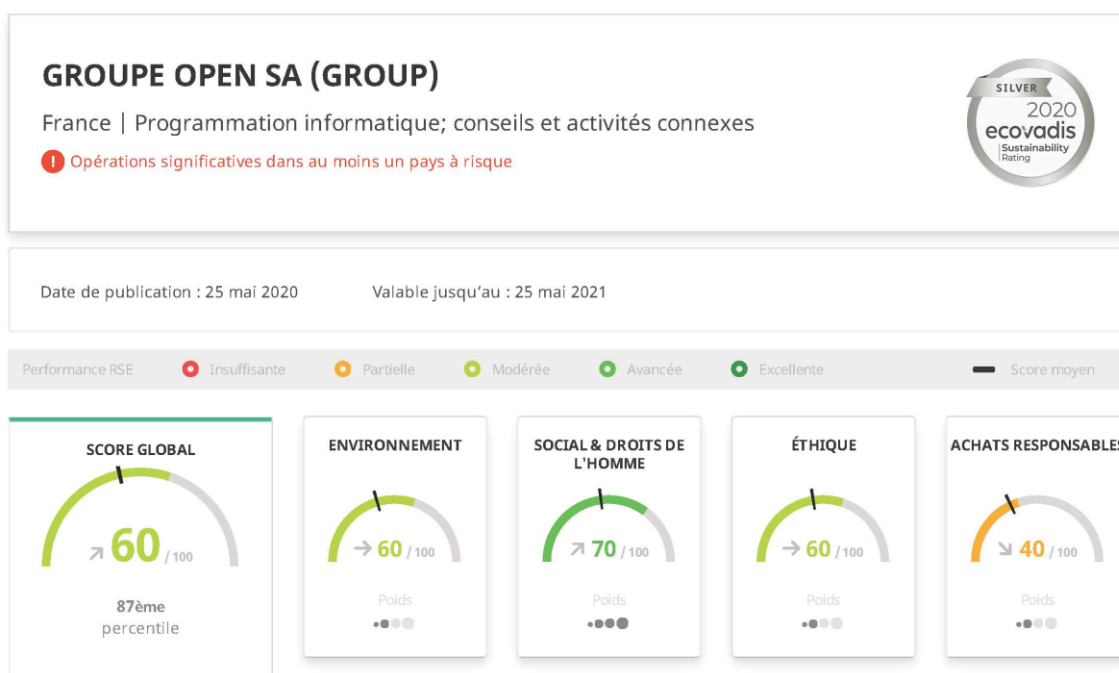
Ainsi, Open s'efforce de réduire son impact négatif dans les domaines qui le concernent, de respecter la législation et les normes environnementales, et d'améliorer en permanence la performance environnementale de ses activités.

Les clients d'Open s'appuient sur l'organisme et la plateforme collaborative Ecovadis dont la mission est de permettre aux entreprises d'évaluer les performances environnementales et sociales de leurs fournisseurs.

La solution d'EcoVadis, associant technologie et expertise sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), fournit des fiches d'évaluation simples et fiables, couvrant 150 catégories d'achat et 21 indicateurs RSE.

La protection de l'environnement au sein d'une société de services est une démarche complète qui suppose une implication forte de la part de ses salariés et un lien de proximité avec eux de manière à bien appréhender les enjeux et les possibilités d'action et d'application des mesures prises et engagées.

La dernière évaluation date de Mai 2020 affichant une notation de 60/100.



Depuis l'adhésion de l'entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies en 2009, Open s'est attaché à sensibiliser et former ses collaborateurs sur les mesures positives à adopter pour limiter l'impact environnemental. La valeur de l'entreprise Ethique & Responsabilité s'incarne ainsi au travers de l'engagement responsable de l'entreprise et fait sens dans l'esprit des collaborateurs.

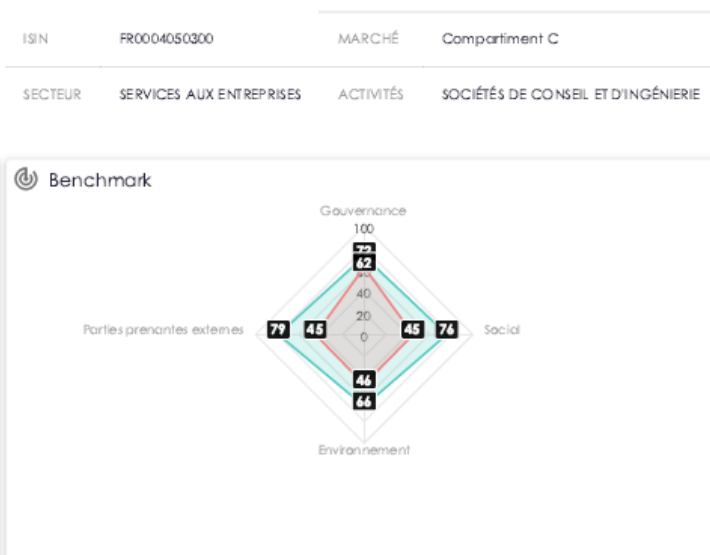
Open participe également tous les ans à l'évaluation de ses données extra-financières via l'indice Gaïa*. A partir des données 201219, Open a obtenu en 2020 les résultats ci-dessous :

*Gaïa Rating, agence de notation RSE d'EthiFinance, Cible : PME-ETI cotées en France. Evaluation du niveau de transparence et de performance des 230 premières PME-ETI cotées en France.

Note ESG : 73 en 2020 vs 70 en 2019. Benchmark : 51



Groupe Open



SENSIBILISER NOS COLLABORATEURS ET NOS CLIENTS A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Améliorer la gestion des déchets et développer l'usage de produits recyclés

Sélectionner des consommables respectueux de l'environnement

En matière d'organisation, Open a mandaté le Directeur Marketing & Communication à prendre en charge l'inscription de ce sujet au cœur des préoccupations de la Direction Générale d'Open. Etant membre du Comité Exécutif, les sujets afférents à ce dossier sont examinés régulièrement en sessions.

Proche des équipes commerciales, ce directeur est à même d'accompagner les commerciaux dans les nombreuses sollicitations émises par les grands clients dans le cadre de leur volonté d'impliquer leurs fournisseurs dans des démarches de développement durable.

La préservation de l'environnement s'inscrit aujourd'hui comme une évidence que ce soit pour des collaborateurs internes comme pour les candidats, très attentifs à cet engagement, le considérant aussi comme un des facteurs différenciant.

La sensibilisation est par conséquent plus aisée pour faire prendre conscience des conséquences environnementales et sociales de nos actions de tous les jours dans le cadre du travail dans le but de changer quelques mauvaises habitudes : extinction des ordinateurs et écrans, recyclage papier carton et autres déchets ménagers, déplacement domicile travail, limitation des impressions, privilégier le courrier électronique.

Mesures de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Les consommations d'eau et d'électricité, les tonnages des déchets et le bilan carbone concernent le périmètre Open SAS, soit 92% de l'effectif global.

Pour le papier/carton : 0,4 tonnes de déchets collectés

Ces données ne concernent que le site de Lille (Lambersart), appuyé par les prestations de la société ELISE.

Dans les bureaux de nos agences françaises sont mis à disposition des poubelles dédiées aux déchets de papier et de carton avec le passage du prestataire une fois par semaine pour vider la benne générale. La collecte et le traitement des déchets de sept implantations Open est effectué par la ville ou par le bailleur et par conséquent ne sont pas comptabilisés dans le reporting.

Indicateurs de collecte et de valorisation du papier/carton pour l'année 2020

TONNAGE DE DECHETS COLLECTES (KG)	KG DE CO ₂ PRESERVE
390,5	976

Indicateurs de collecte et de valorisation du papier/carton pour l'année 2019

TONNAGE DE DECHETS COLLECTES (KG)	KG DE CO ₂ PRESERVE
947	2368

*Le volume de CO² préservé est obtenu selon le multiplicateur appliqué par le fournisseur PAPREC à savoir tonnage*2.5 (kg CO₂e / tonne de déchet).*

Valorisation des déchets :

Grâce au procédé exclusif de sur-tri, ELISE sépare les papiers de bureau en 7 qualités différentes. Cette façon de trier, aussi précise, permet de remettre le papier dans la chaîne de recyclage de la meilleure façon qu'il soit : **une feuille de papier peut ainsi être recyclée 5 fois en feuille de papier.** (Si cette feuille de papier était mélangée à du carton, des journaux, enveloppes... elle ne pourrait alors qu'être recyclée en papier de basse qualité, utilisé pour les prospectus, les emballages, le papier à usage domestique).

Chaque déchet collecté par ELISE suit **la filière de valorisation organisée par les éco-organismes français** avec le souci de privilégier les circuits de valorisation les plus courts possibles, tout en respectant les spécificités et réglementations de chaque filière. Dans ce cadre, ELISE travaille en partenariat avec les principaux Éco-organismes agréés par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et les opérateurs spécialisés dans la **valorisation des déchets**.

Avec ELISE, Open participe également à **la création d'emplois locaux durables et non-délocalisables, pour des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion**.

100 tonnes de papier trié et recyclé, ce qui correspond à la production annuelle de 1400 personnes au bureau, permettent la création de 1 emploi durable. *Source : <https://www.elise.com.fr/les-dechets-recycles/recyclage-papier.html>*

D'autre part, il est demandé aux fournisseurs, ceux qui se chargent d'imprimer les documents en grand nombre (livret d'accueil, documents RH, etc..) d'utiliser le label FSC ou Ange bleu, Apur certifiant de la qualité du papier utilisé.

Nous travaillons également avec Handiprint, entreprise adaptée, qui utilise pour l'impression des différents documents des fibres recyclées issues de forêts gérées durablement.

Open a défini une signature standard des courriels émis. Celle-ci comporte une recommandation visant à limiter au strict nécessaire l'impression des courriels reçus.

En plus de réduire la quantité de papier consommé, il est important aussi d'utiliser le « bon » papier. Open utilise actuellement une large part de papier recyclé pour son activité bureautique - Impression de toutes les têtes de lettre et papier en tête sur OnlinePrinters en papier recyclé (100% vieux papiers, certificat écologique "Blauer Engel").

Pour les DEEE : 1,8 tonnes de déchets collectés

Comme pour le papier, Open engage cette action avec différentes sociétés répondant pour la majorité d'entre elles au critère d'Entreprise Adaptée (*Les Entreprises adaptées (anciennement dénommées ateliers protégés) sont des unités économiques qui offrent une activité professionnelle adaptée aux possibilités de travailleurs handicapés, qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans le milieu ordinaire*) : **stockage des matériels obsolètes par Open, AfB et Elise procèdent ensuite à leur enlèvement pour les retraiter.**

Quantité de déchets DEEE collectés en 2020 par AfB : 1,8 tonnes* (vs 4,3 tonnes en 2019).

Du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020, 4 collectes ont été effectuées et 261 appareils informatiques et mobiles d'un poids total de 1,8 tonne ont été traités.

36% des appareils pourraient être commercialisés à nouveau via la destruction de données, les tests de matériel, l'achat de pièces, la réparation, la mise à niveau et le nettoyage.

Le détail des équivalences en Fer, énergie et CO₂ des déchets DEEE collectés est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Equivalent en Fer (Kg)	Equivalent en Energie (kWh)	kg de CO ²
PC	8 468	33 641	8 211
Ordinateur Portable	1 255	10 551	2 728
Ecran plat	287	6 382	1 631
Total	10 010	50 573	12 569

*Périmètre Lannion, Tours, Nantes, Toulouse

Consommation d'eau et Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales : **1 582 m³ en 2020** (1 109 m³ en 2019) sur le périmètre de Tours, Lille et Lannion.

Consommation d'énergie

Pour la consommation d'électricité, le chiffre 2020 pour la France* est de **1 313 MWh**.

**La consommation d'électricité déterminée en 2020 couvre 11 des 14 sites d'Open SAS : Aix-en-Provence, Chasseneuil du Poitou, Lannion, Lille, Nantes, Metz, Monbonnot, Strasbourg, Toulouse, Tours, Villeurbanne.*



Depuis 2010, Open soutient l'ONG Tree-Nation dont la vocation est de reboiser le monde. L'entreprise a ainsi fait grandir 3 forêts, pour un total de plus de 3000 arbres, en les offrant à ses différentes parties prenantes.

Open renforce chaque année son engagement sur le même principe, pour pratiquer l'écologie au quotidien, et allier réussite commerciale et protection active de l'environnement : en 2019 une nouvelle forêt est ainsi en développement dans la mangrove au nord-ouest de Madagascar.

Pour sensibiliser et engager ses collaborateurs, ses clients, ses candidats, ses partenaires mais aussi



toutes autres personnes, Open a diffusé, fin 2019 sur YouTube et relayée sur les réseaux sociaux, une vidéo présentant les bénéfices d'une terre boisée et l'impact de la déforestation sur l'atmosphère, la faune et la flore, la fertilité des sols et les économies locales. Pour chaque vue de cette vidéo, Open plante un arbre. Une campagne a été préparée et sera diffusée sur les réseaux sociaux en 2020 pour relayer un maximum cette vidéo et ses messages.

Open a réalisé son **Bilan Carbone** (bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre) au second semestre 2017 par la société EcoAct, analysant les données 2016.

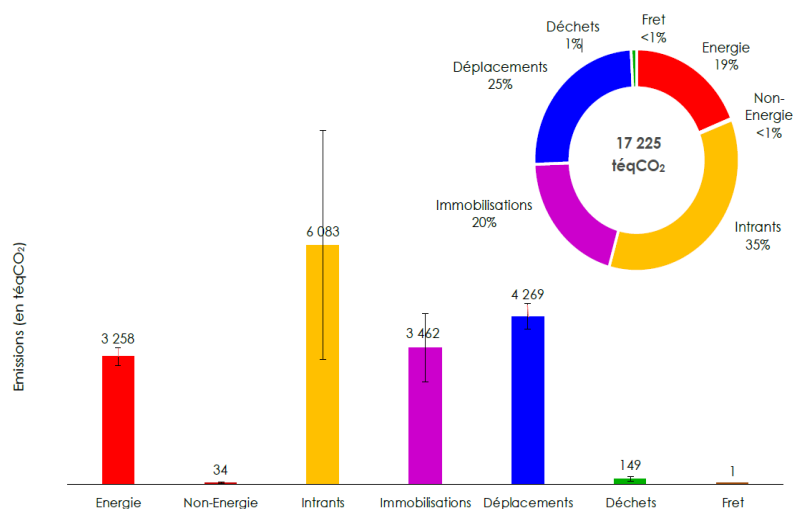
Les objectifs définis étaient :

- + L'évaluation des émissions de GES générées en 2016 par l'ensemble des activités
- + La hiérarchisation du poids de ces émissions en fonction des activités et sources d'émissions
- + Des propositions d'actions et pistes d'orientation à court, moyen et long terme permettant de réduire les émissions de GES.

Open s'appuie sur les axes définis par son premier Bilan Carbone, étant conformes à ceux du secteur tertiaire :

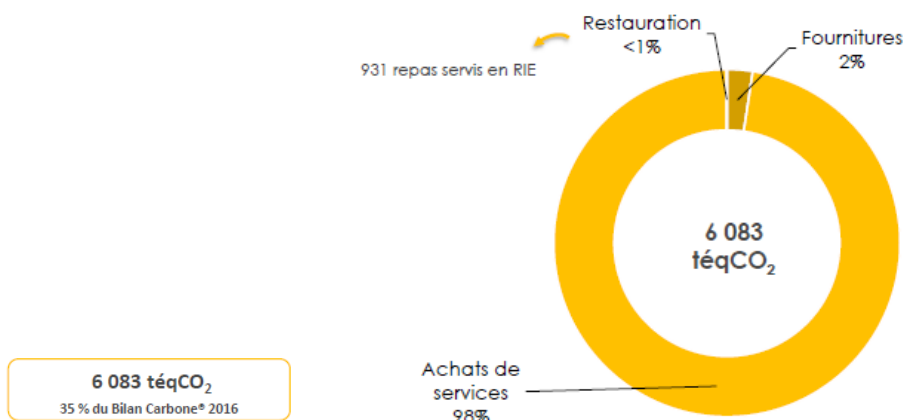
Déplacement des collaborateurs - Immobilisations – Energie

Dans le cadre de cette étude, 17 225 teqCO₂ ont été générées par l'activité d'Open sur le périmètre Open SAS en 2016. Les émissions sont décomposées par poste du Bilan Carbone comme suit :



Les émissions proviennent majoritairement du poste Intrans (35% du bilan global, 6 083 tCO₂) du fait des achats de prestations de services.

Les incertitudes liées aux émissions du poste intrant sont importantes en raison de la part prépondérante d'achats de services de ce poste (99%). En effet, les incertitudes fournies par l'ADEME pour les facteurs d'émissions en kgCO₂ / k€ HT de prestations de services sont élevées et peuvent atteindre 80%.



Le poste Déplacements est le deuxième poste le plus émissif. Il représente 25% du bilan total, soit 4 269 tCO₂.

Trois types de déplacements sont pris en compte :

- + Les déplacements réguliers des personnes entre leur domicile et le site où ils travaillent, appelés « déplacements domicile-travail » ;

- + Les déplacements des collaborateurs dans le cadre professionnel, appelés « déplacements professionnels » ;
- + Les déplacements des visiteurs se rendant sur les sites d'Open, appelés « déplacements visiteurs ».

C'est dans cet objectif qu'Open a mis en œuvre un plan d'actions dédié à la limitation des déplacements pour les réunions internes notamment en développant l'utilisation des **systèmes de visioconférence** sur l'ensemble des sites de la société.

Open utilise des systèmes de vidéoconférence qui fonctionnent à la fois avec des webcams individuelles et des webcams multiples pour les salles de réunions. Les salles de réunion des 15 sites de France d'Open en sont équipés et les managers, commerciaux, acteurs techniques sont équipés de webcams individuelles.

En complément, les **audio conférences** sont également privilégiées et permettent aux collaborateurs de participer activement à la réduction des coûts de déplacement.

Open incite ses collaborateurs, à chaque fois que cela est possible, à prendre les modes de transport doux tels que transports en communs ou vélos, notamment pour les voyages en France ou les trajets quotidiens chez les clients, et les transports en communs pour les franciliens. Ces bonnes pratiques locales et/ou ponctuelles complètent notre programme PDE (Plan de Déplacement Entreprise) exprimé ci-dessous.

Dans le cadre de sa politique RSE et de son souhait de limiter son empreinte Carbone, Open met en place **une indemnité kilométrique pour l'utilisation des vélos personnels** .

L'utilisation d'un vélo personnel est indemnisée à hauteur de 30 euros/mois calendaire pour une durée maximale de 6 mois par année civile. Cette indemnisation est exclusive de toute autre indemnisation de frais de déplacement de quelque nature que ce soit.

Concernant le parc automobile, il recense en 2020 : 100 véhicules dont 8% véhicules hybrides et 2% de véhicules 100% électriques.

Les véhicules peu émetteurs de gaz à effet de serre (hybrides et électriques) sont par ailleurs privilégiés par Open lors de renouvellements de véhicules.

A noter : CAR POLICY OPEN à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Open s'oriente vers une flotte plus «verte», en proposant un catalogue constitué exclusivement de véhicules hybrides (*) et électriques.

(*) hybride classique (non rechargeable) et hybride rechargeable

En 2020, **le taux de CO₂ pour l'ensemble du parc est de 101gr/km*, (similaire à l'année 2019).**

* Somme des taux d'émission de CO₂ des 101 véhicules/divisé par 101

Les émissions de CO₂ des véhicules personnels des collaborateurs (Périmètre groupe) :

Nombre de kilomètres parcourus en 2020 : **1 104 810,00 km** (vs 2 784 847 km en 2019).

Emission de CO₂ : 280 teq CO₂ (vs 705 en 2019)

Concernant le déplacement des collaborateurs en train ou en avion, Open via son prestataire Selectour a enregistré les données suivantes sans surprise bien inférieures par rapport à 2019 de la consommation de CO₂ par collaborateur. Le nombre de collaborateurs pris en compte est le nombre de collaborateurs utilisant le train et l'avion (il ne s'agit pas d'un ratio sur l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise).

2020			
Aérien* (teqCO ₂)	Ferroviaire* (teqCO ₂)	Total (teqCO ₂)	kgeq CO ₂ / collaborateur
31,70	4,88	36,58	56,01
2019			
Aérien (teqCO ₂)	Ferroviaire (teqCO ₂)	Total (teqCO ₂)	kgeq CO ₂ / collaborateur
137	16	153	129

*Périmètre groupe



Toujours dans une démarche de limiter son empreinte carbone, Open a intégré dans l'ensemble des sites de son dispositif web, un label « CO₂ Neutral Website ».

Ce label mesure les émissions de CO₂ générées par chaque site Web d'Open et les compense automatiquement en plantant des arbres dans un projet de reforestation initié avec notre partenaire, l'ONG Tree-Nation qui a pour ambition de « reboiser le monde ».

Open s'engage également pour un Numérique Responsable à travers la signature du Manifeste Planet Tech'Care.



Syntec Numérique entouré de ses partenaires lance l'initiative Planet Tech'Care afin de mettre à la disposition d'acteurs engagés les outils pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Planet Tech'Care est une plateforme d'accompagnement qui vise à :

- Accompagner les entreprises dans leur stratégie environnementale
- Soutenir les acteurs de la formation dans le développement des compétences en matière de Numérique Responsable

A travers la signature de ce Manifeste, Open reconnaît ainsi que les changements environnementaux constituent un enjeu majeur pour l'humanité sur lequel les acteurs du numérique ont un impact et doivent se mobiliser.

Tableau Récapitulatif des indicateurs de performance

2020	Indicateurs	Valeur	Unité	Périmètre
Economique	Chiffre d'affaires	296	M€	Groupe Open
Economique	Résultat net des activités poursuivies	5	M€	Groupe Open
Economique	Résultat opérationnel courant	12,7	M€	Groupe Open
L'excellence au service des clients	Taux de satisfaction clients Prestations à engagement*	92	%	IT Services
L'excellence au service des clients	Taux de satisfaction des clients Assistantes techniques*	90	%	IT Services
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Effectif total*	3 516	Nombre	Groupe Open (hors Neos-SDI)
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Population féminine*	28	%	Groupe Open
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Embauches féminine CDI*	27	%	Groupe Open
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Moyenne d'âge/F	40	ans	Groupe Open
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Moyenne d'âge/H	40	ans	Groupe Open
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Embauches 2020	593	Nombre	Groupe Open
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Taux de cooptation (Productifs CDI)*	25	%	Open SAS
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Taux de turn over*	18,4	%	Groupe Open
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Charge de personnel	207,04	M€	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Nombre de collaborateurs formés	49	%	Open SAS
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Nombre de jours de formation	7 396	Nombre	Open SAS
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Taux d'absentéisme	3,4	%	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Nombre d'accidents avec arrêt de travail (inclus les accidents de	14	Nombre	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	2,53	Nombre	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail	0,4	Nombre	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	14	Nombre	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Proportion de femmes dans l'effectif formé	27	%	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Proportion de femmes promue	26	%	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Politique Handicap : recrutement	3	Nombre	Open UES
Valoriser l'énergie du Mieux Vivre chez Open	Politique Handicap : taux d'emploi	1,43	Nombre	Open UES
Servir l'éthique des affaires	Sous-traitance	13,5	%	Groupe Open
Engagement responsable	Recyclage papier/carton	0,4	Tonnes	Lambersart
Engagement responsable	DEEE	1,8	Tonnes	Lannion, Toulouse, Nantes, Tours
Engagement responsable	Consommation eau	1 582	M ³	Tours, Lambersart, Lannion
Engagement responsable	Consommation électricité*	1 313	MWh	11 des 14 sites d'Open SAS : Aix-en-Provence, Chasseneuil du Poitou, Lannion, Lille, Nantes, Metz, Monbonnot, Strasbourg, Toulouse, Tours, Villeurbanne.
Engagement responsable	Parc automobile	100	Nombre	Groupe Open
Engagement responsable	Taux de CO2 pour l'ensemble du parc	101	gr/km	Groupe Open
Engagement responsable	Emission de CO2 du parc véhicule*	280	teq CO2	Groupe Open
Engagement responsable	Emission CO2 aérien*	31,7	teq CO2	Groupe Open
Engagement responsable	Emission CO2 ferroviaire*	4,88	teq CO2	Groupe Open
Engagement responsable	Emission CO2 air + fer par collaborateur	56,01	kgeq CO2/collaborateur	Groupe Open

* Indicateurs vérifiés par les Commissaires aux comptes

Périmètres	
Open UES	96% Effectif global
Open SAS	92% Effectif global
IT Services	89% Effectif global
Effectif global CDI	99% Effectif global



NOTE METHODOLOGIQUE SOCIALE ET SOCIETALE

Périmètre du reporting

En règle générale, le périmètre du reporting social couvre l'ensemble des implantations d'Open dans le monde.

Toutefois, pour certains indicateurs, le périmètre couvert est restreint, Open n'ayant pas organisé sur les autres filiales la centralisation de ces mêmes indicateurs :

- Pour les indicateurs portant sur la rémunération, l'emploi de personnes en situation de handicap et la santé et sécurité au travail, le périmètre couvert est Open UES, soit 96% de l'effectif global en 2020.
- Pour les indicateurs portant sur la formation, le périmètre couvert est Open SAS, soit 92% de l'effectif global en 2020.

Exclusion

La société Neos-SDI, détenue par Open depuis son acquisition en novembre 2020, n'est pas incluse dans le périmètre de reporting d'Open en 2020. Les données de cette société seront intégrées au reporting social de l'année 2021.

Définition des indicateurs sociaux clés

Pour les besoins de son reporting social, Open a choisi des indicateurs clés autour de l'emploi et des effectifs.

L'effectif salariés correspond aux effectifs de l'entreprise sur le territoire monde au 31 Décembre 2020.

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un nombre de collaborateurs physiques (intégrant les alternants - excluant stagiaires et intermittents) et pas un « Equivalent Temps Plein », incluant les effectifs CDI à l'étranger.

Les données relatives aux recrutements sont exprimées en nombre de collaborateurs recrutés.

Pour l'absentéisme (Open SAS), le taux est calculé en divisant le nombre de jours d'absence en jours calendaires par le nombre total de jours calendaires multiplié par le nombre de salariés en ETP. Sont pris en compte les jours calendaires, soit 1607 heures.

Les catégories suivantes sont considérées comme des absences : Maternité/Paternité – Maladie - Evénements familiaux - Accidents trajet et travail avec arrêt.

La formule de calcul du turn over est : $(\text{Entrées} + \text{Sorties})/2$ – sur - Effectif début de période

La formule du taux de promotion est : $\text{Nombre de femmes ayant changé de position/coefficient} / \text{Effectif total des salariés ayant eu un changement de position/coefficient}$

La formule du taux de cooptation : nombre de candidats recrutés ((productifs – CDI – Périmètre Open SAS France) dont la source de recrutement est renseignée par "cooptation" dans la Demande d'embauche (DAE) et dans l'extrcat dédié du SIRH « WAO »).

Collecte et consolidation des données sociales

Les données du *reporting* social sont extraites des logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière, tous deux déployés dans l'ensemble des entités du périmètre. Par ailleurs, des entretiens ont également été menés avec les responsables des ressources humaines dans l'objectif d'étayer les informations du *reporting* social sur les aspects liés notamment aux principales politiques en matière de relations sociales, de santé et de sécurité, aux initiatives anti-discrimination, à la formation et à l'absentéisme.



NOTE METHODOLOGIQUE ENVIRONNEMENTALE

Périmètre du reporting environnemental

La période de reporting couvre l'ensemble de l'année civile 2020 du 1er janvier au 31 décembre.

Tout comme pour les indicateurs sociaux, il est difficile de recueillir les informations liées à l'environnement sur les implantations étrangères : Pas de bilan carbone réalisé, pas de suivi des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre, pas de prestataires dédiés permettant de gérer le sujet, pas de datacenters à l'étranger ...).

Aussi, les informations environnementales (hors consommation d'électricité et émissions de CO₂ liées aux déplacements des collaborateurs) présentées portent uniquement sur les 14 sites **d'Open SAS** : Aix-en-Provence, Bordeaux, Chasseneuil du Poitou, Lannion, Levallois-Perret, Lille, Nantes, Metz, Monbonnot, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Tours, Villeurbanne.

Les consommations d'électricité couvrent 11 des 14 sites d'Open SAS. Sont exclus les sites de Levallois-Perret, Bodeaux et Rennes, pour lesquels la consommation d'électricité est prise en charge par le gestionnaire de l'immeuble et refacturé par la suite dans les charges de copropriété. Les émissions de CO₂ liées aux déplacements des collaborateurs sont déterminées sur le périmètre Groupe.

Concernant les données d'émissions de CO₂ issues des déplacements du personnel par train, celles-ci sont fournies directement par la SNCF et transférées automatiquement à notre prestataire Selectour. Les émissions sont déterminées sur la base des facteurs d'émission fournis par la SNCF en fonction du type de train choisi.

Concernant les données d'émissions de CO₂ issues des déplacements du personnel par avion, celles-ci sont déterminées par notre prestataire Selectour.

Le taux de CO₂ de l'ensemble du parc automobile du Groupe est calculé sur la base des informations fournies sur les cartes grises des véhicules détenus par le Groupe.

Concernant les émissions de CO₂ issues des déplacements des collaborateurs utilisant leurs véhicules personnels, la formule de calcul utilisée est la suivante :

Nombre de kilomètres parcourus * facteur d'émission d'un véhicule particulier à puissance et motorisation moyenne (0,253 Kg CO₂e/km : source Base Carbone® de l'ADEME).

Le reporting environnemental d'Open sera susceptible d'évoluer dans le cadre du processus d'amélioration continue engagé par l'entreprise ou pour tenir compte des modifications de la réglementation applicable.

Collecte et consolidation des données environnementales

Pour les données 2020, Open a fait appel à ses services généraux pour concaténer l'ensemble des factures d'électricité (pour les données Energie) et à ses prestataires extérieurs pour toutes celles relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Pour les DEEEs, le chiffre ne prend en compte que ceux enlevés au cours de l'exercice.

Table de correspondance DPEF

Texte de loi	Liste des items obligatoires	Traitement ou Renvoi DPEF
Decret d'application de la transposition de la directive européenne (n°2017-1265)	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit (contribution et adaptation)	Compte tenu de la nature de nos activités services du numérique, nous considérons que le thème sur le changement climatique ne constitue pas de risques RSE principaux et ne justifie pas un développement dans le présent rapport de gestion
	Economie circulaire	L'ENGAGEMENT RESPONSABLE Pages 73 à 81
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Compte tenu de la nature de nos activités services du numérique, nous considérons que le thème "Lutte contre le gaspillage alimentaire" ne constitue pas des risques RSE principaux et ne justifie pas un développement dans le présent rapport de gestion.
	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise	VALORISER L'ENERGIE DU « MIEUX VIVRE CHEZ OPEN » Page 48
	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	VALORISER L'ENERGIE DU « MIEUX VIVRE CHEZ OPEN » Pages 48 à 66
	Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Engagement décrit dans la totalité du Rapport DPEF.

III.1. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour le risque éthique des affaires (qui couvre anti-corruption et RGPD), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et de l'entité listée ci-après : Open SAS ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information
Rapport Annuel 2020 – Document d'Enregistrement Universel

- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité contributrice listée ci-dessus et qui couvre 92% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (92% de l'effectif) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation].

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre mars 2021 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction marketing et communication, la direction des ressources humaines, la direction qualité, la direction juridique et la direction du contrôle interne.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 15 avril 2021

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Laurent Vitse
Associé

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Les effectifs et leur répartition par sexe Le taux de cooptation (%) La proportion de femmes recrutées sur l'exercice (%) Le turnover global (%) Nombre d'embauches	Les résultats de la politique de recrutement et d'intégration Les résultats de la politique de fidélisation des collaborateurs
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Emissions de CO2 issues des déplacements du personnel par train (teqCO2) Emissions de CO2 issues des déplacements du personnel par avion (teqCO2) Emissions de CO2 issues des déplacements des collaborateurs utilisant leurs véhicules personnels (teqCO2) Consommation d'électricité (MWh)	N/A
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Le taux de satisfaction client (%) relatif aux prestations à engagement Le taux de satisfaction client (%) relatif aux assistances techniques	L'organisation et le déploiement du SMQ et du SMSI L'avancement du programme de conformité sur Sapin II L'avancement du programme de conformité sur RGPD

IV. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

IV.1. Rapport d'activité

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 se fixe à 296 millions d'euros, en décroissance de 2,5% dont 3,3% en organique. Cette décroissance organique s'élève à -5% sur les prestations de services, hors sous-traitance.

Activité

(en M€)	CA 2020	CA 2019	Croissance
France	289,7	298,3	-2,9%
International	6,5	5,6	16,2%
Total	296,2	303,9	-2,5%

Impacts directs de la crise sanitaire, cette décroissance s'explique par la baisse du taux d'occupation et de l'effectif productif interne (3 111 collaborateurs à fin décembre 2020 vs 3 250 à fin décembre 2019 hors effectif Neos-SDI).

Pour rappel, Groupe Open a procédé à l'acquisition en novembre dernier de la société Neos-SDI, société de conseil et d'ingénierie informatique, spécialiste de l'environnement Microsoft. Cette dernière contribue au chiffre d'affaires 2020 à hauteur de 2,5 millions d'euros.

1. Evénements significatifs de l'exercice

1.1. COVID 19

1.1.1 Impact sur les comptes annuels consolidés

L'extension en Europe de la pandémie (COVID19) au cours de l'exercice 2020 a entraîné des actions gouvernementales des différents pays de la zone Euro pour gérer et traiter celle-ci du point de vue sanitaire et économique et a impacté Groupe OPEN à compter de mi-mars 2020.

L'impact sur les activités du groupe a été significatif sur le 2ème trimestre 2020 pour se résorber progressivement sur les trimestres suivants.

Les impacts de la COVID-19 sur les comptes présentés au 31 décembre 2020 sont détaillés ci-après :

Au bilan

La COVID-19 n'a pas eu d'impact sur le bilan présenté.

Concernant les instruments de crédit, ceux-ci sont non significatifs, le groupe n'a donc pas constaté d'impact sur ceux-ci.

Dans le cadre de ses financements bancaires, le groupe n'a pas fait de prêt garantie par l'état et n'attend pas de remboursement spécifique et anticipé dans le cadre du covid-19.

Le groupe n'a pas observé de tension particulière sur le crédit client qui reste à ce jour normatif et se situe à moins de 60 jours au 31 décembre 2020.

Au compte de résultat

La COVID-19 impacte l'ensemble des postes du compte de résultat depuis la réduction du chiffre d'affaires jusqu'au résultat opérationnel.

Les produits et coûts spécifiques COVID 19 et identifiables n'ont fait l'objet d'aucun reclassement particulier et figurent donc dans les différentes lignes du résultat opérationnel courant.

Les produits relatifs à l'activité partielle déclenchée par le groupe à compter de fin mars sont constitués de la réduction des charges de personnel suite à la prise en charge par le mécanisme d'indemnité versée par l'état.

Dans le même temps l'essentiel des collaborateurs ont effectué leur activité en télétravail.

Les surcoûts relatifs à la mise aux normes sanitaires dans le cadre du déconfinement et au coût de mise en place des solutions de télétravail en phase de confinement sont non significatifs au regard du résultat opérationnel.

Le groupe n'a pas fait l'objet d'aménagements ou de report de loyers auprès des bailleurs en matière immobilière.

En matière d'activité, les conséquences de la COVID-19 sur nos activités ont été des suspensions de missions et de projets en cours, des reports de démarrage de projets ainsi que des réductions de périmètre d'activités, les clients souhaitant ne conserver que les activités majeures ou critiques que traitent leurs prestataires ESN en l'absence de visibilité à moyen terme sur leurs propres activités.

Le groupe a utilisé comme l'ensemble de la profession, l'aide de l'état en matière d'activité partielle afin de gérer au mieux la baisse de ses activités et afin d'amortir la perte de marge. Au cours de l'exercice sur la période de mars à juin plus de 1300 collaborateurs ont été impactés par une activité partielle dans des proportions pouvant être assez variables selon les régions et la résilience des comptes clients concernés.

L'Impact de la COVID-19 anticipé sur l'activité et les performances futures est le suivant :

Le groupe n'anticipe pas de risque de crédit ou de liquidité consécutifs spécifiquement à la COVID 19. A ce jour et sauf nouvelles mesures de confinement dues à une réapparition significative de la COVID 19 et qui ne laisseraient pas de visibilité, le groupe a constaté une résilience suffisante pour n'avoir aucune remise en cause de la continuité d'exploitation.

La profession n'anticipe pas une contraction durable et à long terme de l'activité des ESN car les clients de celles-ci auront à accélérer leur transformation digitale et repenser leur organisation afin de se prémunir à l'avenir des risques tels que celui observé actuellement. Les entreprises voudront et devront également modifier leurs méthodes de travail et l'environnement technologique apportera une contribution forte à ces changements. Cela devrait conduire faire croître la demande IT à terme.

Les campagnes de vaccination organisées depuis fin d'année 2020 par les gouvernements de l'ensemble des pays de l'OCDE devraient confirmer le retour à une situation normalisée en termes d'activité sur les exercices prochains.

1.1.2 Mesures prises

Dans le cadre notamment de sa démarche de certification ISO27K, Groupe Open a activé son P.C.A (Plan de Continuation des Activités). Celui-ci est pleinement déployé et fait l'objet d'un suivi en temps réel.

Les mesures ci-dessous ont été déployées et partagées avec l'ensemble des collaborateurs :

- Déploiement au sein de toutes agences du groupe des règles sanitaires édictées par les décrets d'application d'urgence sanitaire et application des gestes barrières de manière systématique et rigoureuse ;
- Recours au télétravail pour tous les collaborateurs quand leur activité et leurs conditions de travail le permettent, c'est ainsi que plus de 2500 personnes effectuent leur activité pour partie ou en totalité en télétravail tant en production qu'en activité support ;
- Durant la période mars à juillet recours à l'arrêt de travail pour les salariés parents et le recours à l'activité partielle ;
- Réunions à distance obligatoires avec déploiement des outils collaboratifs auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- Mise en place d'une gouvernance dédiée Plan de Continuité d'Activité COVID-19, constituée des instances ComEx, Comité de Direction et DSI.

1.2. Signature d'un protocole d'investissement

Suite à l'annonce le 2 octobre 2020 par Groupe Open de la signature d'un protocole d'investissement entre les fondateurs (Frédéric Sebag, Laurent Sadoun, Guy Mamou-Mani et Valérie Benvenuto), actionnaires de référence de Groupe Open, et Montefiore Investment, aux termes duquel les signataires (en ce compris les membres du groupe familial de certains fondateurs) ont déclaré agir de concert vis-à-vis de Groupe Open, une offre publique d'achat obligatoire (l'« Offre ») sur les actions Groupe Open, par l'intermédiaire d'une société créée pour les besoins de l'opération (« New Go ») a été lancée.

Cette offre publique d'achat a été proposée à un prix de 15 € par action Groupe Open, représentant une prime de 58.8% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des soixante derniers jours de bourse et une prime de 40% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre.

L'offre initiale a été réouverte pour permettre aux actionnaires de Groupe Open qui n'avaient pas apporté leurs actions lors de la première période de l'Offre de le faire, et ce au même prix, soit 15 € par action.

À la clôture finale de l'Offre, l'Initiateur détient, de concert, 72,2% du capital et 78,0% des droits de vote de Groupe Open.

Depuis le 24 février 2021, les fondateurs, agissant de concert avec un fonds géré par Montefiore Investment, par l'intermédiaire de la société New GO détiennent désormais 72,5% du capital de Groupe Open.

Suite à l'offre publique d'achat déposée par la société New GO pour le compte du concert qui visait les actions de la société Groupe Open (l'« Offre »), les fondateurs (en ce compris leur holding personnelle et les membres de leurs groupes familiaux) ont cédé à New GO une partie de leurs actions Groupe Open, et ce, au prix de l'Offre, soit 15 € par action.

Le solde des actions Groupe Open détenues par les fondateurs, leur holding personnelle et les membres des groupes familiaux concernés, ont été apportées en nature à New GO sur la base du prix de l'Offre de 15 € par action.

1.3. Acquisition de la société Néos-SDI

Par acte du 6 novembre 2020, la société OPEN a fait l'acquisition de 95% des actions de la société française NEOS SOFTWARE DEVELOPMENT INTEGRATION.

1.4. Cession de la société Groupe Open Nederland B.V.

OPEN SAS, en date du 13 novembre 2020 a cédé 100% de sa filiale Groupe OPEN Nederland B.V..

1.5. Fusion de la société LATEOS

Suite au projet de Traité de fusion du 25 février 2020 la société LATEOS a fait l'objet d'une fusion – absorption simplifiée au profit de la société IZBERG.

Préalablement à cette opération OPEN SAS a augmenté son pourcentage de détention dans la filiale LATEOS de 12.44% le portant ainsi à 100% du capital de la société.

1.6. Dissolution sans liquidation de la société Teamlog Lux

La société Teamlog Lux SARL a été dissoute par acte notarié en date du 30 décembre 2020.

1.7. Transmission Universelle de Patrimoine de la société SmartFi services

Aux termes d'une décision en date du 23 novembre 2020, la société OPEN, agissant en qualité d'associé unique de la société SmartFi services a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite société prenant effet au 31 décembre 2020.

1.8. Acquisition de titres de la société KYNAPSE

OPEN SAS a augmenté son pourcentage de détention dans sa filiale KYNAPSE de 18.94% le portant ainsi à 92.78% du capital de la société.

2. Activité du Groupe et de la société

2.1. Variations du périmètre de consolidation et restructurations juridiques

2.1.1. Acquisitions

Se référer à la note 1.3, 1.5 et 1.8 du présent rapport.

Impact des acquisitions

L'écart d'acquisition a été déterminé sur la base de la situation de la société Néos-SDI au 31/10/2020. La société est intégrée dans les comptes consolidés de Groupe Open selon la méthode de l'intégration globale. Le prix d'acquisition et le chiffre d'affaires ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité. L'écart d'acquisition provisoire de la société Néos-SDI s'établit à 8.5 M€ au 31 décembre 2020.

Conformément à IFRS 3R, la valeur des écarts d'acquisition pourra faire l'objet d'ajustements dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Financement des acquisitions

Les acquisitions de l'exercice ont été financées, en totalité, par fonds propres.

Informations pro forma

En conformité avec l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3 R, le changement de périmètre ayant un impact sur les comptes du Groupe inférieur à 25%, aucune information pro forma n'est présentée.

2.1.2. Cessions

Se référer à la note 1.4 du présent rapport.

2.1.3. Autres opérations ayant un impact sur le périmètre de consolidation

Se référer à la note 1.5, 1.6 et 1.7 du présent rapport.

2.1.4. Changement de méthode de consolidation

Néant.

2.2. Analyse des résultats consolidés

2.2.1. Compte de résultat consolidé résumé

	31-déc-20	31-déc-19
(en M€)	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	296,2	303,9
Résultat opérationnel courant	12,7	15,1
Résultat opérationnel	11,6	12,2
Coût de l'endettement financier net	(0,8)	(0,9)
Autres produits et charges financiers	(0,1)	(0,1)
Charge d'impôt	(5,7)	(6,7)
Résultat net des activités poursuivies	5,0	4,5
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	(1,6)	(2,0)
Résultat net	3,4	2,5
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux propres ordinaires de la société mère	3,4	2,4
Intérêts ne conférant pas le contrôle	0,0	0,2

Le chiffre d'affaires annuel 2020 s'élève à 296.2 M€ contre 303.9M€ en 2019, en décroissance de 2.5% sur l'ensemble de l'exercice.

Les coûts opérationnels courants de 2020 s'élèvent à 284.2 M€ dont 216.9 M€ au titre des frais de personnel contre 289.9 M€ dont 223.6 M€ de frais de personnel pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant pour la période est de 12.7 M€ contre 15.1 M€ pour 2019.

Les charges et produits non courants sont principalement constitués des coûts de réorganisation interne pour 1 M€.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à <0,8> M€ pour l'exercice et est en léger recul par rapport au coût constaté sur la même période de l'exercice précédent hors IFRS16.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 5,7 M€ sur 2020 versus 6.7 M€ au titre de 2019, le résultat net des sociétés intégrées de l'exercice 2020 s'établit à 5 M€ contre 4.5M€ pour 2019.

Le résultat net s'établit à 3.4 M€ au 31 décembre 2020 contre 2.5 M€ au 31 décembre 2019.

L'application de la norme IFRS 16 relative à la comptabilisation des droits d'usages sur les contrats de locations et les dettes liées aux obligations locatives a un impact non significatif sur le résultat opérationnel et un impact négatif limité de 0,4 M€ sur le résultat financier.

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en M€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Intérêts sur emprunts	(0,2)	(0,3)
Intérêts sur dettes liées aux obligations locatives	(0,4)	(0,4)
Intérêts divers	(0,2)	(0,2)
Coût de l'endettement financier brut	(0,8)	(0,9)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Autres produits et charges financiers	(0,1)	(0,1)
Résultat financier	(0,9)	(1,0)

2.2.2. Bilan consolidé résumé

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
	Net	Net
Actif non courant	152,5	145,8
Actif courant	103,3	99,6
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	2,9
Capitaux propres	116,4	112,8
Passif non courant	27,2	34,9
Passif courant	112,2	98,4
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés	-	2,2
Total bilan	255,8	248,3

Actifs non courants

Les écarts d'acquisition constituent l'essentiel des actifs non courants. Le détail est donné ci-après :

(en M€)	Valeurs nettes 31-déc.-19	Valeur brute			Provisions pour dépréciation			Valeurs nettes 31-déc-20
		Début Exercice	Variations de l'exercice	Fin Exercice	Début Exercice	Provisions de l'exercice	Total provisions	
France	105,8	121,1	8,5	129,6	15,3	-	15,3	114,2
Hollande	-	7,8	(7,8)	-	7,8	(7,8)	-	-
Reste du Monde	1,1	1,1	-	1,1	-	-	-	1,1
Écarts d'acquisition	106,9	130,0	0,7	130,7	23,1	(7,8)	15,3	115,3

La variation 2020 présentée est inhérente à l'acquisition de la société Néos-SDI en octobre 2020.

Compte tenu de la situation de crise sanitaire due à la pandémie covid-19, le groupe a adapté les tests d'impairment en intégrant dans les plans d'affaires des scénarios de cash-flow qui intègrent les impacts potentiels de la pandémie sur les activités du groupe.

Au 31 décembre 2020 les tests ont été réalisés sur les écarts d'acquisition affectés aux UGT «France» et «Reste du monde ». Les tests ne font ressortir aucune dépréciation sur l'ensemble des scénarios neutre ou dégradé ni sur l'ensemble des tests de sensibilité.

Actifs courants

Au 31 décembre 2020, comme sur les exercices précédents, les créances commerciales financées dans le cadre du contrat d'affacturage des sociétés françaises du Groupe sont décomptabilisées pour la quote-part de risques transférés, l'analyse qualitative et quantitative réalisée ayant permis de considérer que les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à la société d'affacturage.

Les créances financées au 31 décembre 2020 se décomposent comme suit :

(en M€)	Montant total 31-déc-2020	Déconsolidation	Montant bilantiel 31-déc -2020
Créances financées sociétés françaises	22,3	(15,6)	6,7
Créances financées sociétés étrangères	-	-	-
Total créances financées	22,3	(15,6)	6,7

La dette afférente aux créances financées non déconsolidées est comptabilisée en « autres passifs financiers courants ».

Capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société s'élève à 1 349 893,34 €, composé de 8 079 823 actions ordinaires.

Capital potentiel

Se référer à la note 8.7.

Actions propres

Se référer à la note 8.1.

Dividendes

L'Assemblée Générale du 17 juin 2020 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 15 avril 2020 et a décidé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 au poste de report à nouveau.

Endettement financier

La ventilation de l'endettement financier est le suivant :

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	6,1
Dettes liées aux obligations locatives	13,6	17,6
Instruments dérivés	-	-
Autres passifs financiers	-	-
Passifs financiers non courants	13,6	23,7
Emprunts auprès des établissements de crédit	6,0	3,0
Découverts bancaires	0,0	-
Dettes liées aux obligations locatives	5,8	5,1
Instruments dérivés	-	-
Autres passifs financiers	0,8	1,8
Passifs financiers courants	12,6	9,8
Total	26,3	33,5

Les dettes financières s'élevant à 26.3M€ au 31 décembre 2020 sont principalement inhérentes à l'application de la norme IFRS16 (+19.4M€) à compter du 01 janvier 2019 ainsi qu'à l'emprunt contracté en janvier 2016 dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

(en M€)	Nominal au 31-décembre -2020	Rémunération	Échéances
Convention de crédit 2016 - 1ère tranche	4,5	Euribor 3 mois +marge	5 échéances de 2,1 M€ de décembre 2016 à décembre 2020 et 1 échéance de 4,5 M€ le 20 décembre 2021
Convention de crédit 2016 - 2ème tranche	1,6	Euribor 3 mois +marge	5 échéances: 4 échéances de 17,5% et une échéance de 30% du montant du crédit de croissance externe utilisé de décembre 2017 à décembre 2021.

L'emprunt à taux variable est couvert par deux swap de taux.

La convention de crédit garantie par le nantissement de 45 197 059 titres de la société OPEN implique le respect de covenants (cf. note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020).

2.3. Analyse des résultats de la société mère Groupe Open S.A.

Comme pour les exercices précédents, notre société a continué au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, à fournir à ses filiales des prestations de management ainsi que la refacturation de différents frais. A ce titre, Groupe Open a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires d'un montant de 1.7 million d'euros.

Les charges d'exploitation encourues sur 2020 sont stables à 2.3 millions d'euros contre 1.8 million d'euros au titre de 2019. Elles se décomposent principalement de la façon suivante :

- Charges de personnel : 1.1 million d'euros ;
- Autres charges d'exploitation : 1.1 million d'euros.

Le résultat d'exploitation s'établit à <0.6> million d'euros en 2020 contre <0.04> million d'euros en 2019.

Le résultat financier s'élevant à 0.8 million d'euros en 2020 se décompose de la façon suivante :

(en K€)	31-déc-20	31-déc-19
Dividendes	-	6 500
Pertes / gains liés au cash pooling	(283)	(264)
Intérêts sur SWAP	-	-
Dotations / reprises titres VMP	-	(3 552)
Dotation / reprise de provision pour dépréciation des immobilisation financières	1 191	267
Intérêts sur les emprunts bancaires	(100)	(132)
Autres produits et charges financiers	(11)	(286)
Résultat financier	797	2 533

Le résultat de l'exercice 2020 se solde par un bénéfice de 0.5 million d'euros.

Il n'y a pas d'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les activités de Groupe Open.

2.4. Activité des filiales

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous allons vous rendre compte de l'activité des principales filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

	Chiffre d'affaires (en M€)	Résultat d'exploitation (en M€)	Résultat net (en M€)	Effectifs
Données 2020				
OPEN	277,7	9,7	3,2	3 372
Autres sociétés françaises *	36,7	(1,0)	(1,8)	297
GROUPE OPEN Luxembourg	4,4	0,2	0,2	46
OPEN DIGITAL SERVICES ROUMANIE S.R.L	3,3	0,3	0,3	66

* Non significatives individuellement

Participation minoritaire

Néant

Variations de périmètre intervenues depuis le 1er janvier 2020

Se référer au paragraphe 2.1 du présent rapport.

2.5. Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, sur une durée normale de douze mois.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Groupe Open, s'établissant à 502 204.33 euros au 31 décembre 2020 en totalité au poste de report à nouveau.

La société ayant acquis une œuvre d'art d'artiste vivant, dont la valeur est inscrite à un compte d'actif immobilisé et déduite du résultat de l'exercice d'acquisition et des quatre années suivantes, par fractions égales, conformément à la loi du 4 janvier 2002, la somme déduite extra-comptablement en 2020 à hauteur de 673 € est affectée à un compte de réserve spéciale par prélèvement sur le poste « autres réserves ».

Par ailleurs, nous devons vous rappeler que notre société détenait à la clôture de l'exercice, dont les comptes annuels sont soumis à votre approbation, 1 135 de ses propres actions (contrat de liquidité), lesquelles sont inscrites en comptabilité pour un montant net global de 17 297.40€.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210, al 3 du Code de Commerce, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons ci-dessous le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

	Dividende net par action
Exercice clos le 31 décembre 2017	0,42€
Exercice clos le 31 décembre 2018	0,42€
Exercice clos le 31 décembre 2019	0,00 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7 991 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3. Facteurs de risque

3.1. Segmentation et échelle d'évaluation des risques

Le groupe OPEN est doté d'une cartographie des risques au niveau du groupe. Ce document produit et mis à jour chaque année par l'Audit Interne reprend l'ensemble des risques auxquels le groupe est exposé.

L'Audit Interne a renouvelé au cours de l'année 2020 ses travaux d'identification et d'évaluation des risques applicable à l'ensemble du groupe.

La société a procédé à une revue des risques et les a classés en deux catégories :

1. Risques majeurs menaçant la continuité de l'activité
Il s'agit des risques ayant un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.
2. Risques majeurs menaçant la croissance et la diversité des activités
Il s'agit des risques ayant un effet défavorable significatif sur l'atteinte des objectifs du groupe, le déploiement de sa stratégie et la diversité de ses activités.

Impact et Probabilité

Les risques sont identifiés et évalués au travers d'une grille d'évaluation du risque.

Cette grille se compose d'un côté de l'Impact du risque et de l'autre de la Probabilité d'occurrence de ce risque, toutes deux sur une échelle allant de 1 à 4.

Ci-dessous, le détail des échelles de risques :

Impact :

1. (Faible) - Situation pratiquement sans impact sur les résultats de l'entreprise et sur son image.
2. (Moyen) - Situation ayant un impact réel sur les opérations de l'entreprise, ses résultats ou son image, mais restant globalement supportable.
3. (Fort) - Situation grave et visible mais qui ne compromet pas l'avenir de l'entreprise. Il faut toutefois des efforts pour y remédier
4. (Très fort) - Situation très défavorable, mettant en danger l'existence même ou la survie de l'entreprise ou de l'une de ses activités majeures.

Probabilité :

1. (Rare) - Le scénario est tout à fait improbable et sa survenance est rare
2. (Possible) - Le scénario, bien que possible, ne devrait pas survenir ou alors de manière occasionnelle
3. (Probable) - Le scénario pourrait se produire, à plus ou moins court terme, et sa survenance est fréquente
4. (Certain) - Le scénario se produira très certainement et de manière récurrente

Gravité

IMPACT	PROBABILITE D'OCCURENCE			
	1	2	3	4
4				
3				
2				
1				

L'évaluation des risques est réalisée à travers une grille d'évaluation du risque appelé « Gravité » combinant l'impact et la probabilité d'occurrence du risque.

Cette grille permet d'identifier les risques les plus significatifs et de définir les priorités de traitement et les mesures à mettre en place.

Il existe 4 niveaux de gravité de risques allant du vert au rouge (le rouge représentant les risques les plus critiques) :

- Niveau 1 en vert : Risque Faible
- Niveau 2 en bleu : Risque Moyen
- Niveau 3 en orange : Risque Fort
- Niveau 4 en rouge : Risque Très fort

Les risques dont la gravité est 3 et 4 sont considérés par le groupe comme étant les plus significatifs et font l'objet d'une fiche risque spécifique afin de formaliser le suivi à travers un plan d'action dédié.

La cartographie des risques identifie 4 catégories (Juridique, Opérationnel, Stratégie et Financier) ainsi que 9 facteurs de risques dits « risques majeurs ».

L'évaluation des risques se fait en deux temps.

1. Une évaluation Brute : risque évalué sans l'ensemble des dispositifs de maîtrise et de contrôles des risques (Contrôle Interne)
2. Une évaluation Nette : risque évalué après la mise en place des dispositifs de maîtrise et de contrôles des risques (Contrôle Interne)

Seuls les risques nets sont présentés dans ce chapitre. Ces risques sont classés, dans les paragraphes suivants, selon l'évaluation réalisée : les risques les plus « forts » sont cités en premier.

3.2. Risques Juridiques

3.2.1 Risque lié à la Non-conformité avec les lois et règles en vigueur (Fort)

Ce risque correspond à l'absence d'information, erreur d'interprétation ou non application des évolutions législatives et réglementaires aboutissant à des cas de non-conformité.

RGPD

Le risque réside dans le non-respect de la protection des données informatique RGPD résultant d'une défaillance de gestion de projet et de gouvernance RGPD.

Le groupe a procédé à la nomination d'un responsable de programme RGPD (DSI) et d'un Délégué à la Protection des Données (DPO), a mis en place une feuille de route et un comité de pilotage. Un environnement documentaire a été défini et est régulièrement mis à jour.

Des actions ont été définies afin d'assurer la mise en conformité du groupe avec la RGPD. Ainsi, la feuille de route RGPD intègre toutes les filiales du groupe et les dispositions RGPD ont été intégrées dans toutes les procédures du Système de Management de la Qualité (ISO 9001) et du Système de Management de la Sécurité (ISO27001).

Sapin II

Le groupe est exposé au risque de non-application des dispositions réglementaires de la loi Sapin II ainsi qu'au risque de corruption car le groupe est en relation avec un nombre significatif de tiers (clients, fournisseurs, organismes publics et privés) multipliant ainsi le nombre de diligences sur les tiers à effectuer et augmentant l'importance de la sensibilisation des collaborateurs.

Depuis 2018, le groupe s'est engagé dans un programme de prévention de la corruption à travers les actions suivantes :

- Cartographie des risques de corruption,
- Procédures de Due Diligence sur les tiers avec un outil dédié,
- Module obligatoire de sensibilisation anticorruption des collaborateurs les plus exposés.

3.2.2 Risque lié à la Conformité contractuelle (Fort)

Ce risque correspond au fait que le Groupe voit sa responsabilité mise en cause pour non-respect des termes et des conditions contractuelles, de plus en plus contraignants au regard des récentes évolutions des lois et règles ainsi que des exigences de marché dans le cadre des appels d'offre.

Les contrats (cadres, contrats d'application...) sont centralisés par Business Unit et signés selon des Délégations de pouvoirs mises à jour et diffusées par la direction juridique.

Les activités du groupe l'exposent à un risque de non-respect des engagements contractuels.

Cependant, le groupe a défini des plans d'actions afin de maîtriser ce risque, à travers la mise en place d'une revue systématique des engagements au-delà d'un certain seuil par la direction juridique ainsi qu'un suivi des risques identifiés. Cela passe également par la centralisation des principaux contrats (TOP 20), une gestion d'une base documentaire et des rappels réguliers des délégations de pouvoirs (Communication renforcée sur les délégations).

3.3. Risques Opérationnels

3.3.1 Risque lié à la difficulté à recruter (Fort)

Ce risque correspond aux difficultés pour le groupe d'attirer les talents nécessaires pour développer son activité et conquérir des parts de marché.

L'activité du groupe OPEN dépend grandement de sa capacité à identifier les compétences nécessaires à la réalisation de ses prestations pour ses clients mais également à recruter ces ressources détenant ces compétences. Le risque réside dans la difficulté à identifier les compétences en ligne avec l'évolution du marché et à rester suffisamment attractif pour attirer les profils experts.

Le volume de recrutement est très significatif (le groupe réalise normativement, hors situation exceptionnelle connue en 2020, plus de 900 recrutements par an), cependant l'attractivité auprès des profils experts rares et hauts potentiels demeure un enjeu majeur.

OPEN a d'ores et déjà mis en place les actions permettant de faire face à ce risque.

Cela passe par :

- une démarche volontariste et structurée de pilotage du recrutement pour s'assurer de l'adéquation de la cartographie des compétences du groupe avec sa stratégie ;
- une mise en œuvre d'une stratégie de communication de recrutement personnalisée selon les cibles ;
- Un dispositif de recrutement formé et sensibilisé en permanence aux méthodes de recrutement Open ainsi qu'aux offres les plus pointues.

3.3.2 Risque lié à la rétention des talents et la perte d'un collaborateur clé (Fort)

Ce risque correspond aux difficultés pour le groupe de retenir les talents nécessaires et/ou perdre un collaborateur clé pour développer son activité et conquérir des parts de marché.

Les sociétés du Groupe sont dépendantes à l'égard de leurs principaux dirigeants, de leurs consultants et de leurs commerciaux dont le départ pourrait affecter de manière significative les résultats du Groupe.

Une politique active de fidélisation et de management des collaborateurs à fort potentiel permet au Groupe de réduire ce risque, notamment par la mise en place d'outils de gestion des connaissances et de bases de données afin de conserver le savoir-faire en cas de départ d'un collaborateur clé.

En 2020, Groupe Open a renforcé son focus majeur sur les Ressources Humaines, revisitant d'une part sa politique RH et déployant d'autre part des actions concrètes et durables pour attirer les talents et les fidéliser. Cette refonte s'est accompagnée du déploiement de son référentiel des métiers et fonctions « Repères&Vous », de l'évolution du dispositif managérial visant à plus de proximité auprès des collaborateurs, ainsi que le lancement d'un dispositif lié au développement de la culture managérial.

3.3.3 Risque de sécurité de l'information (Moyen)

Ce risque correspond à la possibilité de faire face à une atteinte à la disponibilité, confidentialité, traçabilité et intégrité de l'information.

Ce risque est qualifié de moyen car le groupe s'est doté d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), basé sur la norme ISO 27001, est implémenté afin de garantir la protection des actifs de l'organisme, de protéger les fonctions et informations de toute perte, vol ou altération, et les systèmes informatiques de toute intrusion et sinistre informatique.

[Rapport Annuel 2020 – Document d'Enregistrement Universel](#)

Le SMSI s'organise à travers deux processus :

- I. Le processus d'appréciation des risques
- II. Le processus de traitement des risques

Ces processus sont utilisés pour mener l'appréciation et le traitement des risques sur le périmètre du SMSI (Système de Management de la Sécurité de l'Information) d'OPEN. Les appréciations des risques et le plan de traitement lié sont revus, à minima, tous les trois ans.

Le SMSI, pilier du système de management, fait régulièrement l'objet d'audits externes.

Les critères de sécurité portent sur la Confidentialité, l'Intégrité, la Disponibilité des informations et la Traçabilité des activités. En conséquence, tout risque portant notamment sur ces quatre critères sont identifiés et l'objet d'un plan de traitement des risques.

3.3.4 Risque lié à la non-continuité d'exploitation (Moyen)

Il s'agit des mesures permettant à la société d'assurer la continuité de son activité dans le cas d'une crise majeure (Terrorisme, inaccessibilité des locaux, gestion en mode dégradé, Panne généralisée du SI, indisponibilité des dirigeants ou personnes clés de la société, crise sanitaire...).

Depuis sa création, Groupe Open n'avait jamais été exposé à une crise majeure pouvant entraîner un risque de continuité d'exploitation.

Cependant, elle dispose des équipes, des outils et des personnes nécessaires à la mise en place de cellules dédiées pour piloter ces situations et adapter les actions du Groupe en fonction des évolutions nationales, locales et internes.

Dans le cadre notamment de sa démarche de certification ISO27 001, OPEN est doté d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité). Ce plan, a la capacité de s'adapter au contexte de l'entreprise, décrit, dans un document dédié, les mesures spécifiques prises dans le cadre d'une crise majeure.

S'il venait à être activé, le PCA est suivi en temps réel par une cellule dédiée. Il est fondé sur trois principes de résolution :

- I. Permettre la réalisation des activités des collaborateurs concernés, à leur domicile, dans le cadre du télétravail, en maintenant les mesures de sécurité adéquates
- II. Assurer un back-up des fonctions stratégiques
- III. Assurer une chaîne de support continue

3.3.5 Risque de fraude (Moyen)

Ce risque correspond à la possibilité pour le Groupe d'être victime d'une fraude externe / interne - détournement d'actif, corruption, soudolement et/ou extorsion.

Le groupe utilise un portail bancaire afin de réaliser les virements de paiements automatiques. Les fichiers de paiements sont revus et validés avant exécution du paiement et dépôts manuel sur le portail bancaire.

Le dispositif de contrôle interne du groupe OPEN permet une revue des paiements via des contrôles normés et réguliers. De plus, le groupe a mis en place le EBIC-TS (Electronic Banking Internet Communication Standard) pour davantage sécuriser ses opérations de paiements. Les accès aux outils comptables et de trésoreries sont revus périodiquement. Enfin, l'Audit Interne groupe mène également des travaux d'investigation sur les process de décaissement.

3.3.6 Risque lié à la défaillance opérationnel (Faible)

Ce risque correspond à la possibilité du Groupe à faire face à des incidents/erreurs/dysfonctionnements opérationnels ne lui permettant pas de respecter ses engagements Qualité.

Il s'agit du risque portant atteinte à son dispositif industriel, au risque de ne pas disposer de la taille critique pour adresser des grands contrats d'externalisation ainsi qu'à la difficulté à adresser avec les bonnes ressources les nouveaux contrats.

Ce risque est faible pour le groupe car il s'est doté d'une organisation et d'un environnement de contrôle fort. OPEN a une stratégie industrielle aboutie ainsi que d'un maillage géographique associé permettant de disposer d'une taille critique de ses centres de services pour répondre aux enjeux d'externalisation / d'industrialisation de ses clients dans un "time to market" réduit.

De plus, le dispositif de delivery "intégré" permet de capter le cycle de vie complet d'une mission de conseil, de développement d'application et/ou de déploiement d'infrastructure.

Enfin, le groupe OPEN dispose de deux référentiels essentiels à la sécurité et au déploiement de ses activités :

- I. Un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié ISO 9001 (pour les sociétés de tailles significatives) faisant l'objet d'audits externes et internes réguliers et animé par une équipe Qualité dédiée. Le SMQ déploie dans l'entreprise un environnement documentaire accessible à tous et régulièrement mis à jour.
- II. Un référentiel des Méthodes de Production (RMP) désignant le sous-ensemble du SMQ et assurant la maîtrise de la qualité des opérations de production. Il est applicable pour les activités à engagement des Centres de Production d'OPEN. Il est basé sur les référentiels CMMI et ITIL.

3.4. Risques Stratégiques

3.4.1. Risque lié à la stratégie d'entreprise et à la perte d'opportunités commerciales (Faible)

Ce risque correspond à la possibilité pour le Groupe de voir son business model remis en cause par les acteurs du marché et à un manque de mutualisation des ressources et du savoir-faire au sein du Groupe ne permettant pas de capter toutes les opportunités et d'y répondre de manière efficiente.

Ce risque qualifié de faible porte sur la marque OPEN, son positionnement et sa vision du marché.

Ainsi, la marque Open est reconnue sur son marché, son positionnement est identifié comme pertinent et innovant. Sa vision est confirmée par sa performance et sa résilience. De plus, ses positions de marché représentent un indicateur de son identification comme un acteur de référence incontournable. Le groupe a également mis en place un système de mesure de la satisfaction client et de benchmark vis-à-vis de la concurrence.

Enfin, OPEN dispose d'un pilotage de son plan stratégique avec une réévaluation annuelle à partir d'un SWOT.

3.5. Risques financiers

3.5.1. Risque lié à l'intégrité des données comptables (Faible)

Ce risque correspond à la possibilité pour le Groupe de faire face à des dysfonctionnements de son reporting ou de ses process comptables menant à des ajustements ou erreurs dans ses états financiers.

Compte tenu de l'environnement de contrôle animé par les équipes comptables et financières et du dispositif de contrôle interne, ce risque est qualifié de faible.

Il correspond par exemple à l'absence de comptabilisation des charges liées aux prestations réalisées dont l'engagement de dépense n'a pas été créé ou validé dans le système d'information. Le risque est faible car il existe un reporting des factures éligibles aux engagements de dépenses non créés extrait d'un outil P2P (Purchase to Pay) permettant un provisionnement manuel de celles-ci.

3.5.2. Risque lié à la trésorerie (Faible)

Ce risque correspond à la possibilité pour le Groupe de ne pas disposer des liquidités suffisantes pour financer son activité.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Sur la base des conventions existantes au 31 décembre 2020, les dettes assorties de covenants dont les termes sont habituels et liés au respect d'un ou plusieurs ratios financiers calculés à partir des comptes consolidés sont détaillées ci-après :

Convention de crédits du 12 janvier 2016 :

- Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 2,5
- Dettes Financières Nettes / Capitaux propres < 0.7

Au 31 décembre 2020 les covenants sont respectés.

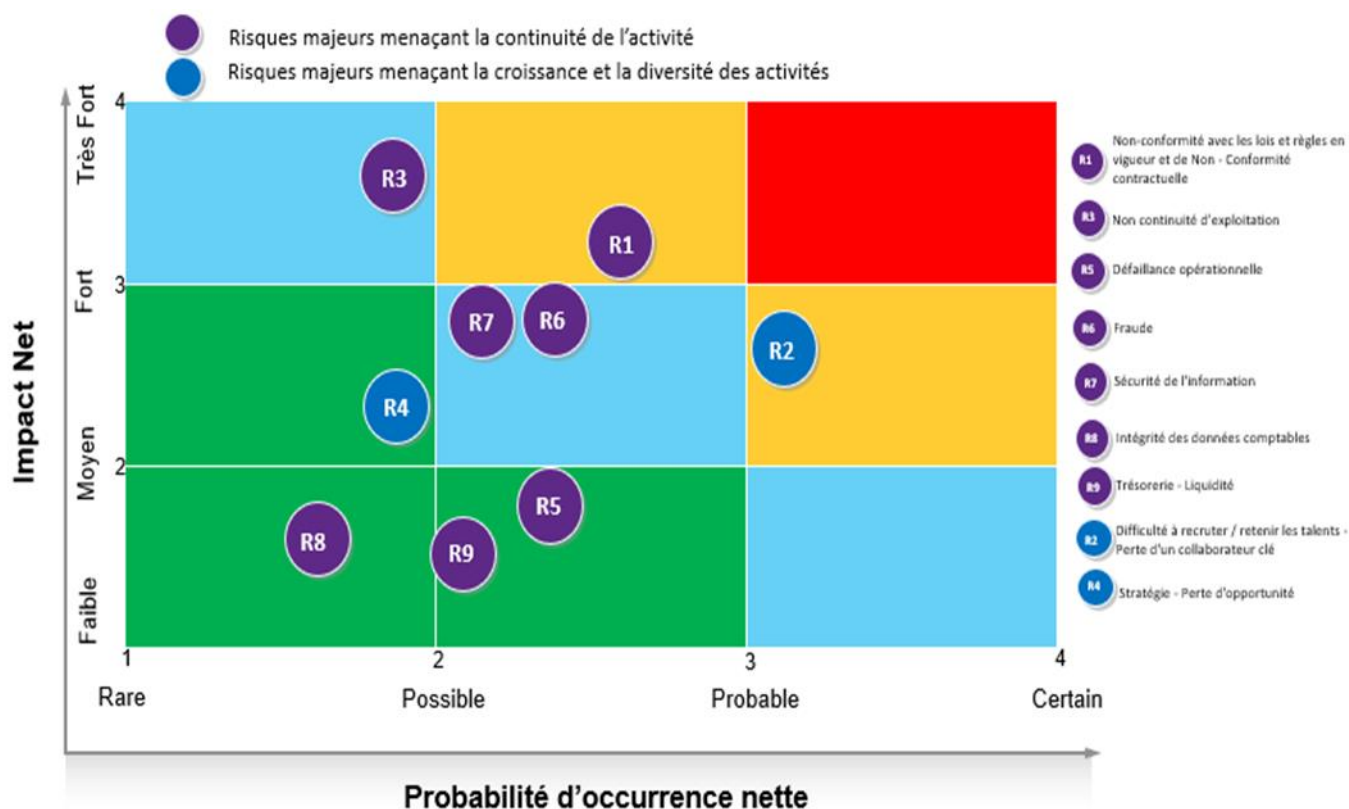
Risque de taux d'intérêt

L'exposition de Groupe Open au risque de taux est limitée à son endettement. L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'EURIBOR. Pour couvrir le risque sur taux variable, le Groupe met en œuvre des mécanismes de couverture de taux (cf. note 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020) : ces garanties n'étant pas qualifiées de couverture efficace au sens d'IFRS 9, les variations sont enregistrées au compte de résultat.

L'incidence d'une variation de taux de 1% appliquée à la totalité de l'endettement net à taux variable au 31 décembre 2020 entraînerait une variation des frais financiers de + / - 0,1 M€ en l'absence de couverture de taux.

3.6. Synthèse de la cartographie des risques théoriques

Facteurs de risque	Intitulé des risques majeurs		Description des risques majeurs
Juridique	R1	Non-conformité avec les lois et règles en vigueur et de Non - Conformité contractuelle	Absence d'information, erreur d'interprétation ou non application des évolutions législatives et réglementaires aboutissant à des cas de non-conformité Le Groupe voit sa responsabilité mise en cause pour non-respect des termes et des conditions contractuelles, de plus en plus contraignants
Operationnel	R2	Difficulté à recruter / retenir les talents - Perte d'un collaborateur clé	Le Groupe éprouve des difficultés à attirer et à retenir les talents nécessaires pour développer son activité et conquérir des parts de marché
Operationnel	R3	Non continuité d'exploitation	Le Groupe n'est pas en mesure de délivrer ses prestations conformément à ses engagements
Strategie	R4	Strategie - Perte d'opportunité	Le Groupe voit son business model remis en cause par les acteurs du marché Manque de mutualisation transversale des ressources et du savoir-faire au sein du Groupe ne permet pas de capter toutes les opportunités et d'y répondre de manière efficiente
Operationnel	R5	Defaillance opérationnelle	Le Groupe fait face à des incidents / erreurs / dysfonctionnement operationnels ne permettant pas au Groupe de respecter ses engagements Qualité
Operationnel	R6	Fraude	Le Groupe est victime d'une fraude externe / interne - détournement d'actif, corruption, soudoiment, extorsion
Operationnel	R7	Securité de l'information	Le Groupe fait face à une atteinte à la disponibilité, confidentialité, tracabilité et intégrité de l'information
Financier	R8	Integrité des données comptables	Le Groupe fait face à des dysfonctionnements de son reporting ou de ses process comptables menant à des ajustements ou erreurs dans ses états financiers
Financier	R9	Tresorerie - Liquidité	Le Groupe n'est pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires



3.7. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

3.7.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Description générale du contrôle interne

Le Groupe a adopté la définition du contrôle interne proposée dans le guide de référence établi par le groupe de travail sur les valeurs petites et moyennes (VaMPs) et entériné par l'Autorité de Marchés Financiers en janvier 2008, selon lequel le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Périmètre du contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne du Groupe s'appliquent à toutes les filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales.

Recensement et dispositif de gestion des risques

Le Groupe est exposé dans l'exercice de ses activités à un ensemble de risques détaillés chapitre 4 « Facteurs de risques » du rapport de gestion 2020.

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation d'objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir les activités de contrôle appropriées.

Dans la continuité des actions menées sur les exercices antérieurs, l'ensemble des travaux effectués en 2020 a permis de renforcer la qualité et l'efficacité du dispositif de contrôle interne. L'année 2020 a principalement été consacrée à /au :

- La poursuite de l'analyse de la maîtrise des risques et la mise à jour de la cartographie afférente ;
- La poursuite de la réalisation de missions d'audit focalisées sur les process identifiés comme critiques et présentant des risques financiers potentiels majeurs. Les axes d'amélioration identifiés ont fait l'objet de plan d'action précis, leur mise en œuvre étant régulièrement suivie par l'équipe d'audit ;
- Renforcement du dispositif d'analyse et de gestion des risques opérationnels et financiers ;
- La formalisation des référentiels sur les process clés du groupe ;
- Suivi du dispositif de conformité réglementaire ;
- L'élaboration du plan d'audit 2021.

Les activités de contrôle, menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application de normes et procédures contribuant à garantir les orientations fixées par la Direction Générale.

3.7.2. Composantes du contrôle interne

Environnement de contrôle

Les grandes orientations en matière de contrôle interne sont déterminées en fonction des objectifs de la société et communiquées à l'ensemble des collaborateurs.

Structure de gouvernance

Le Groupe dispose d'une structure de gouvernance adaptée afin de formaliser, d'expliquer, d'engager et de contrôler les dispositions et les orientations décidées par le Conseil d'Administration. Le Groupe est fortement attaché aux valeurs d'intégrité, de responsabilité et d'éthique. Un code d'éthique et de déontologie des Affaires est remis à chaque collaborateur qui s'engage expressément à le respecter.

Organisation opérationnelle

L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur :

- Un rôle central des comités dans l'organisation et le processus de décision général ;
- Un caractère centralisé des procédures et des modes de gestion, avec un contrôle hiérarchique à priori des décisions et un suivi strict des objectifs individuels ;
- Un suivi commercial, financier et marketing mensuel, support de différents comités de contrôle et de suivi opérationnel.

Délégation et autorisation des décisions

Le Groupe et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle du Groupe repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et elle s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe. L'attribution de délégations de pouvoir opérationnelles, ponctuelles ou récurrentes, relève de la mission de la Direction générale. Ces délégations de pouvoir sont mises à jour et formalisées régulièrement en fonction du rôle et des responsabilités des délégataires.

Procédures de contrôle

Le dispositif de contrôle interne repose sur des procédures clés (formelles ou non), des instructions ou formulaires structurant les processus, la responsabilisation des directions en charge des activités, la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle pour les processus majeurs. Par ailleurs, la direction effectue des revues périodiques pour évaluer l'efficacité et l'efficacité du dispositif et en déduire des axes de progrès.

Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est principalement assurée par le service d'Audit interne, le Comité d'Audit et les commissaires aux comptes.

Service d'Audit interne

L'Audit interne est une activité indépendante et objective, conduite sous la responsabilité du Comité d'audit. Le service d'Audit interne a pour mission :

- d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne en procédant à des audits périodiques ;
- de formuler des recommandations pour améliorer le dispositif existant ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations en procédant à des audits de suivi.

Comité d'Audit

Par ses conseils et recommandations, le Comité d'audit participe à la supervision de la gestion du risque et du contrôle interne, ainsi qu'à la surveillance de la gestion opérationnelle et financière du groupe.

Information

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société. Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système de contrôle interne. Ces limites résultent en de nombreux facteurs, notamment du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

En outre, lors de la mise en place des contrôles, il est nécessaire de tenir compte du rapport coût / bénéfice et de ne pas développer des systèmes de contrôle inutilement coûteux quitte à accepter un certain niveau de risque.

3.8. Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.8.1. Organisation financière et comptable

Le Conseil d'Administration, responsable de la fiabilité et de l'intégrité de l'information financière et comptable, s'appuie sur la Direction financière principalement en charge de la comptabilité, de la consolidation et du contrôle de gestion.

La Direction financière du Groupe est garante des informations financières diffusées dans le cadre de la communication financière tant interne qu'externe.

3.8.2. Process financiers

Pour réaliser un contrôle efficace de ses opérations, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de reporting (budgétaire, prévisionnel, opérationnel et comptable) nécessaires au pilotage du Groupe.

Consolidation statutaire et rapports financiers

Les comptes consolidés sont établis et analysés mensuellement, publiés semestriellement, à partir des informations transmises par les filiales entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe : chaque filiale est tenue de transmettre au service de consolidation, dans les délais impartis, une liasse de consolidation dûment complétée. La consolidation est réalisée à l'aide d'un logiciel régulièrement mis à jour.

Les données consolidées et les points spécifiques présentés dans les rapports financiers (i.e : tests d'impairment, engagements hors bilan, valorisation des avantages accordés aux salariés) sont contrôlés tant par le Groupe que par les commissaires aux comptes.

Budget et reporting

Le budget est l'outil fondamental de pilotage du Groupe. Arrêté annuellement par le Conseil d'Administration en concertation avec chaque directeur de pôle au vu des performances passées, des orientations stratégiques définies par le Groupe et des évolutions prévisibles des marchés, le budget fixe les objectifs à atteindre et conditionne la rémunération des managers opérationnels.

Le reporting, alimenté sur la base de la situation comptable arrêtée mensuellement à J+5, est réalisé et analysé mensuellement par les équipes du contrôle de gestion, garantes des correctes imputations des opérations comptables dans les outils de gestion. Le reporting, revu mensuellement dans le cadre de réunion avec les

opérationnels, permet de comparer les indicateurs de performance relativement au budget et forecasts ainsi qu'aux périodes antérieures afin de mettre en œuvre des actions correctives.

Contrôle de l'information financière

A chaque arrêté semestriel et annuel, des contrôles spécifiques portant sur l'information financière sont effectués. Les principaux contrôles sont les suivants :

- Revue de toutes les opérations significatives en collaboration avec la direction juridique du Groupe ;
- Revue de la valeur des actifs incorporels (les acquisitions significatives font l'objet d'un impairment test annuel visant à s'assurer de la retranscription comptable de ces actifs) ;
- Examen de la situation fiscale ;
- Recensement des engagements hors bilan pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

Communication de l'information financière

Elle fait l'objet d'un contrôle interne rigoureux qui porte en particulier sur les trois vecteurs de communication suivants : le rapport annuel (et Document de Référence à l'appui duquel peuvent être réalisées des opérations financières), les communiqués de presse à caractère financier, les documents destinés aux réunions d'analystes et d'investisseurs.

3.8.3. Perspectives

Le Groupe va poursuivre sa démarche d'amélioration de son système de contrôle interne, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de contrôle et de gestion à l'évolution du groupe et de ses enjeux.

L'année 2021 sera consacrée principalement à la poursuite des actions de conformité réglementaire liée aux réglementations (Anti-Corruption et RGPD), au déploiement du plan stratégique dans ses différentes dimensions internes et externes, à l'appréciation des risques liés à ce plan stratégique et à la mise en œuvre des plans d'actions associés.

4. Déclaration de performance extra-financière

Se référer au rapport à la section III du présent document.

5. Activité en matière de recherche et développement

Les frais de recherche et développement encourus par le Groupe sont essentiellement inhérents aux coûts des collaborateurs intervenant tant sur des projets internes qu'externes.

En 2020, les sociétés OPEN et IZBERG, intégrées fiscalement à la société mère Groupe Open, ont bénéficié de crédits d'impôt recherche de 0.2 M€ contre 0.2 M€ en 2019 et 0.4 M€ en 2018.

Sur l'exercice 2020, le Groupe a activé 0.9 M€ de frais de développement remplissant les critères d'activation d'immobilisations incorporelles définis par IAS 38. Sur 2019 et 2018, le groupe avait activé 2 M€ de frais de développement.

6. Evènements post clôture

Depuis le 24 février 2021, les fondateurs, agissant de concert avec un fonds géré par Montefiore Investment, par l'intermédiaire de la société New GO détiennent désormais 72,5% du capital de Groupe Open.

Suite à l'offre publique d'achat déposée par la société New GO pour le compte du concert qui visait les actions de la société Groupe Open (l'« Offre »), les fondateurs (en ce compris leur holding personnelle et les membres de leurs groupes familiaux) ont cédé à New GO une partie de leurs actions Groupe Open, et ce, au prix de l'Offre, soit 15 € par action.

Le solde des actions Groupe Open détenues par les fondateurs, leur holding personnelle et les membres des groupes familiaux concernés, ont été apportées en nature à New GO sur la base du prix de l'Offre de 15 € par action.

A la connaissance de la société, aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2020 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

7. Perspectives 2021

Le groupe anticipe une reprise de la croissance des activités dont la vigueur sera pour partie corrélée à la réduction progressive de la pandémie.

L'amélioration des taux d'activité des équipes, observée au dernier trimestre 2020, devrait se poursuivre dans un contexte de marché de la demande IT en retour normatif progressif.

8. Informations relatives au capital

8.1. Structure du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

- Au 31 décembre, le capital social de la société s'élève à 1 349 893,34 €, composé de 8 079 823 actions ordinaires.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social en Euros
Au 31 décembre 2019	8 568 249	1 428 042
Au 31 décembre 2020	8 079 823	1 349 893

Actions de préférence émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social en Euros
Au 31 décembre 2019	2 280	364
Au 31 décembre 2020		

- A la connaissance de la société Groupe Open, la structure de son capital au 31 décembre 2020 est la suivante :

	31-déc-2020			
	Nb actions	% capital	Nb droits vote *	% droits de vote
Frédéric SEBAG	1 209 318	14,97%	2 414 336	22,52%
SC Double Impact Investissement (1)	355 000	4,39%	475 182	4,43%
Autres membres du groupe familial	30 523	0,38%	61 046	0,57%
Total groupe familial Sebag	1 594 841	19,74%	2 950 564	27,52%
Laurent SADOUD	900 177	11,14%	1 695 095	15,81%
Gary Sadoun	50 000	0,62%	100 000	0,93%
Michael Sadoun	50 000	0,62%	100 000	0,93%
AVYA PARTNERS (2)	9 000	0,11%	18 000	0,17%
Total groupe familial Sadoun	1 009 177	12,49%	1 913 095	17,84%
Guy et Axel MAMOU-MANI -	185 896	2,30%	360 792	3,37%
GADAX conseil (3)	170 850	2,11%	170 850	1,59%
Axel Mamou Mani	11 000	0,14%	22 000	0,21%
Total groupe familial Mamou-Mani	367 746	4,55%	553 642	5,16%
New GO (4)	2 701 147	33,43%	2 701 147	25,19%
Valérie BENVENUTO	121 284	1,50%	209 748	1,96%
TOTAL Concert GROUPE OPEN	5 794 195	71,71%	8 328 196	77,68%
Amiral Gestion	790 058	9,78%	790 058	7,37%
Public	1 495 570	18,51%	1 603 467	14,96%
Total nombre d'actions	8 079 823	100,00%	10 721 721	100,00%

* un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins

- (1) détenue à 90,98 % par M.Frédéric Sebag.
 (2) Contrôlée par M.Laurent SADOUN.
 (3) Contrôlée par Guy MAMOU-MANI
 (4) Contrôlée par la société Montefiore Investment V S.L.P.

- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, à l'exception toutefois des clauses d'interdiction temporaires de cession attachées aux actions issues de l'exercice de stock-options, et il n'a pas été porté à la connaissance de la société Groupe Open, en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce, de clauses de conventions visées audit article ;
- La société Groupe Open n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- A la clôture de l'exercice, il n'existait pas de dispositif d'actionnariat des salariés. De ce fait, la société Groupe Open n'a pas mis en place de mécanismes de contrôle particulier ;
- A la connaissance de la société Groupe Open, il n'existe aucun accord pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de Groupe Open. Il est toutefois précisé qu'un pacte d'associés a été conclu le 24 février 2021 entre les associés de New GO. Les principales stipulations de ce pacte sont décrites dans l'avis de l'AMF n° 221C0459 en date du 2 mars 2021, disponible sur le site Internet de l'AMF ;
- Il n'existe pas de règles particulières applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société. Les modalités applicables dans ces cas, sont celles prévues aux statuts ;
- A la connaissance de la société Groupe Open, il n'existe pas d'accords conclus qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société, notamment en ce qui concerne la convention de crédit signée en janvier 2016. Par ailleurs, certains contrats cadre clients significatifs peuvent comporter des clauses de résiliation en cas de changement de contrôle.
- Il n'existe pas, au sein de la société Groupe Open, d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

8.2. Prises de contrôle

Se référer à la note 1. du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article R 233-19 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a procédé à aucune aliénation d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées.

8.3. Prises de participations minoritaires

Néant

8.4. Actionnaires possédant plus des 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 3/20^{ème}, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 3/10^{ème}, 1/2, 2/3, 18/20^{ème} ou 19/20^{ème} du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-7 du Code de Commerce, nous vous informons ci-après de l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus des 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 3/20^{ème}, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20^{ème} ou 19/20^{ème} du capital social au 31 décembre 2020 :

* Plus du 1/20 ^{ème}	Néant
* Plus du 1/10 ^{ème}	Monsieur Laurent SADOUN
* Plus du 3/20 ^{ème}	Monsieur Frédéric SEBAG
* Plus du 1/5 ^{ème}	Néant
* Plus du quart	Néant
* Plus du 3/10 ^{ème}	Néant
* Plus du tiers	Néant
* Plus de la moitié	Néant
* Plus des deux tiers	Néant
* Plus des 18/20 ^{ème}	Néant

* Plus des 19/20^{ème} Néant

Par ailleurs, conformément à l'article L 233-7 du code du commerce, nous vous informons des franchissements de seuils suivants intervenus en 2020 :

Dates	Seuil	Déclarant
30 décembre 2020	5% du capital et des droits de vote à la baisse	Sycomore Asset Management
18 décembre 2020	50% et 2/3 du capital et des droits de vote à la hausse	le concert composé de la société par actions simplifiée New GO , des membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, de la société Montefiore Investment V S.L.P. (par l'intermédiaire de New GO qu'elle contrôle), de Mme Valérie Benvenuto et de la société D&A
18 décembre 2020	5%, 10%, 15%, 20% du capital et des droits de vote et 25%, 30% et 1/3 du capital à la hausse	New GO
10 décembre 2020	5% du capital à la hausse	Syquant Capital
2 octobre 2020	5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote à la hausse et 50% des droits de vote à la hausse	le concert composé de la société par actions simplifiée New GO , des membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, de la société Montefiore Investment V S.L.P. (par l'intermédiaire de New GO qu'elle contrôle), de Mme Valérie Benvenuto et de la société D&A
1 septembre 2020	5% du capital à la baisse	La Financière de l'Echiquier
23 juillet 2020	5% du capital à la hausse	New GO
20 juillet 2020	5% des droits de vote à la baisse	La Financière de l'Echiquier
26 février 2020	5% des droits de vote à la hausse	Amiral Gestion
4 février 2020	5% du capital à la hausse	Amiral Gestion

8.5. Achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mai 2019 a, dans sa huitième résolution, autorisé la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action réalisée par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conformes aux principes énoncés dans la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnue par l'AMF ;
- De leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- L'annulation éventuelle des actions dans le respect de la vingt cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 40 €, et fixe, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société arrêté au 31 décembre 2018, ce qui correspond à 856 824 actions.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du 15 mai 2019 soit jusqu'au 14 novembre 2020. Cette autorisation met donc fin à l'autorisation antérieure consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin 2020 a, dans sa seizième résolution, autorisé la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action réalisée par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conformes aux principes énoncés dans la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnue par l'AMF ;
- De leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- L'attribution des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- L'annulation éventuelle des actions dans le respect de la vingt-septième résolution de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2020.

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 30 €, et fixe, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société arrêté au 31 décembre 2019, ce qui correspond à 856 824 actions.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du 17 juin 2020 soit jusqu'au 16 décembre 2021. Cette autorisation met donc fin à l'autorisation antérieure consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

Dans le cadre de ces autorisations du Conseil d'Administration, en vue de réguler le cours de l'action, au cours de l'exercice 2020, il a été acquis 62 860 actions au cours moyen unitaire de 11 €, cédé 63 573 actions au cours moyen unitaire de 10.75 €.

A la clôture dudit exercice, notre société détenait 1 135 titres dans le cadre du contrat de liquidités pour un montant de 17 297.40 €.

Plus aucune action propre n'est détenue par la société au 31 décembre 2020.

8.6. Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations réalisées au titre des options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos, au cours d'exercices antérieurs, des attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et de certains salariés, ainsi que des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions réalisées au sein des filiales de la société Groupe Open.

Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions attribué sur l'exercice 2020

Néant

Etat des options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2020

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux sur 2020

Néant

Etats des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux au 31 décembre 2020

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2020

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties durant l'année 2020 à chacun des dix salariés de Groupe Open et filiales non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Néant

Etat au 31 décembre 2020 des options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chacun des dix salariés de Groupe Open et filiales non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions souscrites ou achetées durant l'année 2020 par chacun des dix salariés de Groupe Open et filiales non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites ou achetées est le plus élevé

Néant

8.7. Attribution gratuite d'actions et d'actions de préférence

Néant

8.8. Renseignements divers

- Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun de nos salariés ne détient d'actions qui sont l'objet d'une gestion collective, ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.
- Conformément aux dispositions de l'article 222-15-3 nouveau du Règlement Général de l'AMF, nous vous communiquons ci-dessous les opérations réalisées par des personnes responsables de la société Groupe Open sur les titres de la société au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020 :
 - Monsieur Laurent SADOON a fait une donation à ses enfants de 100 000 titres sur 2020.

9. Informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 al. 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-dessous les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute natures versés par la société, durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020 à chacun des mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux ont été approuvées par le Conseil d'Administration de Groupe Open. La part variable de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants est déterminée annuellement par le Conseil d'Administration en fonction des performances du Groupe.

Le montant des rémunérations est présenté brut avant impôt.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux par Groupe Open et ses filiales durant l'exercice 2020 :

(en €)	Rémunérations							Régime de retraite supplémentaire	Engagement post-mandat
	Fixe	Variable 2019 versé en 2020	Variable 2020 versé en 2020	Exceptionnelle	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Total		
Frédéric SEBAG	250 233	-	50 000	-	54 000	6 996	361 229	2 902	Néant
Guy MAMOU-MANI	250 000	-	50 000	-	52 000	4 926	356 926	Néant	Néant
Laurent SADOON	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Valérie BENVENUTO	220 000	45 000	-	-	14 000	3 384	282 384	Néant	Néant
Dominique MALIGE	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Jessica IFKER-DELPIROU	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Hibatallah Souad	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant

(1) Jetons de présence 2019 versés en 2020 au titre des mandats exercés dans les sociétés OPEN, GROUPE OPEN et autres filiales

10. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Se référer à l'annexe 1 du présent rapport.

11. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

(en Euros)	Ernst & Young				Auditeurs Conseils et Associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés	125 000	132 000	37%	43%	146 900	156 400	44%	52%
- Emetteur	45 000	52 000	13%	17%	45 000	45 000	13%	15%
- Filiales intégrées globalement	80 000	80 000	24%	26%	101 900	111 400	30%	37%
Services autres que la certification des comptes								
- Emetteur	16 300	15 100	5%	5%	48 900	0	15%	-
- Filiales intégrées globalement	16 300	15 100	5%	5%	48 900	0	15%	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	141 300	147 100	42%	48%	195 800	156 400	58%	52%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	0%	-
Total	141 300	147 100	41,9%	48%	195 800	156 400	58,1%	52%

12. Informations relatives à l'échéance des dettes fournisseurs et des créances clients

Conformément à l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code du Commerce est présentée ci-après la décomposition, par date d'échéance, du solde des dettes fournisseurs et créances clients inscrites au bilan de Groupe Open au 31 décembre 2020 :

	Article D.441 1-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 1-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	22					7	6					
Montant total des factures concernées	266,6 K€	47,1 K€	0,1 K€			47,8 K€	11,4 K€		0,7 K€			12,1 K€
<i>TTC</i>												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	22,90%	4,22%	0,01%			4,23%	NA					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	NA						0,56%		0,03%			0,59%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							3					
Montant total des factures exclues TTC							23,2 K€					
(C) Délais de paiement												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels : 40 jours						○ Délais contractuels : 40 jours					
	○ Délais légaux :						○ Délais légaux :					

Levallois-Perret, le 09 mars 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ADMINISTRATION

Annexe 1 : Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18	31-déc.-19	31-déc.-20
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :</u>					
- capital social	1 428 042	1 428 422	1 428 406	1 428 406	1 349 893
- nombre des actions ordinaires existantes	8 568 249	8 568 249	8 568 249	8 568 249	8 079 823
- nombre d'actions de préférence		2 380	2 280	2 280	-
- nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-				
- nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations	-				
par droits de souscription	-				
par attribution d'actions gratuites	381 182	288 000	228 000	-	-
<u>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE :</u>					
- chiffre d'affaires hors taxes	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
- résultat avant impôts, participation des salaires et dotations aux amortissements et provisions	3 228 819	2 668 762	4 202 564	6 073 288	(992 904)
- impôts sur les bénéfices	(207 933)	(975 662)	(692 822)	(1 983 606)	(333 640)
- participation des salaires		-			-
- résultat après impôts, participation des salaires et dotations aux amortissements et provisions	3 264 052	3 620 196	5 261 171	4 475 506	502 204
- résultat distribué	-	-			
<u>RESULTATS PAR ACTION</u>					
- résultat après impôts, participation des salaires mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,40	0,43	0,57	0,94	(0,08)
- résultat après impôts, participation des salaires et dotations aux amortissements et provisions	0,38	0,42	0,61	0,52	0,06
- dividende attribué à chaque action	0,25	0,34	0,42	-	-
<u>PERSONNEL</u>					
- effectif moyen des salaires pendant l'exercice	4	4	4	3	3
- montant de la masse salariale de l'exercice	790 500	839 500	913 060	581 810	651 609
- montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	312 128	350 893	294 668	258 881	316 043

IV.2. Comptes consolidés au 31 décembre 2020

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du conseil du 14 juin 2017 les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 figurent aux pages 112 à 163 du Document de Référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2020 sous le numéro D.20-0299.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 figurent aux pages 107 à 157 du Document de Référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2019 sous le numéro D.19-0380.

SOMMAIRE :

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	119
ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE	120
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	121
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	122
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	125
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS	126
1. Informations générales	126
2. Principales règles et méthodes comptables et méthodes d'évaluation	126
2. 1. Règles de consolidation et périmètre	126
2. 2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères	126
2. 3. Présentation et estimation	126
2. 4. Méthodes d'évaluation	127
3. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation	133
3. 1. Evénements significatifs	133
3. 2. Variations du périmètre de consolidation et restructurations juridiques	134
4. Secteurs opérationnels	137
5. Notes sur le bilan	143
5. 1. Ecart d'acquisition	143
5. 2. Immobilisations incorporelles	144
5. 3. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	144
5. 4. Immobilisations corporelles	145
5. 5. Actifs financiers non courants	145
5. 6. Créances clients et comptes rattachés	145
5. 7. Autres actifs courants	146
5. 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	147
5. 9. Capitaux propres consolidés	147
5. 10. Passifs financiers non courants et courants	148
5. 11. Provisions non courantes et courantes	149
5. 12. Autres dettes	150
5. 13. Autres passifs financiers courants	150
6. Notes sur le compte de résultat	151
6. 1. Produits des activités ordinaires	151
6. 2. Charges de personnel	151
6. 3. Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	151
6. 4. Autres produits et charges opérationnels courants	151
6. 5. Autres produits et charges opérationnels	151
6. 6. Coût de l'endettement financier net	152
6. 7. Autres produits et charges financiers	152
6. 8. Impôts sur les résultats	152
6. 9. Résultat net des activités cédées, abandonnées ou en cours de cession	154
6. 10. Résultats par action	154
7. Informations complémentaires	155
7. 1. Engagements hors bilan	155
7. 2. Informations relatives aux parties liées	155
7. 3. Effectifs	156
7. 4. Risques juridiques	156
7. 5. Contrôle de l'administration	157
8. Objectifs et politique de gestion des risques financiers	157
8. 1. Instruments financiers	157
8. 2. Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie	159

8. 3. Risque de crédit	159
8. 4. Risque de liquidité	159
8. 5. Risque de taux de change	160
8. 6. Risque sur actions.....	160
8. 7. Information sur le capital et sa gestion.....	160
9. Evènements postérieurs	161

Etat de la situation financière consolidée

		31-déc-20	31-déc-19
(en M€)	Note	Net	Net
Écarts d'acquisition	5.1	115,3	106,9
Immobilisations incorporelles	5.2	5,1	6,3
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	5.3	18,3	21,4
Immobilisations corporelles	5.4	5,0	5,7
Actifs financiers non courants	5.5	5,0	4,3
Actif d'impôts différés	6.8	3,7	1,3
Actif non courant		152,5	145,8
Clients et comptes rattachés	5.6	49,5	44,0
Actif d'impôts		1,2	4,1
Autres actifs courants	5.7	18,3	23,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	34,4	28,0
Actif courant		103,3	99,6
Actifs détenus en vue d'être cédés (1)		-	2,9
Total Actif		255,8	248,3
(en M€)	Note	31-déc-20	31-déc-19
Capital		1,3	1,4
Primes		2,6	8,9
Réserves consolidées		108,9	99,7
Subventions		0,1	0,1
Résultat net part du Groupe		3,4	2,4
Capitaux propres part du Groupe		116,3	112,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle		0,1	0,3
Capitaux propres	5.9	116,4	112,8
Emprunts et dettes financières - part à + d'un an	5.10	13,6	23,7
Passif d'impôts différés	6.8	-	-
Provisions non courantes	5.11	13,6	11,2
Autres passifs non courants			
Passif non courant		27,2	34,9
Emprunts et dettes financières - part à - d'un an	5.10	12,6	9,8
Provisions courantes		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		17,6	15,3
Passif d'impôts exigibles		0,1	0,2
Dettes fiscales et sociales		59,0	55,4
Autres dettes	5.12	16,3	11,9
Autres passifs financiers courants	5.13	6,7	5,8
Passif courant		112,2	98,4
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés (1)		-	2,2
Total passif		255,8	248,3

(1) relatif à la filiale Groupe Open Nederland traitée selon la norme IFRS5

Etat du résultat net consolidé

	Note	31-déc-20	31-déc-19
(en M€)		12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires		296,2	303,9
Autres produits de l'activité		-	-
Produits des activités ordinaires	6.1	296,2	303,9
Achats consommés		(1,0)	(0,3)
Charges de personnel	6.2	(216,9)	(223,6)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4,8)	(3,8)
Dotations aux amortissements	6.3	(9,6)	(8,2)
Autres produits et charges opérationnels courants	6.4	(51,3)	(52,9)
Résultat opérationnel courant		12,7	15,1
Autres produits et charges opérationnels	6.5	(1,1)	(2,9)
Résultat opérationnel		11,6	12,2
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut		(0,8)	(0,9)
Coût de l'endettement financier net	6.6	(0,8)	(0,9)
Autres produits et charges financiers	6.7	(0,1)	(0,1)
Charge d'impôt	6.8	(5,7)	(6,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités poursuivies		5,0	4,5
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession *	6.9	(1,6)	(2,0)
Résultat net		3,4	2,5
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres ordinaires de la société mère		3,4	2,4
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	0,2
Résultat net part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	6.10	0,42	0,29
Résultat net des activités poursuivies par action - avant dilution (en Euros)	6.10	0,62	0,56
		-	-
Résultat net part du groupe par action - après dilution (en Euros)	6.10	0,42	0,29
Résultat net des activités poursuivies par action - après dilution (en Euros)	6.10	0,62	0,56

* Retraitements IFRS5 de Groupe Open Nederland

Etat du résultat global consolidé

	31-déc-20	31-déc-19
(en M€)	12 mois	12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	3,4	2,5
Ecart de conversion	-	-
Total des produits et charges comptabilisés par capitaux propres et recyclables par le compte de résultat		
Réestimations des avantages du personnel postérieurs à l'emploi	0,5	0,4
Effets fiscaux des réestimations des avantages du personnel postérieurs à l'emploi	(0,1)	(0,1)
Total des produits et charges comptabilisés par capitaux propres et non recyclables par le compte de résultat	0,4	0,3
Résultat global de la période	3,8	2,8
Attribuable aux:		
Propriétaires de la société mère	3,8	2,8
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
	12 mois	12 mois
Résultat net des activités poursuivies	5,0	4,5
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5,8	5,3
Dotations aux Amortissements sur les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	5,2	4,9
Gains et pertes latents liés aux opérations de juste valeur	-	(0,0)
Charges et produits calculés liés aux instruments financiers	0,1	0,1
Charges liées aux attributions d'actions	-	0,9
Autres produits et charges calculés	-	-
Plus et moins values de cession	1,5	(0,1)
Résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	(1,6)	(2,0)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	16,1	13,6
Coût de l'endettement financier net	0,7	0,8
Charge d'impôt (y compris impôts différés) (1)	5,7	6,7
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	22,5	21,0
Impôt versé (B)	(2,2)	(9,2)
Variation du B.F.R lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages du personnel) (C)	8,2	4,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	28,4	16,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2,5)	(3,7)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(0,7)	(0,7)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	0,1	0,3
Incidence des variations de périmètre	(10,7)	(1,3)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(0,0)	0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(13,8)	(5,3)
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice d'options de souscription d'actions	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-	(3,7)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(3,4)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0,1	(0,0)
Remboursements d'emprunts	(3,1)	(3,0)
Remboursement de la dette sur les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(5,5)	(4,7)
Intérêts financiers nets versés (y compris dettes sur obligations locatives)	(0,7)	(0,8)
Autres flux liés aux opérations de financement	1,1	0,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	(8,2)	(15,0)
Incidence des variations des cours des devises (G)		
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+H)	6,4	(4,0)
Incidence des variations des cours des devises (G)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28,0	32,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	34,4	28,2
Variation de trésorerie constatée	6,4	(4,0)

Le montant figurant sur la ligne « impôts versés » au titre de 2019 fait l'objet dans cette publication d'une correction à la baisse à hauteur de 3.8M€ suite à une erreur de classement comptable des acomptes d'IS qui figuraient au sein de la ligne « variation du B.F.R lié à l'activité » du tableau de flux de trésorerie. Cette ligne est donc corrigée symétriquement à la hausse pour 3.8M€ dans la présente publication. Cette erreur n'avait donc aucun impact sur le total des flux net de trésorerie générés par l'activité présenté dans la publication 2019.

Tableau des flux de trésorerie des activités en cours de cession

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
	12 mois	12 mois
Résultat net des activités en cours de cession	(1,6)	(2,0)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-	1,6
Dotations aux Amortissements sur les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	-	-
Gains et pertes latents liés aux opérations de juste valeur	-	-
Charges et produits calculés liés aux instruments financiers	-	-
Charges liées aux attributions d'actions	-	-
Autres produits et charges calculés	-	-
Plus et moins values de cession	1,5	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	(0,1)	(0,4)
Coût de l'endettement financier net	-	-
Charge d'impôt (y compris impôts différés) (1)	-	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	(0,1)	(0,4)
Impôt versé (B)	-	-
Variation du B.F.R lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages du personnel) (C)	0,6	0,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	0,5	(0,1)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-	-
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice d'options de souscription d'actions	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	-	-
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
Remboursement de la dette sur les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	-	-
Intérêts financiers nets versés (y compris dettes sur obligations locatives)	-	-
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-	-
Incidence des variations des cours des devises (G)	-	-
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+H)	0,5	(0,1)
Incidence des variations des cours des devises (G)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	0,1	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	0,6	0,1
Variation de trésorerie constatée	0,5	(0,1)

Variation de l'endettement – IAS 7.44.A et B

La variation de l'endettement du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en M€)	Variation "non cash"							31-déc-20
	31-déc-19	Cash flows	Acquisitions	Variation de Change	Variation juste Valeur	Reclass échéancier	Autres	
Endettement, part long terme	6,0					(6,0)		-
Endettement, part court terme	2,9	(3,1)				6,0	0,2	6,0
Engagement Put sur titres	1,8	(2,4)	0,6				0,8	0,8
Dettes/D.U. liées aux contrats de location part long terme	17,6					(4,0)		13,6
Dettes/D.U. liées aux contrats de location part court terme	5,1	(5,5)				4,0	2,2	5,8
Dette engagement sur titres participation	0,2	(0,2)						-
Passif lié au Factor	5,6	1,1						6,7
TOTAL DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	39,2	(10,1)	0,6	-	-	-	3,2	32,9

Trésorerie et équivalents de trésorerie – Rapprochement tableau de flux / bilan

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Trésorerie au bilan	34,4	28,0
Découverts bancaires	-	-
Total	34,4	28,0

La différence en 2019 de (0,2) M€ avec le total du TFF correspond au cash inclus au bilan sur la ligne actifs destinés à être cédés.

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en M€)	Capital	Primes	Subventions	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total part groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1,4	8,9	-	95,2	10,6	116,1	0,2	116,3
Affectation du résultat	-	-	-	10,6	(10,6)	-	-	-
Opération sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-	(3,1)	-	(3,1)	-	(3,1)
Dividendes	-	-	-	(3,4)	-	(3,4)	-	(3,4)
Résultat net de la période	-	-	-	-	2,4	2,4	0,2	2,5
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	0,1	0,1	-	0,2	(0,1)	0,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	0,3	-	0,3	-	0,3
Capitaux propres au 31 décembre 2019	1,4	8,9	0,1	99,7	2,4	112,5	0,3	112,8
Affectation du résultat	-	-	-	2,4	(2,4)	-	-	-
Opération sur capital	(0,1)	(6,3)	-	6,4	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-	1,4	-	1,4	-	1,4
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	3,4	3,4	0,0	3,4
Variation de périmètre	-	-	-	(0,6)	-	(0,6)	(0,2)	(0,8)
Autres mouvements	-	-	(0,0)	0,0	-	(0,0)	-	(0,0)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)	-	(0,4)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1,3	2,6	0,1	108,9	3,4	116,3	0,1	116,4

Notes annexes aux états financiers consolidés annuels

1. Informations générales

Groupe Open S.A., société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, faisant appel public à l'épargne, domiciliée 24 - 32, Rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret depuis le 1er janvier 2015.

Les comptes consolidés présentent les opérations de la société **Groupe Open** et de ses filiales (« Groupe Open » ou « le Groupe »). Les comptes consolidés annuels établis selon le référentiel IFRS et présentés en millions d'euros au 31 décembre 2020, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés lors de sa réunion du 9 mars 2021.

2. Principales règles et méthodes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

2. 1. Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés sur lesquelles la société Groupe Open exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale faisant l'objet d'un investissement et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la perte de contrôle. En intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées, à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le Groupe ne détient pas d'entité ad hoc.

2. 2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et les passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion résultant de l'impact de la variation des taux de change entre l'ouverture (et/ou la date d'acquisition des sociétés concernées) et la clôture de l'exercice sont inscrits sous la rubrique "Réserves consolidées" des capitaux propres consolidés.

2. 3. Présentation et estimation

Présentation

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Estimation

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations et appréciations retenues sont inhérentes à :

- L'évaluation et la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. L'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose la détermination de flux de trésorerie futurs résultant de l'utilisation de ces actifs. Il peut donc s'avérer que les flux effectivement dégagés par ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales ;
- La détermination des provisions pour risques et charges compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et les coûts des événements constituant le sous-jacent de la provision ;
- L'estimation des provisions relatives aux engagements pour retraites et avantages assimilés ;
- Les perspectives d'utilisation des actifs d'impôts différés.

2. 4. Méthodes d'évaluation

2. 4.1. Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés comme des acquisitions. Selon cette méthode, les actifs et les passifs acquis ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur. A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, correspondant à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et des passifs éventuels identifiables.

L'écart résiduel est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. ci-dessous « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés »).

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat en dehors de la période d'affectation.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les frais de développement sont analysés par la société afin de savoir si les critères d'activation sont réunis. Cette analyse vise à déterminer le contrôle que l'entreprise peut exercer sur les bénéfices économiques futurs des développements portés à l'actif et la probabilité qu'elle en bénéficie. Ils sont amortis sur cinq ans.

En outre, pour être capitalisées, les dépenses de développement doivent répondre aux critères suivants :

- démonstration de la faisabilité technique du projet ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- existence d'un marché ou de son utilité en interne ;
- capacité de l'entreprise de mesurer de façon fiable les dépenses liées à l'actif incorporel.

Marques et relations clientèle

Les marques sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition lorsqu'elles remplissent les critères définis par la norme IAS 38. Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque. Dans le cas où la marque constitue une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie, celle-ci n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

Les relations clientèle acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (licences et logiciels) acquises en pleine propriété font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation, lorsqu'elles satisfont les critères suivants :

- probabilité que les avantages économiques futurs associés aux actifs corporels iront au Groupe ;
- évaluation fiable du coût total des actifs.

En raison de la nature des actifs détenus, l'application de l'approche par composants n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe :

- Agencements des constructions 4 à 10 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Autres immobilisations 2 à 6 ans

Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les cinq années suivantes ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital sectoriel ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

2. 4.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporaire entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue du taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où les changements de taux deviennent effectifs.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés et ce dans un délai raisonnable.

Les impôts différés actifs sont le cas échéant diminués des impôts différés passifs. En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

En ce qui concerne la composante CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) de la Contribution Economique Territoriale (CET), le Groupe a décidé de la qualifier d'impôt sur le résultat afin d'assurer une

cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. En conséquence, un impôt différé passif est comptabilisé à la clôture.

2. 4.3. Actifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur enregistrées en résultat.

2. 4.4. Créances clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à l'origine à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen individuel.

Conformément à IFRS 9, une analyse des créances échues et non réglées est réalisée régulièrement. Les créances clients échues sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ce montant est déterminé en fonction de la revue individuelle des soldes et de la nature des clients.

Affacturation des créances

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturation) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers. Afin d'évaluer les risques transférés et non transférés, une analyse quantitative est effectuée régulièrement.

Si les risques et avantages ne sont ni transférés ni conservés substantiellement, alors les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe en autres créances jusqu'à leur paiement par les clients au factor, avec en contrepartie un passif courant financier pour la quote-part qui est financée par le factor au Groupe.

2. 4.5. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs. Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée.

- **couverture de juste valeur** : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat.
- **couverture de flux de trésorerie** : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation, seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. La part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris en résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.

2. 4.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés intègrent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie repris dans le tableau de flux de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2. 4.7. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de la cession éventuelle des titres d'autocontrôle sont imputés directement en augmentation des capitaux propres de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2. 4.8. Passifs financiers

Instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, les composantes dérivées sur actions sont comptabilisées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. L'option de conversion et l'emprunt obligataire support sont comptabilisés séparément, respectivement en capitaux propres et en dettes financières. Les frais d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Autres passifs financiers

Les dettes financières sont comptabilisées initialement en fonction des sommes reçues, nettes des coûts de transaction engagés. Les dettes financières sont ensuite évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, tout écart entre les sommes reçues (nettes des coûts de transaction envisagés) et le montant de remboursement étant comptabilisé en « résultat financier » sur la durée de la dette financière.

2. 4.9. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat. Si l'effet valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, ces engagements sont évalués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction des conditions d'acquisition des droits, en répartissant de manière linéaire la charge générée lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service restant à effectuer jusqu'au départ en retraite.

Les montants des paiements futurs tiennent compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles en utilisant un taux financier en rapport avec la durée prévisible de reversement.

Les écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi générés par des modifications d'hypothèses actuarielles sont reconnus directement en capitaux propres.

Les effets des changements de régimes de retraite postérieurs sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de Groupe Open et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

2. 4.10. Paiement en actions

Le Groupe peut attribuer au personnel une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black-Scholes). Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'options potentiellement exerçables.

2. 4.11. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires varie selon la nature des obligations de performance du contrat dans lequel les entités du groupe sont engagées auprès de leur client. Le prix du contrat est alloué à chaque obligation de performance distincte, et un rythme de reconnaissance du revenu est déterminé pour chaque obligation de performance.

Une obligation de performance est remplie lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Ce transfert peut se faire de manière progressive « à l'avancement » ou à « un instant donné »

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu « à l'avancement » dès lors qu'une des conditions ci-dessous est remplie :

- le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance du vendeur,
- le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa contribution,
- l'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et le vendeur dispose d'un droit à paiement pour les travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu en totalité à « un instant donné » dans les autres cas.

Les prestations d'assistance technique, de conseil et d'intégration de systèmes en régie et régie forfaitée sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés allouables à chaque obligation de performance. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsqu'il existe un décalage entre la facturation et les prestations rendues.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait et dont l'exécution se poursuit sur plus d'un exercice, sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement, le pourcentage d'avancement du projet étant déterminé en fonction du nombre de jours réalisés par rapport au nombre de jours prévus. Les produits correspondants au contrat sont pris en compte en fonction du pourcentage estimé d'avancement du projet à la date de clôture des comptes. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risque lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en Actifs sur contrats clients du poste Clients et comptes rattachés. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan en Passifs sur contrats clients du poste Autres dettes.

Les prestations fournies dans le cadre de l'intégration de systèmes associée à de la maintenance et à des ventes de licences ou de matériels comprennent :

- du matériel et des licences ;
- des services associés : développement, installation, paramétrage, adaptation ;
- de la maintenance.

Les différentes obligations de performance constitutives des contrats sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les ventes de licences lorsqu'elles sont distinctes des autres prestations du contrat et qu'elles consistent à octroyer au client un droit d'accès à la propriété intellectuelle, sont comptabilisées de manière progressive sur la durée de l'abonnement « à l'avancement »;
- Les ventes de licences lorsqu'elles sont distinctes des autres prestations du contrat et qu'elles consistent à octroyer au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle, sont comptabilisées à la livraison « à un instant donné »;

La maintenance, généralement facturée d'avance, est enregistrée de manière étalée sur la durée du contrat ; les services associés sont reconnus « à l'avancement ».
Les produits des ventes liées à la distribution de matériels et logiciels sont comptabilisés à la livraison « à un instant donné », lors du transfert de contrôle des biens.

2. 4.12. Contrats de location

En application d'IFRS 16, tous les contrats de location sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.

Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal directement observable à l'origine des contrats.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront raisonnablement certaines d'être exercées ou non ou correspond au terme le plus probable d'engagement.

Le droit d'utilisation est égal au montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur nets des avantages reçus du bailleur et, le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat.

Les loyers des contrats correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges

2. 4.13. Résultat Opérationnel Courant (ROC) et résultat opérationnel

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) est composé de l'ensemble des charges et produits opérationnels avant prise en compte d'éléments en nombre très limités inhabituels, significatifs, anormaux et peu fréquents afin de faciliter au lecteur des comptes la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2. 4.14. Résultat des activités cédées ou abandonnées

Quand les activités répondent aux critères d'IFRS5, les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

2. 4.15. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de l'impact des instruments de dilution en circulation au cours de l'exercice sous réserve que leur valeur soit inférieure au cours de bourse.

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif de ces instruments est la méthode du rachat d'actions. Cette méthode consiste à déterminer le nombre théorique d'actions qui seraient rachetées au prix de marché à partir du prix d'exercice des instruments augmenté de la quote-part de juste valeur restant à reconnaître en charge. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions qui résulterait de l'exercice des instruments en circulation pour former le nombre d'actions complémentaires à retenir pour le calcul du résultat net dilué par action.

3. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

3. 1. Evénements significatifs

3. 1.1. COVID 19

L'extension en Europe de la pandémie (COVID19) au cours de l'exercice 2020 a entraîné des actions gouvernementales des différents pays de la zone Euro pour gérer et traiter celle-ci du point de vue sanitaire et économique et a impacté Groupe OPEN à compter de mi-mars 2020.

L'impact sur les activités du groupe a été partiellement significatif sur le 2^{ème} trimestre 2020 pour s'effacer progressivement sur les trimestres suivants.

Les impacts de la COVID-19 sur les comptes présentés au 31 décembre 2020 sont détaillés ci-après :

Au bilan

La COVID-19 n'a pas eu d'impact sur le bilan présenté.

Concernant les instruments de crédit, ceux-ci sont non significatifs, le groupe n'a donc pas constaté d'impact sur ceux-ci.

Dans le cadre de ses financements bancaires, le groupe n'a pas fait et n'attend pas de remboursement spécifique et anticipé dans le cadre du covid-19.

Le groupe n'a pas observé de tension particulière sur le crédit client qui reste à ce jour normatif et se situe à moins de 60 jours au 31 décembre 2020.

Au compte de résultat

La COVID-19 impacte l'ensemble des postes du compte de résultat depuis la réduction du chiffre d'affaires jusqu'au résultat opérationnel.

Les produits et coûts spécifiques COVID 19 et identifiables n'ont fait l'objet d'aucun reclassement particulier et figurent donc dans les différentes lignes du résultat opérationnel courant.

Les produits relatifs à l'activité partielle déclenchée par le groupe à compter de fin mars sont constitués de la réduction des charges de personnel suite à la prise en charge par le mécanisme d'indemnité versée par l'état.

L'activité partielle a concerné 1300 collaborateurs sur la période mars à juin.

Dans le même temps l'essentiel des collaborateurs ont effectué leur activité en télétravail.

Les surcoûts relatifs à la mise aux normes sanitaires dans le cadre du déconfinement et au coût de mise en place des solutions de télétravail en phase de confinement sont non significatifs au regard du résultat opérationnel.

Le groupe n'a pas fait l'objet d'aménagements ou de report de loyers auprès des bailleurs en matière immobilière.

L'impact du COVID-19 anticipé sur l'activité et les performances futures est le suivant :

Le groupe n'anticipe pas de risque de crédit ou de liquidité consécutifs spécifiquement à la COVID 19.

A ce jour et sauf nouvelles mesures de confinement dues à une réapparition significative de la COVID-19 et qui ne laisseraient pas de visibilité, le groupe a constaté une résilience suffisante pour n'avoir aucune remise en cause de la continuité d'exploitation.

Le groupe a observé également un redémarrage progressif depuis le mois de juin des missions suspendues ou reportées et ce, après une diminution brutale du taux d'activité des équipes de production en mars, avril et mai.

Les campagnes de vaccination organisées par les gouvernements de l'ensemble des pays de l'OCDE devraient confirmer le retour à une situation normalisée en termes d'activité sur les exercices prochains.

3. 1.2. Signature d'un protocole d'investissement

Suite à l'annonce le 2 octobre 2020 par Groupe Open de la signature d'un protocole d'investissement entre les fondateurs (Frédéric Sebag, Laurent Sadoun, Guy Mamou-Mani et Valérie Benvenuto), actionnaires de référence de Groupe Open, et Montefiore Investment, aux termes duquel les signataires (en ce compris les membres du groupe familial de certains fondateurs) ont déclaré agir de concert vis-à-vis de Groupe Open, une offre publique d'achat obligatoire (l' « Offre ») sur les actions Groupe Open, par l'intermédiaire d'une société créée pour les besoins de l'opération (« New Go ») a été lancée.

Cette offre publique d'achat a été proposée à un prix de 15 € par action Groupe Open, représentant une prime de 58.8% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des soixante derniers jours de bourse et une prime de 40% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre. L'offre initiale a été réouverte pour permettre aux actionnaires de Groupe Open qui n'avaient pas apporté leurs actions lors de la première période de l'Offre de le faire, et ce au même prix, soit 15 € par action. À la clôture finale de l'Offre, l'Initiateur détient, de concert, 72,2% du capital et 78,0% des droits de vote de Groupe Open.

Les fondateurs et dirigeants contrôleront New Go dans le cadre d'un pacte d'actionnaires leur conférant la majorité des droits de vote quel que soit le niveau de réussite de l'opération. Montefiore Investment financera l'offre publique en fonds propres et quasi-fonds propres.

Depuis le 24 février 2021, les fondateurs, agissant de concert avec un fonds géré par Montefiore Investment, par l'intermédiaire de la société New GO détiennent désormais 72,5% du capital de Groupe Open.

Suite à l'offre publique d'achat déposée par la société New GO pour le compte du concert qui visait les actions de la société Groupe Open (l'« Offre »), les fondateurs (en ce compris leur holding personnelle et les membres de leurs groupes familiaux) ont cédé à New GO une partie de leurs actions Groupe Open, et ce, au prix de l'Offre, soit 15 € par action.

Le solde des actions Groupe Open détenues par les fondateurs, leur holding personnelle et les membres des groupes familiaux concernés, ont été apportées en nature à New GO sur la base du prix de l'Offre de 15 € par action.

3. 1.3. Acquisition de la société Néos-SDI

Par acte du 6 novembre 2020, la société OPEN a fait l'acquisition de 95% des actions de la société française NEOS SOFTWARE DEVELOPMENT INTEGRATION.

3. 1.4. Cession de la société Groupe Open Nederland B.V.

OPEN SAS, en date du 13 novembre 2020 a cédé 100% de sa filiale Groupe OPEN Nederland B.V..

3. 1.5. Fusion de la société LATEOS

Suite au projet de Traité de fusion du 25 février 2020 la société LATEOS a fait l'objet d'une fusion – absorption simplifiée au profit de la société IZBERG. Préalablement à cette opération OPEN SAS a augmenté son pourcentage de détention dans la filiale LATEOS de 12.44% le portant ainsi à 100% du capital de la société.

3. 1.6. Dissolution sans liquidation de la société Teamlog Luxembourg

La société Teamlog Luxembourg SARL a été dissoute par acte notarié en date du 30 décembre 2020.

3. 1.7. Transmission Universelle de Patrimoine de la société SmartFi services

Aux termes d'une décision en date du 23 novembre 2020, la société OPEN, agissant en qualité d'associé unique de la société SmartFi services a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite société prenant effet au 31 décembre 2020.

3. 1.8. Acquisition de titres de la société KYNAPSE

OPEN SAS a augmenté son pourcentage de détention dans sa filiale KYNAPSE de 18.94% le portant ainsi à 92.78% du capital de la société.

3. 2. Variations du périmètre de consolidation et restructurations juridiques

3. 2.1. Acquisitions

Se référer à la note 3.1.3, 3.1.5 et 3.1.8 ci-dessus.

Impact des acquisitions

L'écart d'acquisition a été déterminé sur la base de la situation de la société Néos-SDI au 31/10/2020. La société est intégrée dans les comptes consolidés de Groupe Open selon la méthode de l'intégration globale. Le prix d'acquisition et le chiffre d'affaires ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité. L'écart d'acquisition provisoire de la société Néos-SDI s'établit à 8.5 M€ au 31 décembre 2020.

Conformément à IFRS 3R, la valeur des écarts d'acquisition pourra faire l'objet d'ajustements dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Financement des acquisitions

Les acquisitions de l'exercice ont été financées, en totalité, par fonds propres.

Information pro forma

En conformité avec l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3 R, le changement de périmètre ayant un impact sur les comptes du Groupe inférieur à 25%, aucune information pro forma n'est présentée.

3. 2.2. Cessions

Se référer à la note 3.1.4 ci-dessus.

3. 2.3. Autres opérations ayant un impact sur le périmètre de consolidation

Se référer à la note 3.1.5, 3.1.6 et 3.1.7 ci-dessus.

3. 2.4. Changement de méthode de consolidation

Néant.

3. 2.5. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, aucune société détenue directement ou indirectement, majoritairement ou minoritairement par Groupe Open n'est exclue du périmètre de consolidation.

Sociétés	Adresses	Pourcentage		SIREN	Date de clôture	Méthode d'intégration
		de contrôle	d'intérêt			
Groupe OPEN	24-32, Rue Jacques Ibert 92300 Levallois-Perret			348 975 087	31 déc.	Société mère
OPEN	24-32, Rue Jacques Ibert 92300 Levallois-Perret	100%	100%	381 031 285	31 déc.	IG
La Netscouade	8, Passage Brulon 75 012 Paris	100%	100%	499 387 405	31 déc.	IG
Cut cut prod	8, Passage Brulon 75 012 Paris	100%	100%	791 519 374	31 déc.	IG
GROUPE OPEN PSF Luxembourg	66 Boulevard de la Liberté LUXEMBOURG	100%	100%	B 69399	31 déc.	IG
OPEN DIGITALSERVICES ROUMANIE S.R.L.	Bucuresti Sectorul 3, Splaiul UNIRIL, Nr.165 - Cladirea TN Offices 1 - ROUMANIE	100%	100%		31 déc.	IG
KYNAPSE	24-32, Rue Jacques Ibert 92300 Levallois-Perret	100%	92,78%	844 443 200	31 déc.	IG
IZBERG	20 rue Saint-Georges 75009 Paris	100%	100%	750 230 393	31 déc.	IG
NEOS SOFTWARE DEVELOPMENT INTEGRATION *	15-17 rue Auber 75009 Paris	100%	95%	439 475 815	31 déc.	IG

IG: Intégration Globale

* signature d'une promesse croisée de cession d'actions avec l'acquéreur à hauteur de 5%

Variations de périmètre intervenues depuis le 1er janvier 2020
Cf. note 3.1

4. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », la présentation des secteurs opérationnels est basée sur l'information utilisée par le management dans ses prises de décision, de pilotage et de mesure de performance.

Les secteurs retenus sont basés sur le découpage opérationnel et stratégique du suivi budgétaire, reflétant la structure de gestion et d'organisation interne.

Le Groupe est géré selon trois secteurs opérationnels représentatifs de périmètres géographiques. Il exerce son activité dans un pays majeur : la France . Les autres périmètres constitués de trois pays sont regroupés dans une zone géographique commune dénommée « Reste du Monde » pour les besoins de présentation d'IFRS 8. La Hollande est traitée en IFRS 5 en 2019 et 2020 jusqu'à sa cession.

Par ailleurs, sont présentés un segment « Holding » regroupant les activités de la société mère Groupe Open et un secteur « inter-secteurs » regroupant les éliminations entre les quatre secteurs opérationnels identifiés supra.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base des informations suivantes :

- Chiffre d'affaires (interne et externe)
- Résultat opérationnel courant
- Actifs sectoriels
- Passifs sectoriels
- Investissements sectoriels

La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivis au niveau Groupe, et ne sont pas spécifiquement alloués aux secteurs.

Les résultats, les actifs et les passifs incluent les éléments directement affectables au segment considéré ou affectables sur une base raisonnable.

Les transferts entre secteurs sont réalisés aux conditions de marché.

Chiffre d'affaires par activité

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services	292,3	300,4
Licences	2,9	3,0
Négoce	1,0	0,5
Total	296,2	303,9

Chiffres hors Groupe Open Nederland conformément à IFRS 5

La désagrégation du chiffre d'affaires par métier et par secteur est la suivante :

METIERS	31/12/20	31/12/19
Application&Infrastructure Services	266,7	274,9
digital&Solutions	29,5	29,0

SECTEURS	31/12/20	31/12/19
Banque/Assurance/Finance	87,9	97,3
Secteur Public	73,6	60,2
Energie/Industrie	66,1	77,9
Services /Transport/Telecom/Commerce & Distribution	68,6	68,5

Carnet de commandes

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non encore rempli au 31 décembre 2020 est déterminé en appliquant les exemptions prévues par la norme qui permettent d'exclure de la détermination de cette valeur les obligations de prestations suivantes :

Celles réalisées sur la base d'une consommation réelle de services donnant droit à facturation : les prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie ou de tierce maintenance applicative. Sur cette base, dans les limites fixées par la norme, le chiffre d'affaires non encore reconnu affecté aux obligations de prestation non encore remplies est issu uniquement des prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait dont le transfert aux clients n'aurait pas encore été effectué. Sa valeur est d'au moins 29 M€ au 31 décembre 2020. Elle sera reconnue en chiffre d'affaires principalement dans l'exercice qui suit.

Informations sectorielles au 31 décembre 2020

Compte de résultat sectoriel (12 mois)

(en M€)	France	Hollande	Reste du monde (1)	Holding	Inter- sociétés	Total GROUPE OPEN
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires externe	289,7	-	6,5	-	-	296,2
Chiffre d'affaires inter-secteurs opérationnels	0,8	-	1,1	-	(1,9)	-
Chiffre d'affaires du secteur	290,5	-	7,6	-	(1,9)	296,2
Résultats						
Résultat opérationnel courant	12,6	(0,1)	0,6	(0,5)	-	12,7
Résultat opérationnel						11,6
Coût de l'endettement financier net						(0,8)
Autres produits et charges financiers						(0,1)
Charge d'impôts						(5,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(1,5)	(0,0)	-	-	(1,6)
Résultat net						3,4

Les deux premiers clients ont représenté respectivement 10,1% et 10% du chiffre d'affaires,

(1) Inclut toutes les entités étrangères ne dépassant pas les seuils définis par IFRS 8: GROUPE OPEN Luxembourg et OPEN Digital services Roumanie

Bilan sectoriel 2020

	France	Hollande	Reste du monde (1)	Holding	Inter-sociétés	Total GROUPE OPEN
Actifs sectoriels	197,3	-	3,3	19,0	(1,8)	217,7
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-	-	-	-
Actifs non alloués						38,1
Passifs sectoriels	114,5	-	2,5	24,3	(1,8)	139,4
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
Passifs non alloués						116,4
Investissements incorporels	1,1	-	-	-	-	1,1
Investissements corporels	1,3	-	0,1	-	-	1,3
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut toutes les entités étrangères ne dépassant pas les seuils définis par IFRS 8: GROUPE OPEN Luxembourg, OPEN Digital services Roumanie.

Informations sectorielles au 31 décembre 2019

Compte de résultat sectoriel (12 mois)

(en M€)	France	Hollande	Reste du monde (1)	Holding	Inter- sociétés	Total GROUPE OPEN
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires externe	298,3	-	5,6	-	-	303,9
Chiffre d'affaires inter-secteurs opérationnels	0,8	-	1,4	-	(2,1)	-
Chiffre d'affaires du secteur	299,1	-	7,0	-	(2,1)	303,9
Résultats						
Résultat opérationnel courant	15,1	(0,1)	(0,1)	0,2	-	15,1
Résultat opérationnel						12,2
Coût de l'endettement financier net						(0,9)
Autres produits et charges financiers						(0,1)
Charge d'impôts						(6,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession (2)		(2,0)	-	-	-	(2,0)
Résultat net						2,5

Les deux premiers clients ont représenté respectivement 11,5% et 10,5 % du chiffre d'affaires.

(1) Inclut toutes les entités étrangères ne dépassant pas les seuils définis par IFRS 8: GROUPE OPEN Luxembourg et OPEN Digital services Roumanie

(2) Groupe Open Nederland

Bilan sectoriel 2019

	France	Hollande	Reste du monde *	Holding	Inter-sociétés	Total GROUPE OPEN
Actifs sectoriels	194,0	-	3,1	24,8	(5,8)	216,1
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	2,9	-	-	-	2,9
Actifs non alloués						29,3
Passifs sectoriels	104,1	0,0	6,3	28,6	(5,8)	133,3
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés	-	2,2	-	-	-	2,2
Passifs non alloués						112,8
Investissements incorporels	2,0	-	-	-	-	2,0
Investissements corporels	1,7	-	-	-	-	1,7
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	-

* Inclut toutes les entités étrangères ne dépassant pas les seuils définis par IFRS 8: GROUPE OPEN Luxembourg, OPEN Digital services Roumanie.

5. Notes sur le bilan

5. 1. Ecart d'acquisition

(en M€)	Valeurs nettes 31-déc.-19	Valeur brute			Provisions pour dépréciation			Valeurs nettes 31-déc-20
		Début Exercice	Variations de l'exercice	Fin Exercice	Début Exercice	Provisions de l'exercice	Total provisions	
France	105,8	121,1	8,5	129,6	15,3	-	15,3	114,2
Hollande	-	7,8	(7,8)	-	7,8	(7,8)	-	-
Reste du Monde	1,1	1,1	-	1,1	-	-	-	1,1
Ecart d'acquisition	106,9	130,0	0,7	130,7	23,1	(7,8)	15,3	115,3

La variation 2020 présentée est inhérente à l'acquisition de la société Néos -SDI en novembre 2020.

Tests d'affaiblissement de valeurs

Le groupe réalise des tests de valeur annuellement ou lorsque des indicateurs de pertes de valeur sont identifiés. Au 31 décembre 2020, la crise sanitaire relative à la COVID-19 compte tenu de ses impacts économiques sur l'ensemble des secteurs marchands en général et sur la réduction du chiffre d'affaires du groupe OPEN en particulier constitue un indicateur de perte de valeur potentielle.

Au 31 décembre 2020, les tests d'affaiblissement de valeur ont été réalisés sur les écarts d'acquisition affectés aux UGT « France » et « reste du monde ».

Compte tenu du contexte particulier que crée la COVID-19, le groupe a choisi d'effectuer les tests d'affaiblissement de valeur selon 2 scénarios croisés avec les informations observées à ce jour pour le groupe et pour les concurrents ainsi que les différentes anticipations données par le secteur pris dans son ensemble au travers des anticipations consolidées par le SYNTEC.

Les 2 scénarios visent à couvrir de façon réaliste et intelligible l'entièreté du spectre d'impact possible de la situation Covid-19 allant d'une situation neutre à une situation dégradée.

Les plans d'affaires émis en fin d'année 2020 sont revus sur la période explicite et prennent en compte l'impact de la COVID-19 dans les scénarios au travers de l'ajustement des cash flows libres.

Par ailleurs, les hypothèses clés auxquelles le test d'affaiblissement de valeur des UGT est soumis sont rappelées ci-dessous :

- taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Coût moyen Pondéré du Capital (WACC): de 10.8% pour la France ;
- Le taux de croissance à long terme des activités : celui-ci est à 1.5 %. Il reflète une tendance de marché à long terme il n'est pas remis en cause sauf modification profonde et durable de l'environnement de marché.

Sensibilité des tests

La sensibilité des tests aux hypothèses clés a été réalisée sur base des 2 scénarios et recouvre les UGT France et Reste du Monde.

Compte tenu de la valeur d'utilité des UGT, le Groupe estime qu'il n'existe aucun changement raisonnable possible d'une hypothèse clé (taux d'actualisation, taux de croissance perpétuelle) qui pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

Les tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses clés ainsi que sur les hypothèses opérationnelles sur base des deux scénarios.

5. 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette à 5.1M€ au 31 décembre 2020 :

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Valeur brute à l'ouverture	14,0	12,1
Mouvements de périmètre	0,1	-
Acquisitions	1,1	2,0
Cessions	-	(0,0)
Activités en cours de cession	-	-
Autres mouvements	0,3	-
Valeur brute à la clôture	15,6	14,0
Amortissements à l'ouverture	7,8	6,3
Mouvements de périmètre	0,1	-
Dotations	2,6	1,5
Sorties	-	-
Activités en cours de cession	-	-
Autres mouvements	(0,0)	-
Amortissements à la clôture	10,5	7,8
Valeur nette à l'ouverture	6,3	5,8
Valeur nette à la clôture	5,1	6,3

Au 31 décembre 2020, les frais de développement activés car remplissant les critères définis par IAS 38 s'établissent en valeur nette à 3.8 M€. Le groupe a activé des frais de développement à hauteur de 0.9 M€ au titre de l'exercice.

5. 3. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'établissent en valeur nette à 18.3M€ au 31 décembre 2020 et s'analysent comme suit :

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Valeur brute à l'ouverture	26,3	-
Mouvements de périmètre	-	-
Acquisitions	2,5	2,0
Cessions	(0,6)	-
Activités en cours de cession	-	(0,8)
Autres mouvements impact ouverture	-	25,1
Valeur brute à la clôture	28,2	26,3
Amortissements à l'ouverture	4,9	-
Mouvements de périmètre	-	-
Dotations	5,2	5,2
Sorties	(0,3)	-
Activités en cours de cession	-	(0,3)
Autres mouvements	-	-
Amortissements à la clôture	9,8	4,9
Valeur nette à l'ouverture	21,4	-
Valeur nette à la clôture	18,3	21,4

Le poste activités en cours de cession concerne groupe Open Nederland traité selon IFRS5.

Les contrats de location concernent quasi essentiellement des baux immobiliers 3/6/9 ans.

Les caractéristiques et hypothèses clés utilisées dans l'évaluation sont les suivantes :

- durée observée : 9 ans ,
- taux d'actualisation : 2%

Après analyse des contrats, la décision IFRIC de novembre 2019 n'impacte pas les durées de contrats retenues.

5. 4. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Valeur brute à l'ouverture	19,5	18,0
Mouvements de périmètre	0,4	-
Acquisitions	1,3	1,7
Cessions	(0,2)	(0,2)
Autres mouvements	(0,3)	-
Valeur brute à la clôture	20,7	19,5
Amortissements à l'ouverture	13,8	12,1
Mouvements de périmètre	0,3	-
Dotations	1,8	1,8
Sorties	(0,2)	(0,1)
Autres mouvements	(0,0)	-
Amortissements à la clôture	15,7	13,8
Valeur nette à l'ouverture	5,7	5,9
Valeur nette à la clôture	5,0	5,7

5. 5. Actifs financiers non courants

(en M€)	31-déc-20			31-déc-19
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts à la construction	5,4	1,3	4,1	3,5
Dépôts et cautionnements	0,8	-	0,8	0,8
Autres actifs financiers	0,0	0,0	-	-
Total	6,3	1,3	5,0	4,3

5. 6. Créances clients et comptes rattachés

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Créances clients et comptes rattachés	51,4	45,9
Provisions pour dépréciation des créances clients	(1,9)	(1,9)
Total	49,5	44,0
dont Autres actifs sur contrats	7,5	11,0

Sont présentés dans le tableau ci-dessous les mouvements des provisions pour dépréciation des créances clients :

(en M€)	Provision pour dépréciation des créances clients
Au 31 décembre 2018	2,0
Mouvements de périmètre	-
Autres mouvements	-
Dotations	0,1
Reprises utilisées	(0,1)
Reprises non utilisées	-
Au 31 décembre 2019	1,9
Mouvements de périmètre	-
Autres mouvements	-
Dotations	0,1
Reprises utilisées	(0,0)
Reprises non utilisées	-
Au 31 décembre 2020	1,9

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les créances clients par échéance :

(en M€)	Total	Non échues et non dépréciées *	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> à 120 jours
31-déc-20	56,2	48,0	5,0	1,9	0,4	0,5	0,3
31-déc-19	49,6	42,9	5,1	1,1	0,2	0,2	0,0

* Total des créances clients incluant les créances financées par des sociétés d'affacturage (hors créances décomptabilisées), inscrites en « autres actifs courants » pour 6.7M€ (cf. note 5.7).

5. 7. Autres actifs courants

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Compte courant factor - Factures financées	6,7	5,6
Compte courant factor	4,8	11,5
Créances fiscales	4,0	3,7
Charges constatées d'avance	2,4	2,3
Créances sociales	0,1	0,2
Avances et acomptes	0,2	0,1
Autres	0,1	0,2
Valeur brute des autres actifs courants	18,3	23,6
Provisions sur autres actifs courants	-	-
Valeur nette des autres actifs courants	18,3	23,6

Les créances commerciales financées dans le cadre du contrat d'affacturage des sociétés françaises du Groupe sont décomptabilisées pour la quote-part de risques transférés, l'analyse qualitative et quantitative réalisée ayant permis de considérer que les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à la société d'affacturage.

Au 31 décembre 2020, l'analyse des risques transférés a conduit à une déconsolidation à hauteur de 70% du montant des créances financées et retenues éligibles à la déconsolidation (le taux de déconsolidation est identique sur les périodes antérieures).

Décomposition des créances financées au 31 décembre 2020

(en M€)	Montant total 31-déc-2020	Déconsolidation	Montant bilantiel 31-déc -2020
Créances financées sociétés françaises	22,3	(15,6)	6,7
Total créances financées	22,3	(15,6)	6,7

Décomposition des créances financées au 31 décembre 2019

(en M€)	Montant total 31-déc-2019	Déconsolidation	Montant bilantiel 31-déc -2019
Créances financées sociétés françaises	18,7	(13,1)	5,6
Total créances financées	18,7	(13,1)	5,6

La dette afférente aux créances financées non déconsolidées est comptabilisée en « autres passifs financiers courants » (Cf. note 5.13).

5. 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Créances financières et placements à court terme	0,4	0,5
Disponible en banque *	33,9	27,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,4	28,0

* retraitement IFRS 5 Hollande 2019 : (0,2)

Les créances financières et placements à court terme, mobilisables sans délai, comprennent uniquement des titres de créances considérés comme des titres comptabilisés à la juste valeur par compte de résultat.

5. 9. Capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure en état de synthèse de la présente annexe aux comptes consolidés.

Evolution du capital

Au 31 décembre, le capital social de la société s'élève à 1 349 893,34 €, composé de 8 079 823 actions ordinaires.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social <i>en Euros</i>
Au 31 décembre 2019	8 568 249	1 428 042
Au 31 décembre 2020	8 079 823	1 349 893

Actions de préférence émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social <i>en Euros</i>
Au 31 décembre 2019	2 280	364
Au 31 décembre 2020	-	-

Capital potentiel
Néant

Attribution gratuite d'actions et d'actions de préférence
Néant

Actions propres

	31-déc-20	31-déc-19	Var.
Nombre d'actions propres (hors contrat de liquidité)	-	488 426	(488 426)
Actions propres - Valeur brute <i>en Euros</i>	-	10 463 702	(10 463 702)
Actions propres - Valeur d'inventaire <i>en Euros</i>	-	5 186 107	(5 186 107)
Plus ou moins value à la clôture <i>en Euros</i>	-	(5 277 595)	5 277 595

A la clôture de l'exercice, la société détient, par ailleurs, 1 135 actions dans le cadre de son contrat de liquidité.

Dividendes

L'Assemblée Générale du 17 juin 2020 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 15 avril 2020 et a décidé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 au poste de report à nouveau.

5. 10. Passifs financiers non courants et courants

Les dettes financières s'analysent entre non courants (part à plus d'un an) et courants (part à moins d'un an).

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	6,1
Dettes liées aux obligations locatives	13,6	17,6
Instruments dérivés	-	-
Autres passifs financiers	-	-
Passifs financiers non courants	13,6	23,7
Emprunts auprès des établissements de crédit	6,0	3,0
Découverts bancaires	0,0	-
Dettes liées aux obligations locatives	5,8	5,1
Instruments dérivés	-	-
Autres passifs financiers	0,8	1,8
Passifs financiers courants	12,6	9,8
Total	26,3	33,5

Les dettes financières s'élevant à 26.3M€ au 31 décembre 2020 sont principalement inhérentes à l'application de la norme IFRS16 (+19.4M€) à compter du 01 janvier 2019 ainsi qu'à l'emprunt contracté en janvier 2016 dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

(en M€)	Nominal au 31-décembre -2020	Rémunération	Échéances
Convention de crédit 2016 - 1ère tranche	4,5	Euribor 3 mois +marge	5 échéances de 2,1 M€ de décembre 2016 à décembre 2020 et 1 échéance de 4,5 M€ le 20 décembre 2021
Convention de crédit 2016 - 2ème tranche	1,6	Euribor 3 mois +marge	5 échéances: 4 échéances de 17,5% et une échéance de 30% du montant du crédit de croissance externe utilisé de décembre 2017 à décembre 2021.

L'emprunt à taux variable est couvert par deux swap de taux (cf. note 8.2)

En date du 12 janvier 2016, Groupe Open et OPEN ont signé une convention de crédits avec un pool bancaire. La convention porte sur les emprunts suivants :

- un prêt d'un montant total en principal de 15 M€, destiné à financer intégralement le remboursement de l'endettement existant au 31 décembre 2015 ainsi que tous frais y afférents et à financer le renforcement du fonds de roulement du Groupe ;
- une ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de 30 M€ destinée à financer ou refinancer partiellement une ou plusieurs opération(s) de croissance externe.

Les frais d'émission sont imputés sur le nominal de l'emprunt évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le crédit de 15 M€ a été souscrit en date du 12 janvier 2016. Le montant en principal sera remboursé en 6 échéances (dont 30% du montant in fine) à compter du 20 décembre 2016 jusqu'au 20 décembre 2021 sur la base d'un taux d'intérêt variable Euribor + marge.

Dans le cadre des opérations de croissance externe, la ligne de crédit de 30 M€ a fait l'objet d'un tirage de 5,2 M€ le 22 décembre 2016. Le montant en principal sera remboursé en 5 échéances (dont 30% du montant in fine) à compter du 20 décembre 2017 jusqu'au 20 décembre 2021 sur la base d'un taux d'intérêt variable Euribor + marge.

La convention de crédit 2016 garantie par le nantissement de 45 197 059 titres de la société OPEN S.A.S implique le respect de covenants (cf. note 8.4).

Les autres dettes n'appellent pas de commentaire spécifique.

Répartition des dettes financières par type de taux

(en M€)	31-déc.-20	Taux fixe	Taux variable	Taux 0%
Emprunts auprès des établissements de crédit	6,0	-	6,0	-
Dettes liées aux obligations locatives	19,4	19,4		
Découverts bancaires	0,0	-	0,0	-
Autres passifs financiers	0,8	-	-	-
Endettement financier brut	26,3	19,4	6,0	-

5. 11. Provisions non courantes et courantes

(en M€)	31-déc-19	Autres mouvements *	Mouvements de périmètre	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Dotations	31-déc-20
Provision pour indemnités de fin de carrière	10,7	0,5	0,3	(0,1)	(0,3)	1,1	12,2
Provision pour risques prud'homaux	0,2	-	0,2	(0,0)	(0,0)	0,6	0,9
Provisions pour litiges commerciaux	0,3				(0,2)	0,0	0,1
Provisions pour perte à terminaison	-					0,3	0,3
Provisions diverses	0,0			-	-	0,1	0,1
Total provisions non courantes	11,2	0,5	0,5	(0,1)	(0,5)	2,0	13,6
Provisions diverses	-	-	-	-	-	-	-
Total provisions courantes	-	-	-	-	-	-	-
Total	11,2	0,5	0,5	(0,1)	(0,5)	2,0	13,6

* Impact des variations des hypothèses actuarielles (cf. note 5.11.1)

5. 11.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations de 1,50% (iso à 2019) et un taux d'actualisation financière, déterminé par référence au taux de rendement actuariel des entreprises de première catégorie de 0.34% (contre 0,77% au 31 décembre 2019). Les hypothèses de turn over tiennent compte de la préconisation de la CNCC

émise en octobre 2018. Les impacts des variations des écarts actuariels s'établissent à -0.4M€ nets d'impôts à l'ouverture.

Compte tenu de l'impact conjoncturel de la Covid 19 sur les hypothèses de progression des rémunérations et de rotation du personnel au titre de 2020 celles-ci ont été maintenues identiques à celles retenues au titre de 2019.

Les engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Le rapprochement entre la valeur de l'engagement et la provision pour engagements de retraite est détaillé ci-dessous :

Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2018	10,5
Variation des écarts actuariels	(0,4)
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2018 corrigée	10,1
Entrées de périmètre	0,0
Coût des services rendus au cours de la période	0,8
Coût financier	0,1
Effet de toute réduction ou liquidation	(0,2)
Variation des écarts actuariels	
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2019	10,7
Variation des écarts actuariels	0,5
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2019 corrigée	11,3
Entrées de périmètre	0,3
Coût des services rendus au cours de la période	1,0
Coût financier	0,0
Effet de toute réduction ou liquidation	(0,4)
Variation des écarts actuariels	
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2020	12,2

La variation des écarts actuariels est principalement due à la révision annuelle du taux d'actualisation financière et sont comptabilisées par les capitaux propres (Cf. l'état du résultat global consolidé).

5. 11.2. Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux et sociaux, tant en France que dans les pays où elles sont implantées. Les provisions nécessaires sont constituées pour les dettes d'impôts estimées qui pourraient éventuellement en résulter.

5. 12. Autres dettes

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Avances et acomptes	2,7	0,7
Dettes diverses	0,3	0,2
Produits constatés d'avance	13,3	11,0
Autres dettes	16,3	11,9
dont passif sur contrats	7,1	6,4

5. 13. Autres passifs financiers courants

Les autres passifs financiers courants à hauteur de 6.7 M€ au 31 décembre 2020 sont principalement liés aux créances financées dans le cadre de contrats d'affacturage et non éligibles à la décomptabilisation (cf. note 5.7).

6. Notes sur le compte de résultat

6. 1. Produits des activités ordinaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'établissant à 296.2 M€ au 31 décembre 2020 est présentée en note 4 « Secteurs opérationnels » de la présente annexe.

6. 2. Charges de personnel

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Salaires et traitements	153,5	157,1
Charges sociales	63,4	66,3
Participation des salariés	0,0	0,2
Total	216,9	223,6

Dans le cadre de l'activation des frais de développement, la production immobilisée est déduite des charges de personnel.

6. 3. Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises

(en M€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(2,6)	(1,5)
Dotations aux amortissements sur les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(5,2)	(4,9)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(1,8)	(1,8)
Total dotations aux amortissements	(9,6)	(8,2)
Incluses dans les charges de personnel	(1,1)	(0,6)
Incluses dans les impôts, taxes et versements assimilés	-	-
Incluses dans les autres produits et charges opérationnels courants	(0,1)	(0,1)
Incluses dans les autres produits et charges opérationnels	(0,3)	0,2
Incluses dans les produits et charges financiers	(0,0)	0,2
Incluses dans le résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	-	-
Total dotations aux provisions et dépréciations nettes des reprises	(1,5)	(0,3)
Total	(11,1)	(8,5)

6. 4. Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres charges nettes des autres produits opérationnels courants à hauteur de 51.3 M€ au 31 décembre 2020, sont principalement inhérents :

- à la sous-traitance : 34 M€
- aux charges locatives et contrats de locations non traités selon IFRS 16 : 3.2 M€
- aux frais de déplacement : 2.2 M€
- aux honoraires : 6.4 M€

Au 31 décembre 2020, la société a comptabilisé un crédit impôt recherche de 0.2 M€.

6. 5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge nette de 1.1 M€ et sont principalement liés à des mesures de réorganisation internes dans les sociétés françaises.

6. 6. Coût de l'endettement financier net

(en M€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Intérêts sur emprunts	(0,2)	(0,3)
Intérêts sur dettes liées aux obligations locatives	(0,4)	(0,4)
Intérêts divers	(0,2)	(0,2)
Coût de l'endettement financier brut	(0,8)	(0,9)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier net	(0,8)	(0,9)

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

Néant

6. 7. Autres produits et charges financiers

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Produits et charges financiers divers	(0,1)	(0,1)
Autres produits et charges financiers	(0,1)	(0,1)

6. 8. Impôts sur les résultats

La société mère du Groupe, Groupe Open S.A., dont le siège social est à Levallois-Perret, applique la loi fiscale française qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 32,02% au 31 décembre 2020. Les actifs et passifs d'impôts différés pour les entités sont calculés en utilisant les taux futurs anticipés.

Les impôts différés tiennent ainsi compte des variations de taux à venir sur l'impôt société. Les entités étrangères appliquent le taux d'imposition en vigueur dans leur pays d'établissement.

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Impôt exigible	(6,1)	(5,6)
Impôt différé	0,4	(1,1)
Total impôt	(5,7)	(6,7)

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôts théorique en appliquant le taux d'impôt en France au 31 décembre 2020 et la charge d'impôt comptabilisée.

(en M€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Résultat net	3,4	2,5
Charge d'impôts	(5,7)	(6,7)
Impôts des activités cédées	-	-
Résultat avant Impôts	9,1	9,2
Reclassement de la CVAE* en impôt	(3,7)	(3,8)
Crédits d'impôts	(0,3)	(0,5)
Déficits fiscaux non activés	0,3	0,8
Réintégrations et déductions permanentes	4,6	1,1
Retraitements de consolidation non imposables	(4,4)	1,9
Imputation des déficits antérieurs	(0,5)	(0,0)
Autres retraitements - IFRS 5	(0,7)	-
Base taxe proof	4,4	8,7
Taux d'impôt théorique **	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(1,4)	(3,0)
Charge d'impôt réelle	(5,7)	(6,7)
Ecart	4,3	3,7
Reclassement de la CVAE en impôt	3,7	3,8
Impact du taux d'impôt futur appliqué aux impôts différés ***	-	-
IFRS 5 - Impôts des activités cédées	0,7	-
IAS 12 - Rémunération en actions	-	-
Autres	(0,1)	(0,1)
Impact	4,3	3,7

* Le groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) correspond à la définition d'un impôt, tel que précisé par IAS 12

** Taux d'impôts légaux applicables en France

*** Le taux d'impôt utilisé pour le calcul des impôts différés prend en compte les éventuels changements adoptés du taux de l'impôt sur les exercices à venir

Intégration fiscale

La société Groupe Open a opté avec effet au 1^{er} janvier 2009, pour le régime d'intégration fiscale avec les sociétés françaises du Groupe détenues au 1^{er} janvier 2020 à plus de 95% (OPEN S.A.S, IZBERG, LA NETSCOUADE et CUT CUT PROD). La société Groupe Open est donc seule redevable de l'impôt d'ensemble.

Impôts différés et déficits fiscaux reportables

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actifs et de passifs entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes.

Le montant des déficits reportables activés résulte de l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement utilisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent le niveau des déficits reportables activés pourra augmenter ou diminuer.

(en M€)	31-déc-19		Mvt périmètre		Variation		31-déc-20	
	Base	I.D.	Base	I.D.	Base	I.D.	Base	I.D.
Différences temporaires	12,0	3,2	0,3	0,1	0,4	0,2	12,7	3,4
Reports déficitaires	-	-	1,4	0,4	-	(0,0)	1,4	0,4
Autre	0,4	0,1	-	-	(0,1)	(0,0)	0,3	0,1
Total impôts différés actif	12,3	3,3	1,7	0,4	0,3	0,1	14,4	3,8
Autre	5,4	2,0	-	-	(5,4)	(1,9)	0,1	0,1
Total impôts différés passif	5,4	2,0	-	-	(5,4)	(1,9)	0,1	0,1

Les reports déficitaires activés sont relatifs à la filiale NEOS -SDI lors de son entrée dans le périmètre de consolidation.

6. 9. Résultat net des activités cédées, abandonnées ou en cours de cession

Les activités abandonnées du Groupe correspondent aux cessions d'activités et aux liquidations en cours ou réalisées suite au désengagement du Groupe de certaines de ses activités.

Le conseil d'administration ayant décidé de céder Groupe Open Nederland, cette dernière a été traitée selon la norme IFRS 5, et sa vente réalisée le 13 novembre 2020.

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées », les actifs des activités cédées et en cours de cession et les passifs qui leur sont directement rattachés ont été reclassés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés ». Les résultats de cession et les dépréciations consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette des frais de cession, sont présentés au compte de résultat en « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Les impacts induits par l'application d'IFRS 5 sont synthétisés ci-dessous :

Compte de résultat IFRS 5

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Chiffre d'affaires	5,1	6,5
Résultat opérationnel avant plus ou moins value de cession	(0,7)	(0,6)
Autres produits et charges opérationnels	(1,7)	(1,5)
Résultat financier	(0,0)	(0,0)
Résultat des activités abandonnées avant impôt	(2,4)	(2,1)
Charge d'impôt	0,8	0,1
Résultat net des activités cédées ou abandonnées	(1,6)	(2,0)

6. 10. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère	3,4	2,4
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère	5,0	4,5
Nombre d'actions constituant le capital à la date de clôture	8 079 823	8 570 529
Actions propres	-	(488 426)
Effet dilatif des instruments financiers dans la monnaie *		
AGA	-	-
AGAP	-	-
Dilution potentielle totale pour le résultat dilué par action	8 079 823	8 082 103
Résultat net part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	0,42	0,29
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	0,62	0,56
Résultat net part du groupe par action - après dilution (en Euros)	0,42	0,29
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action - après dilution (en Euros)	0,62	0,56

* Cf. note 5.9

7. Informations complémentaires

7. 1. Engagements hors bilan

Description	Par	Bénéficiaire	Montant (en M€)	
			31-déc.-20	31-déc.-19
Engagements donnés				
Nantissement de l'ensemble des titres OPEN	GROUPE OPEN	Pool bancaire	cf. (1)	cf. (1)
Nantissement de l'ensemble des titres LA NETSCOUADE	OPEN	Pool bancaire	cf. (3)	cf. (3)
Engagements reçus				
Garantie à première demande sur le bail des locaux sis 28, Rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret (2)	BNP Paribas pour OPEN	Bailleur- L'Indivision Front de Paris	0,5	0,4
Garantie autonome à première demande pour garantie d'actif et de passif	Crédit Agricole	OPEN		0,1
Garantie bancaire concernant les locaux de OPEN DIGITAL SERVICES ROUMANIE situés 165 Splaiul Unirii Bucuresti	Société Générale	OPEN DIGITAL SERVICES ROUMANIE	0,1	0,1
Nantissement de 5% des titres Néos-SDI	Mr Eric Ferriere	OPEN		cf.(4)

(1) Dans le cadre de la convention de crédit senior (cf. note 5.10), GROUPE OPEN a nanti 45 197 059 titres OPEN

(2) La société OPEN a signé un bail de location sis 28, Rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret, au loyer annuel de 1,5 M€, pour une durée ferme de 9 ans

(3) Dans le cadre de la convention de crédit senior OPEN a nanti 930 titres LA NETSCOUADE

(4) Dans le cadre de la convention de nantissement, Mr Eric FERRIERE a nanti 50 000 titres Néos-SDI

7. 2. Informations relatives aux parties liées

7.2.1. Transactions conclues au sein du Groupe

Dans le cadre de la prestation d'assistance et de services entre Groupe Open et ses filiales, Groupe Open facture à ses filiales un montant basé sur le budget annuel de l'ensemble des coûts de ses directions fonctionnelles. Au titre de 2020, les montants facturés au titre de cette convention s'établissent à 1.7 M€.

Dans le tableau suivant, sont présentées les transactions conclues entre Groupe Open et ses filiales :

(en M€)	31-déc-20	31-déc-19
Créances sur les parties liées	4,4	1,0
Dettes envers les parties liées	41,6	34,4
Ventes aux parties liées	1,7	1,7
Autres produits d'exploitation	0,0	-
Achats auprès des parties liées	0,2	0,2
Dividendes et autres produits de participation	-	6,5
Autres produits financiers	0,1	-
Charges financières	0,3	0,3
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix du marché.

7.2.2. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

Rémunérations des mandataires sociaux : Directeur Général, Directeurs Généraux Délégués et administrateurs

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux ont été approuvées par le Conseil d'Administration de Groupe Open. La part variable de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants est déterminée annuellement par le Conseil d'Administration en fonction des performances du Groupe.

Le montant des rémunérations est présenté brut avant impôt.

Rémunérations et avantages sociaux versés sur 2020

(en €)	Rémunérations							Régime de retraite supplémentaire	Engagement post-mandat
	Fixe	Variable 2019 versé en 2020	Variable 2020 versé en 2020	Exceptionnelle	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Total		
Frédéric SEBAG	250 233	-	50 000	-	54 000	6 996	361 229	2 902	Néant
Guy MAMOU-MANI	250 000	-	50 000	-	52 000	4 926	356 926	Néant	Néant
Laurent SADOIN	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Valérie BENVENUTO	220 000	45 000	-	-	14 000	3 384	282 384	Néant	Néant
Dominique MALIGE	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Jessica IFKER-DELPIROU	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Hibatallah Souad	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant

(1) Jetons de présence 2019 versés en 2020 au titre des mandats exercés dans les sociétés OPEN, GROUPE OPEN et autres filiales

Rémunérations et avantages sociaux versés sur 2019

(en €)	Rémunérations							Régime de retraite supplémentaire	Engagement post-mandat
	Fixe	Variable 2018 versé en 2019	Variable 2019 versé en 2019	Exceptionnelle	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Total		
Frédéric SEBAG	250 426	-	-	-	54 000	8 844	313 270	2 866	Néant
Guy MAMOU-MANI	250 000	-	-	-	52 000	4 926	306 926	Néant	Néant
Laurent SADOIN	25 000	-	-	-	14 000	-	39 000	Néant	Néant
Valérie BENVENUTO	220 000	-	-	-	14 000	3 384	237 384	Néant	Néant
Dominique MALIGE	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Jessica IFKER-DELPIROU	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Jean Pierre PARALIS	-	-	-	-	9 333	-	9 333	Néant	Néant

(1) Jetons de présence 2018 versés en 2019 au titre des mandats exercés dans les sociétés OPEN, GROUPE OPEN et autres filiales

7. 3. Effectifs

A la clôture l'effectif du Groupe des activités poursuivies est le suivant :

	31122020	31122019	var
Cadres	3 184	3 075	109
Non cadres	600	640	(40)
Total	3 784	3 715	69

Base principale de calcul : moyenne annualisée des effectifs mensuels fin de mois des sociétés incluses dans le périmètre consolidé au 31/12/2020.

7. 4. Risques juridiques

L'ensemble des risques identifiés font l'objet de provisions individualisées

7. 5. Contrôle de l'administration

Néant au titre de 2020

8. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts, de découverts bancaires, de dettes factor ainsi que des fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place au niveau de chacune des filiales.

8. 1. Instruments financiers

Instruments financiers inscrits au bilan

(en M€)	31-déc-20	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Juste valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	5,0	5,0	-	-	-	-
Créances clients	49,5	-	-	49,5	-	-
Autres actifs courants	19,5	-	-	19,5	-	-
Equivalents de trésorerie	0,4	0,4	-	-	-	-
Trésorerie	33,9	33,9	-	-	-	-
Actifs	108,3	39,3	-	69,0	-	-
Passifs financiers non courants	13,6	-	-	-	13,6	-
Passifs financiers courants	12,6	-	-	-	12,6	-
Fournisseurs et comptes rattachés	17,6	-	-	17,6	-	-
Autres dettes et passifs financiers courants	81,9	-	-	81,9	-	-
Passifs	125,8	-	-	99,5	26,3	-

(en M€)	31-déc-19	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Juste valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	4,3	4,3	-	-	-	-
Créances clients	44,0	-	-	44,0	-	-
Autres actifs courants	27,7	-	-	27,7	-	-
Equivalents de trésorerie	0,5	0,5	-	-	-	-
Trésorerie	27,5	27,5	-	-	-	-
Actifs	104,0	32,3	-	71,7	-	-
Passifs financiers non courants	23,7	-	-	-	23,7	-
Passifs financiers courants	9,8	-	-	-	9,8	-
Fournisseurs et comptes rattachés	15,3	-	-	15,3	-	-
Autres dettes et passifs financiers courants	73,1	-	-	73,1	-	-
Passifs	121,9	-	-	88,4	33,5	-

Les instruments de couverture de taux d'intérêts en vigueur au 31 décembre 2020 sont décrits en note 8.2.

Maturité

Les tableaux ci-dessous présentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement consolidé. Les flux futurs de trésorerie relatifs aux emprunts à taux variable ont été évalués sur la base des taux d'intérêt de marché à la clôture de l'exercice.

Maturité des passifs financiers au 31 décembre 2020

(en M€)	Échéance contractuelle	Valeur au bilan 31-déc.-20	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an *	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	2021 à 2025	-	-	-	-	-
Dettes liées aux obligations locatives	2021 à 2025	13,6	13,6	-	12,3	1,3
Autres passifs financiers	2021 à 2025	-	-	-	-	-
Instruments dérivés (1)	2021 à 2025	-	-	-	-	-
Passifs financiers non courants		13,6	13,6	-	12,3	1,3
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 021	6,0	6,2	6,2	-	-
Dettes bancaires ou assimilées	2 021	0,0	0,0	0,0	-	-
Dettes liées aux obligations locatives	2 021	5,8	5,8	5,8	-	-
Instruments dérivés (1)	2 021	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	2 021	0,8	0,8	0,8	-	-
Passifs financiers courants		12,6	12,7	12,7	-	-

(1) Instruments financiers de niveau 2

(0,0)

* Ventilation des passifs financiers courants

(en M€)	Échéance contractuelle	Valeur au bilan 31-déc.-20	Flux de trésorerie contractuels	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 12 mois
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 021	6,0	6,2	-	-	6,2
Dettes bancaires ou assimilées	2 021	0,0	0,0	0,0	-	-
Dettes liées aux obligations locatives	2 021	5,8	5,8	-	-	5,8
Instruments dérivés	2 021	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	2 021	0,8	0,8	-	-	0,8
Passifs financiers courants		12,6	12,7	0,0	-	12,7

Maturité des passifs financiers au 31 décembre 2019

(en M€)	Échéance contractuelle	Valeur au bilan 31-déc.-19	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an *	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	2020 à 2024	6,1	6,2	-	6,2	-
Dettes liées aux obligations locatives	2020 à 2024	17,6	17,6	-	15,4	2,2
Autres passifs financiers	2020 à 2024	-	-	-	-	-
Instruments dérivés (1)	2020 à 2024	-	-	-	-	-
Passifs financiers non courants		23,7	23,8	-	21,6	2,2
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 020	3,0	3,1	3,1	-	-
Dettes bancaires ou assimilées	2 020	-	-	-	-	-
Dettes liées aux obligations locatives	2 020	5,1	5,1	5,1	-	-
Instruments dérivés (1)	2 020	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	2 020	1,8	1,8	1,8	-	-
Passifs financiers courants		9,8	10,0	10,0	-	-

(1) Instruments financiers de niveau 2

-

* Ventilation des passifs financiers courants

(en M€)	Échéance contractuelle	Valeur au bilan 31-déc.-19	Flux de trésorerie contractuels	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 12 mois
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 020	3,0	3,1	-	-	3,1
Dettes bancaires ou assimilées	2 020	-	-	-	-	-
Dettes liées aux obligations locatives	2 020	5,1	5,1	-	-	5,1
Instruments dérivés	2 020	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	2 020	1,8	1,8	-	-	1,8
Passifs financiers courants		9,8	10,0	-	-	10,0

8. 2. Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier du Groupe, à taux variable. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de swap sont les principaux instruments utilisés.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

Groupe Open a mis en œuvre plusieurs instruments de couverture de taux d'intérêts détaillés ci-dessous :

Nature	Date d'émission /	Échéance	En cours initial en M€	A verser	A recevoir	En cours 31-déc.-20 en M€	En cours 31-déc.-19 en M€
CAP	17-juil.-17	20-déc.-21	4	0,50%	Euribor 3 mois	1,40	2,05
CAP	17-juil.-17	23-déc.-21	4	0,50%	Euribor 3 mois	1,40	2,05

Le Groupe n'est pas exposé au risque de taux au-delà des engagements résultant des financements figurant au passif du bilan.

8. 3. Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement particulières. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 5.5. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit au regard de la situation financière des principaux clients du groupe.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

La crise sanitaire actuelle n'a pas d'impact à ce jour sur le risque de crédit du groupe.

8. 4. Risque de liquidité

Position au 31 décembre 2020

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passif financiers (1)	12,6	12,3	1,3	26,3
Actifs financiers	(34,4)	-	-	(34,4)
Position nette d'endettement	(21,8)	12,3	1,3	(8,1)

(1) dont 1.3M€ relatifs à IFRS 16 à plus de 5 ans, 12.3€ de 1 à 5 ans et 5.8M€ à moins d'un an.

Position au 31 décembre 2019

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passif financiers (1)	9,8	21,5	2,2	33,5
Actifs financiers	(28,0)	-	-	(28,0)
Position nette d'endettement	(18,2)	21,5	2,2	5,5

(1) dont 2.2M€ relatifs à IFRS 16 à plus de 5 ans, 15.4M€ de 1 à 5 ans et 5.1M€ à moins d'un an.

La crise sanitaire n'a pas d'impact à ce jour sur le risque de liquidité du groupe.

Covenants

Les dettes financières font l'objet de covenants applicables au 31 décembre de chaque année. Sur la base des conventions existantes, les ratios financiers sont calculés à partir des comptes consolidés annuels.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Convention de crédits du 12 janvier 2016 :

Sur la base des conventions existantes au 31 décembre 2020, les dettes assorties de covenants dont les termes sont habituels et liés au respect d'un ou plusieurs ratios financiers calculés à partir des comptes consolidés sont détaillées ci-après :

- Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 2,5
- Dettes Financières Nettes / Capitaux propres < 0,7

Au 31 décembre 2020 les covenants sont respectés.

8. 5. Risque de taux de change

Les opérations des filiales étrangères sont effectuées en monnaie locale. Les opérations effectuées hors Union européenne sont non significatives et concernent la seule filiale Roumaine. Les actifs et les passifs des filiales hors de la zone euro devant donner lieu à un paiement ou à une recette future sont non significatifs.

8. 6. Risque sur actions

Le prix du marché des actions de sociétés informatiques est particulièrement volatile et peuvent être sujet à des variations sans mesure avec les performances financières de la société.

Au 31 décembre 2020, Groupe Open ne détient plus d'actions propres hors contrat de liquidité. Les 488 426 actions détenues au 31/12/2019 ont fait l'objet d'une proposition d'annulation par le conseil d'administration du 04 mars 2020 et voté lors de l'AGE du 17 juin dernier. Compte tenu du délai d'opposition des tiers, la réduction de capital a été effective au 10/07/2020.

8. 7. Information sur le capital et sa gestion

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité, maximiser la valeur pour les actionnaires et permettre de réaliser des opérations de croissance externe. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. C'est dans ce cadre que pour financer son activité le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les dettes financières (en excluant le factoring), la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées.

La trésorerie et les capitaux propres incluent les instruments financiers qui sont dans la monnaie.

(en M€ - données consolidées)		31-déc-20	31-déc-20 Hors IFRS16	31-déc-19	31-déc-19 Hors IFRS16
A.	Trésorerie	33,9	33,9	27,5	27,5
B.	Instruments équivalents	0,4	0,4	0,5	0,5
C.	Titres de placements	-	-	-	-
D.	Liquidités (A+B+C)	34,4	34,4	28,0	28,0
E.	Créances financières à court terme	-	-	-	-
F.	Dettes bancaires à court terme	(0,0)	(0,0)	-	-
G.	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	(11,8)	(6,0)	(8,1)	(3,0)
H.	Autres dettes financières à court terme	-	-	-	-
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	(11,8)	(6,0)	(8,1)	(3,0)
J.	Excédent financier net à court terme (I-E-D)	22,6	28,4	19,9	25,0
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	-	-	(6,1)	(6,1)
L.	Obligations émises	-	-	-	-
M.	Autres emprunts à plus d'un an	(13,6)	-	(17,6)	-
N.	Excédent financier net à moyen et long terme (K+L+M)	(13,6)	-	(23,7)	(6,1)
O.	Excédent financier net (J+N)	8,9	28,4	(3,8)	18,9
Capitaux propres consolidés		116,4	116,4	112,8	112,8
Ratio d'endettement net sur fonds propres		-8%	-24%	3%	-17%

9. Evènements postérieurs

Depuis le 24 février 2021, les fondateurs, agissant de concert avec un fonds géré par Montefiore Investment, par l'intermédiaire de la société New GO détiennent désormais 72,5% du capital de Groupe Open.

Suite à l'offre publique d'achat déposée par la société New GO pour le compte du concert qui visait les actions de la société Groupe Open (l'« Offre »), les fondateurs (en ce compris leur holding personnelle et les membres de leurs groupes familiaux) ont cédé à New GO une partie de leurs actions Groupe Open, et ce, au prix de l'Offre, soit 15 € par action.

Le solde des actions Groupe Open détenues par les fondateurs, leur holding personnelle et les membres des groupes familiaux concernés, ont été apportées en nature à New GO sur la base du prix de l'Offre de 15 € par action.

A la connaissance de la société, aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2020 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

IV.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Open,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Open relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des écarts d'acquisition

<p>Risque identifié</p>	<p>Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition s'élèvent à M€ 115,3, en valeur nette, soit 45 % du total actif.</p> <p>Ces actifs font l'objet d'un test d'affaiblissement de valeur chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Les méthodes d'évaluation de ces actifs sont présentées dans la note 2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>La valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.</p> <p>La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est appréciée sur la base d'une part importante de jugement et d'hypothèses portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les flux de trésorerie futurs ; étant précisé que le groupe a considéré pour l'établissement des plans d'affaires deux scénarios visant à couvrir l'impact possible de la pandémie liée à la Covid-19 allant d'une situation neutre à une situation dégradée ; ▶ les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme retenus pour les projections de ces flux. <p>Une variation dans ces hypothèses pouvant modifier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, et compte tenu de leur importance dans les comptes, nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit.</p>
<p>Notre réponse</p>	<p>Après avoir pris connaissance et évalué le processus élaboré par la direction pour estimer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, nous avons obtenu de la direction les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, avec l'aide de nos experts en évaluation intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons pris connaissance des hypothèses retenues et nous avons réalisé nos travaux en portant une attention particulière aux éléments suivants :</p>

- ▶ les hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie et des taux de croissance à long terme de ces flux : nous avons apprécié la cohérence des hypothèses au regard des performances historiques du groupe et des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir, intégrant des prévisions pour les cinq années suivantes qui prennent en compte notamment les impacts potentiels de la pandémie liée à la Covid-19 dans ces projections ;
- ▶ les taux d'actualisation : nous avons apprécié la pertinence des taux retenus par rapport à des références de marché ;
- ▶ les analyses de sensibilité effectuées par la direction : nous avons analysé les calculs de sensibilité effectués par la direction pour identifier si une variation des hypothèses amènerait à comptabiliser une dépréciation significative des écarts d'acquisition.

■ Reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait

Risque identifié	<p>Comme indiqué dans la note 2.4.11 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du groupe est reconnu « à l'avancement » lorsque le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance du vendeur, le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa contribution, et l'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et le vendeur dispose d'un droit à paiement pour les travaux réalisés à date. Dans ces conditions, les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait, dont l'exécution se poursuit sur plus d'un exercice, sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement, le pourcentage d'avancement du projet étant déterminé en fonction du nombre de jours réalisés par rapport au nombre de jours prévus. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.</p> <p>Compte tenu de l'incidence de l'estimation du nombre de jours prévus sur ce calcul, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations de service faisant l'objet d'un contrat au forfait était un point clé de l'audit.</p>
Notre réponse	<p>Notre approche d'audit inclut à la fois des travaux sur le contrôle interne relatif à la reconnaissance du chiffre d'affaires et des travaux d'analyse de données.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus avant-vente, à la facturation, au suivi des temps et à la comptabilisation des prestations au forfait et nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en place.</p> <p>Pour une sélection de contrats basés sur des critères quantitatifs (encours de productions significatifs) et qualitatifs (rentabilité inhabituelle ou contrats présentant des difficultés de réalisation), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ nous avons analysé les clauses contractuelles et les avons rapprochées des données comptables ; ▶ nous avons apprécié le degré d'avancement des contrats sélectionnés et réalisé des procédures analytiques par métier et par business unit, par des entretiens avec les contrôleurs de gestion ;

- ▶ le cas échéant, nous avons examiné les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires et notamment nous avons apprécié les impacts éventuels sur les prix de revient et les chiffres d'affaires prévisionnels sur ces contrats dans le cadre de la crise actuelle.

Des travaux d'analyse de données ont été menés sur la base du fichier des écritures comptables. Nous avons notamment analysé la corrélation entre le chiffre d'affaires reconnu, les comptes bilantiels et les encaissements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe Open par votre assemblée générale du 28 juin 2007.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la quatorzième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ACA Nexia
Membre de Nexia International

ERNST & YOUNG et Autres

Fabrice Huglin

Jean-Christophe Pernet

IV.4. Comptes annuels de la société mère Groupe Open au 31 décembre 2020

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du conseil du 14 juin 2017 les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

Les comptes annuels de la société Groupe Open de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 figurent aux pages 164 à 180 du Document de Référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2020 sous le numéro D.20-0299.

Les comptes annuels de la société Groupe Open de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2018 figurent aux pages 158 à 175 du Document de Référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2019 sous le numéro D.19-0380.

SOMMAIRE

BILAN	169
COMPTE DE RESULTAT	170
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	170
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	171
1. Evénements significatifs de l'exercice	171
1.1. COVID 19	171
1.2. Réduction de Capital	171
1.3. Signature d'un protocole d'investissement	171
2. Principales règles et méthodes comptables et méthodes d'évaluation	172
2.1. Immobilisations corporelles	172
2.2. Immobilisations financières	172
2.3. Créances clients	172
2.4. Valeurs Mobilières de Placement et actions propres	172
2.5. Provisions	172
2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires	173
3. Notes sur le bilan	173
3.1. Immobilisations incorporelles	173
3.2. Immobilisations corporelles	173
3.3. Immobilisations financières	174
3.4. Autres créances	174
3.5. Valeurs mobilières de placement	175
3.6. Capitaux propres	175
3.7. Provisions	176
3.8. Emprunts et dettes financières	176
3.9. Autres dettes	176
3.10. Charges à payer et produits à recevoir	177
4. Notes sur le compte de résultat	177
4.1. Chiffre d'affaires	177
4.2. Autres produits et autres charges d'exploitation	177
4.3. Résultat financier	177
4.4. Impôts sur les résultats	178
5. Informations complémentaires	178
5.1. Engagements hors bilan	178
5.2. Informations relatives aux parties liées	179
5.3. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction	179
5.4. Effectifs	180
5.5. Facteurs de risques	180
6. Evénements postérieurs à la clôture	180

Bilan

Actif

(En K€)	Notes	31-déc-20			31-déc-19		
		Brut	DAP	Net	Brut	DAP	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	1	-	1	-	-	-
Immobilisations corporelles	3.2	118	51	67	118	51	67
Immobilisations financières	3.3	126 489	-	126 489	126 487	-	126 487
Actif immobilisé		126 608	51	126 557	126 605	51	126 554
Clients et comptes rattachés		12		12	3	-	3
Autres créances et comptes de régularisation	3.4	5 014		5 014	4 355	-	4 355
Valeurs mobilières de placement	3.5	17	-	17	10 484	5 277	5 207
Disponibilités		23 118		23 118	18 979	-	18 979
Actif circulant		28 161	-	28 161	33 821	5 277	28 544
Total Actif		154 769	51	154 718	160 426	5 328	155 098

Passif

(En K€)	Notes	31-déc-20	31-déc-19
Capital		1 350	1 428
Primes d'émission, fusion, apport		1 448	7 747
Réserve légale		182	182
Autres réserves		60 564	60 564
Écarts de conversion		-	-
Report à nouveau		43 740	39 265
Résultat de l'exercice		502	4 476
Capitaux propres	3.6	107 786	113 662
Provisions pour risques et charges	3.7	-	-
Emprunts et dettes financières	3.8	4 502	6 603
Fournisseurs et comptes rattachés		609	200
Autres dettes et comptes de régularisation	3.9	41 821	34 633
Passif circulant		46 932	41 436
Total passif		154 718	155 098

Compte de résultat

(En K€)	Notes	31-déc-20 12 mois	31-déc-19 12 mois
Chiffre d'affaires	4.1	1 700	1 700
Autres produits d'exploitation	4.2	18	20
Total des produits d'exploitation		1 718	1 720
Autres charges d'exploitation	4.2	(1 116)	(692)
Impôts et taxes		(16)	(87)
Charges de personnel		(1 087)	(856)
Dotations aux amortissements et provisions		(29)	(29)
Autres charges		(98)	(97)
Total des charges d'exploitation		(2 346)	(1 761)
Résultat d'exploitation		(628)	(41)
Résultat financier	4.3	797	2 533
Résultat courant		169	2 492
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les résultats	4.4	333	1 984
Résultat net		502	4 476

Variation des capitaux propres

(En K€)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	1 428	7 747	182	60 564	39 265	4 476	113 662
Affectation du résultat	-	-	-	-	4 476	(4 476)	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	(78)	(6 299)	-	-	-	-	(6 377)
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	502	502
Autres mouvements	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 350	1 448	182	60 564	43 740	502	107 786

Notes annexes aux états financiers

1. Evénements significatifs de l'exercice

1.1 COVID 19

L'extension en Europe de la pandémie (COVID19) au cours de l'exercice 2020 a entraîné des actions gouvernementales des différents pays de la zone Euro pour gérer et traiter celle-ci du point de vue sanitaire et économique. Cette pandémie n'a pas eu d'impact dans les comptes de la société Groupe Open SA.

La société n'a pas eu recours aux actions gouvernementales.

1.2 Réduction de Capital

Le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 4 mars 2020 la réduction du capital social par annulation des 488 426 actions ordinaires auto-détenues.

Le capital social est fixé à la somme de 1 349 893.34 €. Il est divisé en 8 079 823 actions ordinaires entièrement libérées, toutes de même catégorie.

1.3 Signature d'un protocole d'investissement

Suite à l'annonce le 2 octobre 2020 par Groupe Open de la signature d'un protocole d'investissement entre les fondateurs (Frédéric Sebag, Laurent Sadoun, Guy Mamou-Mani et Valérie Benvenuto), actionnaires de référence de Groupe Open, et Montefiore Investment, aux termes duquel les signataires (en ce compris les membres du groupe familial de certains fondateurs) ont déclaré agir de concert vis-à-vis de Groupe Open, une offre publique d'achat obligatoire l'offre sur les actions Groupe Open, par l'intermédiaire d'une société créée pour les besoins de l'opération (« New Go ») a été lancée.

Cette offre publique d'achat a été proposée à un prix de 15 € par action Groupe Open, représentant une prime de 57% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des soixante derniers jours de bourse et une prime de 40% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre.

L'offre initiale a été réouverte pour permettre aux actionnaires de Groupe Open qui n'avaient pas apporté leurs actions lors de la première période de l'Offre de le faire, et ce au même prix, soit 15 € par action.

Depuis le 24 février 2021, les fondateurs, agissant de concert avec un fonds géré par Montefiore Investment, par l'intermédiaire de la société New GO détiennent désormais 72,5% du capital de Groupe Open.

Suite à l'offre publique d'achat déposée par la société New GO pour le compte du concert qui visait les actions de la société Groupe Open (« l'Offre »), les fondateurs (en ce compris leur holding personnelle et les membres de leurs groupes familiaux) ont cédé à New GO une partie de leurs actions Groupe Open, et ce, au prix de l'Offre, soit 15 € par action.

Le solde des actions Groupe Open détenues par les fondateurs, leur holding personnelle et les membres des groupes familiaux concernés, ont été apportées en nature à New GO sur la base du prix de l'Offre de 15 € par action

Les fondateurs et dirigeants contrôleront New Go dans le cadre d'un pacte d'actionnaires leur conférant la majorité des droits de vote quel que soit le niveau de réussite de l'opération. Montefiore Investment financera l'offre publique en fonds propres et quasi-fonds propres.

2. Principales règles et méthodes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la société Groupe Open sont arrêtés dans le respect des principes comptables de base et en conformité avec les dispositions des articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de Commerce, les articles 1 à 27 du Décret du 29 novembre 1983 et les dispositions du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016.

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€).

2.1 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Selon les normes applicables à compter de 2005, en particulier le règlement CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relative à la valorisation des immobilisations corporelles, les sociétés ont l'obligation d'identifier et de comptabiliser les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers ayant des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble (« approche par composants »).

Compte tenu de la nature des actifs détenus, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables au titre des règles sur les actifs. L'analyse des durées économiques est conforme à la durée d'utilité.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire par application des taux suivants :

- | | |
|--|--------|
| • Agencements et installations des constructions | 10 ans |
| • Mobilier de bureau | 5 ans |
| • Matériel de bureau | 5 ans |
| • Matériel informatiques | 3 ans |

2.2 Immobilisations financières

La valeur au bilan des titres est comparée à leur valeur recouvrable déterminée selon la méthode des cash flows actualisés, le cas échéant, soit selon la quote-part de situation nette. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les comptes.

2.3 Créances clients

L'ensemble des prestations rendues non encore facturées à la clôture de l'exercice sont enregistrées en factures à établir.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Valeurs Mobilières de Placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement et actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.5 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des redevances de management et de frais communs refacturés aux différentes filiales de Groupe Open.

3. Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

(En K€)	Concessions, Brevets
Valeur brute au 1er janvier 2020	-
Acquisitions	1
Cessions	-
Autres mouvements	-
Valeur brute au 31 décembre 2020	1
Amortissements au 1er janvier 2020	-
Dotations	-
Reprises	-
Autres mouvements	-
Amortissements au 31 décembre 2020	-
Valeur nette au 1er janvier 2020	-
Valeur nette au 31 décembre 2020	1

3.2 Immobilisations corporelles

(En K€)	Agencements et installations	Matériels de bureau et informatique	Mobilier	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020	67	3	48	118
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2020	67	3	48	118
Amortissements au 1er janvier 2020	-	3	48	51
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Amortissements au 31 décembre 2020	-	3	48	51
Valeur nette au 1er janvier 2020	67	-	-	67
Valeur nette au 31 décembre 2020	67	-	-	67

3.3 Immobilisations financières

(En K€)	Titres OPEN	Autres immobilisations financières	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 1e janvier 2020	126 475	-	12	126 487
Acquisitions	-	-	2	2
Cessions	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2020	126 475	-	14	126 489
Dépréciations au 1er janvier 2020	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Dépréciations au 31 décembre 2020	-	-	-	-
Valeur nette au 1e janvier 2020	126 475	-	12	126 487
Valeur nette au 31 décembre 2020	126 475	-	14	126 489

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, de souscription ou d'apport à la société.

En fin d'exercice, la valeur comptable des titres est comparée avec leur valeur probable de réalisation afin d'apprécier d'éventuelles dépréciations à opérer. Au 31 décembre 2020, la quote part de situation nette des titres de participation ne conduit pas à constater de dépréciation.

3.4 Autres créances

(En K€)	31-déc-20				31-déc.-19			
	Total	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Compte courant groupe	4 340	4 340	-	-	938	938	-	-
Charges à étaler	62	62	-	-	91	29	62	-
Créances fiscales d'impôt	449	449	-	-	3 294	3 166	128	-
Créances fiscales diverses	153	153	-	-	20	20	-	-
Charges constatées d'avance	10	10	-	-	12	12	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total autres créances	5 014	5 014	-	-	4 355	4 165	190	-

3.5 Valeurs mobilières de placement

(En K€)	31-déc-20			31-déc-19
	Total brut	Provisions	Total net	Total net
Actions propres (1)	17	-	17	5 207
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total	17	-	17	5 207

(1) cf 1.2 : annulation sur l'exercice des titres autodétenus

3.6 Capitaux propres

L'état de variation des capitaux propres figure en état de synthèse de la présente annexe aux comptes annuels.

Evolution du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société s'élève à 1 349 893,34 €. Il est composé de 8 079 823 actions ordinaires.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social <i>en Euros</i>
Au 31 décembre 2019	8 568 249	1 428 042
Au 31 décembre 2020	8 079 823	1 349 893

Actions de préférence émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social <i>en Euros</i>
Au 31 décembre 2019	2 280	364
Au 31 décembre 2020	-	-

Capital potentiel

Néant

Attribution gratuite d'actions et d'actions de préférence

Néant

Actions propres

	31-déc-20	31-déc-19
Nombre d'actions propres (hors contrat de liquidité)	-	488 426
Actions propres - Valeur brute <i>en Euros</i>	-	10 463 702
Actions propres - Valeur d'inventaire <i>en Euros</i>	-	5 186 107
Plus ou moins value à la clôture <i>en Euros</i>	-	(5 277 595)

A la clôture de l'exercice, la société détient :

- Au titre du contrat de liquidité, 1 135 de ses propres actions

Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 15 avril 2020 de ne pas soumettre à l'Assemblée générale la proposition de distribution d'un dividende de 0.20 euros par action au titre de l'exercice 2019 faite lors de la séance du 08 mars 2020 relative à l'arrêté des comptes, et de proposer à l'AG d'affecter en report à nouveau l'intégralité du résultat 2019.

L'Assemblée Générale du 17 juin 2020 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration et a décidé d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 s'établissant à 4 475 505.02€ en totalité au poste de report à nouveau.

3.7 Provisions

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à d'éventuelles procédures.

3.8 Emprunts et dettes financières

	31-déc-20				31-déc-19
	Total	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(En K€)					
Convention de crédit	4 500	4 500	-	-	6 600
Intérêts courus	2	2	-	-	3
Dépôts de garantie locaux sous-loués aux filiales	-	-	-	-	-
Total	4 502	4 502	-	-	6 603

3.9 Autres dettes

	31-déc-20				31-déc-19
	Total	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(En K€)					
Dettes groupe - Cash pooling	41 189	41 189	-	-	33 998
Dettes groupe - Intégration fiscale	221	221	-	-	352
Dettes fiscales et sociales	313	313	-	-	189
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	1
Autres charges à payer	98	98	-	-	93
Total	41 821	41 821	-	-	34 633

3.10 Charges à payer et produits à recevoir

(En K€)	31-déc-20	31-déc-19
Produits à recevoir	72	-
Clients factures à établir	-	-
Fournisseurs avoirs à recevoir	-	-
Etat produits à recevoir	72	-
Autres	-	-
Charges à payer	613	190
Intérêts courus	2	3
Dettes fiscales et sociales	230	79
Fournisseurs factures à recevoir	283	15
Autres charges à payer	98	93

4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Se référer à la note 2.6.

4.2 Autres produits et autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation à hauteur de 1 116 milliers d'euros au 31 décembre 2020, sont principalement inhérentes :

- aux honoraires : 739 milliers d'euros
- au personnel détaché (refacturation de frais de personnel de la société OPEN) : 120 milliers d'euros
- au loyer et charges locatives : 106 milliers d'euros
- aux commissions financières : 58 milliers d'euros
- aux communications financières : 36 milliers d'euros

4.3 Résultat financier

(en K€)	31-déc-20	31-déc-19
Dividendes	-	6 500
Pertes / gains liés au cash pooling	(283)	(264)
Intérêts sur SWAP	-	-
Dotations / reprises titres VMP	-	(3 552)
Dotation / reprise de provision pour dépréciation des immobilisations financières	1 191	267
Intérêts sur les emprunts bancaires	(100)	(132)
Autres produits et charges financiers	(11)	(286)
Résultat financier	797	2 533

4.4 Impôts sur les résultats

La société Groupe Open a opté avec effet au 1^{er} janvier 2009, pour le régime d'intégration fiscale avec les sociétés françaises du Groupe détenues au 1^{er} janvier 2020 à plus de 95% (OPEN, SMART FI, IZBERG, LA NETSCOUADE, CUT CUT PROD). La société Groupe Open est donc seule redevable de l'impôt d'ensemble.

La répartition globale de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

(en K€)	Résultat avant impôt	Impôt				Résultat net après impôt
		Théorique	Réintégrations / déductions	Report déficitaire à imputer	Dû	
Résultat courant	169	47	29	(76)	(0)	169
Résultat exceptionnel	-	-	-		-	-
Dettes/créances d'impôts (1)	-	-	-		(333)	333
TOTAL	169	47	29		(333)	502

5. Informations complémentaires

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés par Groupe Open

Description	Par	Bénéficiaire	Montant (en K€)	
			31-déc.-20	31-déc.-19
Engagements donnés				
Nantissement de l'ensemble des titres OPEN	GRUPE OPEN	Pool bancaire	cf. (1)	cf. (1)
Engagements reçus				

(1) Dans le cadre de la convention de crédit du 12 janvier 2016, GROUPE OPEN a nanti 45 197 059 titres OPEN

Covenants

Les dettes financières font l'objet de covenants applicables au 31 décembre de chaque année. Sur la base des conventions existantes, les ratios financiers seront calculés à partir des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Convention de crédits du 12 janvier 2016

- Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 2,5 au 31 décembre 2020
- Dettes Financières Nettes / Capitaux propres < 0,7 au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020 les covenants sont respectés.

Engagements de crédit-bail

Néant.

5.2 Informations relatives aux parties liées

Filiales et participations

Sociétés	Adresse	Capital social	Capitaux propres autres que capital	% Capital détenu	VNC titres (1)	Prêts et avances (2)	Chiffre d'affaires 2020	Résultat net 20	Div. versés (3)	Cautions et avals données par GO
(en K€)										
OPEN SIREN 381031285	24-32, Rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret	22 599	112 720	100%	126 475	-	277 526	3 357		-

(1) Valeur nette comptable des titres détenus

(2) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés

(3) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

Transactions conclues entre Groupe Open et les entreprises liées

(en K€)	liées	
	Filiales	avec lesquelles GROUPE OPEN a un lien de participation
Participations: valeur comptable des titres détenus	126 475	-
Dépréciation des titres	-	-
Dépôt et cautionnement	14	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	11	-
Autres créances	4 340	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(170)	-
Autres dettes	(41 410)	-
Produits d'exploitation	(1 717)	-
Charges d'exploitation	217	-
Produits financiers	(52)	-
Charges financières	336	-
Charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	-	-

5.3 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux ont été approuvées par le Conseil d'Administration de Groupe Open.

La part variable de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants est déterminée annuellement par le Conseil d'Administration en fonction des performances du Groupe.

Le montant des rémunérations est présenté brut avant impôt.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux par la société mère Groupe Open en 2020 :

(en €)	Rémunérations							Régime de retraite supplémentaire	Engagement post-mandat
	Fixe	Variable 2019 versé en 2020	Variable 2020 versé en 2020	Excep.	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Total		
Frédéric SEBAG	78 299	-	-	-	14 000	-	92 299	2 902	Néant
Guy MAMOU-MANI	250 000	-	50 000	-	14 000	4 926	318 926	Néant	Néant
Laurent SADOON	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
Valérie BENVENUTO	220 000	45 000	-	-	14 000	3 384	282 384	Néant	Néant
Dominique MALIGE	-	-	-	-	14 000	-	14 000	Néant	Néant
PARALIS Jean Pierre	-	-	-	-	9 333	-	9 333	Néant	Néant
Hibatallah Souad	-	-	-	-	2 333	-	2 333	Néant	Néant
Jessica IFKER-DELPIROU	-	-	-	-	11 667	-	11 667	Néant	Néant

(1) Jetons de présence 2019 versés en 2020 au titre des mandats exercés dans la société Groupe OPEN

5.4 Effectifs

	31-déc.-20	31-déc.-19
Cadres	3	3

5.5 Facteurs de risques

L'information concernant les risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans le rapport de gestion 2020.

6. Evènements postérieurs à la clôture

A la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2020 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

IV.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Open,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Open relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	<p>Les titres de participation figurant à l'actif au 31 décembre 2020 correspondent essentiellement aux titres de la société Open et s'élèvent à M€ 126 en valeur nette, représentant le poste le plus important du bilan.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur prix d'acquisition, de souscription ou d'apport à la société et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée selon la méthode des cash flows actualisés, le cas échéant, ou selon la quote-part de la situation nette, telle qu'indiquée dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation doit être comptabilisée.</p> <p>Compte tenu de leur importance dans les comptes et de la sensibilité aux estimations, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>
Notre réponse	<p>Nos travaux ont consisté principalement à examiner la justification apportée par la direction au titre de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés. En particulier, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance du processus mis en place par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation, et de la documentation des choix de la direction au titre des éléments à considérer ; ▶ apprécié la cohérence des hypothèses clés utilisées pour la détermination des cash flows actualisés et des taux de croissance à long terme de ces flux : nous avons apprécié la cohérence des hypothèses au regard des performances historiques et des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir, intégrant des prévisions de croissance pour les années ultérieures, en prenant en compte notamment les impacts potentiels de la pandémie de la Covid-19 dans ces prévisions ; ▶ examiné l'existence éventuelle d'indices de perte de valeur de l'entité Open ; ▶ étudié la concordance des capitaux propres retenus pour l'évaluation des titres, avec les comptes de l'entité Open, ayant par ailleurs fait l'objet d'un audit ; ▶ apprécié le caractère approprié de l'information financière fournie dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe Open par votre assemblée générale du 28 juin 2007.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la quatorzième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ACA Nexia
Membre de Nexia International

ERNST & YOUNG et Autres

Fabrice Huglin

Jean-Christophe Pernet

IV.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Open,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés Open, Teamlog Lux, Groupe Open PSF Luxembourg, Smartfi Services, La Netscouade, Cut Cut Prod, Open Digital Services Roumanie, Kynapse et Izberg, filiales de votre société

Administrateurs concernés

Les administrateurs intéressés au dernier avenant (N° 12) de la convention de trésorerie du 1^{er} janvier 2009 sont : M. Frédéric Sebag, M. Guy Mamou-Mani, M^{me} Valérie Benvenuto, M. Laurent Sadoun et M. Dominique Malige.

Nature et objet

Convention de gestion de trésorerie

Il est précisé que les sociétés Groupe Open Nederland BV et Groupe Open Nederland Holding BV ont été parties à cette convention jusqu'au 13 novembre 2020, date de la cession de ces filiales.

La société Lateos a été partie à cette convention jusqu'au 31 mars 2020, date à laquelle elle a été absorbée par la société Izberg.

Modalités

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2009. Douze avenants ont été conclus antérieurement à l'exercice 2020 afin de constater l'adhésion de plusieurs filiales à cette convention ainsi que la modification du taux de rémunération et la résiliation par une de vos filiales. Cette convention poursuit ses effets au cours de l'exercice 2020 et les critères pour lesquels une autorisation du conseil d'administration a été donnée n'ont pas été modifiés.

Dans le cadre de cette convention de trésorerie, votre société a facturé à ses filiales des intérêts calculés au taux de 1,5 % pour un montant de € 52 489 et les filiales ont facturé à votre société des intérêts calculés au taux de 1,5 % pour un montant de € 335 769.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ACA NEXIA
Membre de Nexia International

ERNST & YOUNG et Autres

Fabrice Huglin

Jean-Christophe Pernet

V. INFORMATION SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

1. Capital social et droits de vote

1.1. Capital souscrit

Le 4 mars 2020, et conformément à la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2017, le Conseil d'Administration de Groupe Open a décidé l'annulation de ses 488 426 actions auto détenues. A l'issue du délai légal d'opposition des créanciers (20 jours à compter de la date de dépôt au greffe du procès-verbal de la décision du Conseil d'Administration), le capital social de la société s'élève donc à 1 349 893,34 € et est composé de 8 079 823 actions, valorisation inchangée au 31 décembre 2020.

1.2. Actionnariat

Evolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

	Actionnariat au 31 décembre 2020				Actionnariat au 31 décembre 2019				Actionnariat au 31 décembre 2018			
	Nb actions	% capital	Nb droits vote *	% droits de vote	Nb actions	% capital	Nb droits vote *	% droits de vote	Nb actions	% capital	% droits de vote	
Frédéric SEBAG	1 209 318	14,97%	2 414 336	22,52%	1 209 318	14,11%	2 414 336	22,42%	1 205 018	14,06%	22,08%	
SC Double Impact Investissement	355 000	4,39%	475 182	4,43%	355 000	4,14%	475 182	4,41%	355 000	4,14%	4,35%	
Autres membres du groupe familial	30 523	0,38%	61 046	0,57%	30 523	0,36%	61 046	0,57%	30 523	0,36%	0,56%	
Groupe familial SEBAG	1 594 841	19,74%	2 950 564	27,52%	1 594 841	18,61%	2 950 564	27,40%	1 590 541	18,56%	26,99%	
Laurent SADOUN et AVYA PARTNERS (2)	1 009 177	12,49%	1 913 095	17,84%	1 009 177	11,77%	1 913 095	17,77%	1 009 177	11,77%	17,53%	
Guy MAMOU-MANI et SAS GADAX (1)	367 746	4,55%	553 642	5,16%	367 746	4,29%	553 642	5,14%	366 746	4,28%	5,06%	
Sycomore Asset Management					881 680	10,29%	881 680	8,19%	550 619	6,42%	5,04%	
Financière de l'Echiquier					561 597	6,55%	561 597	5,22%	-	0,00%	0,00%	
New GO (3)	2 701 147	33,43%	2 701 147	25,19%								
Valérie BENVENUTO	121 284	1,50%	209 748	1,96%								
TOTAL Concert GROUPE OPEN	5 794 195	71,71%	8 328 196	77,68%								
Autocontrôle	-	0,00%	-	0,00%	488 426	5,70%	-	0,00%	258 482	3,02%	0,00%	
Amiral Gestion	790 058	9,78%	790 058	7,37%								
Public	1 495 570	18,51%	1 603 467	14,96%	3 664 782	42,76%	3 907 982	36,29%	4 792 684	55,92%	45,38%	
Totaux	8 079 823	100,00%	10 721 721	100,00%	8 568 249	99,98%	10 768 560	100,00%	8 568 249	99,97%	100,00%	
Actions de préférence	-	0,00%	-		2 280	0,03%	-		2 280	0,03%		
Total nombre d'actions	8 079 823	100,00%	10 721 721	100,00%	8 570 529	100,00%	10 768 560	100,00%	8 570 529	100,00%	100,00%	

* un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins (cf. note VI.4)



- (1) Guy Mamou-Mani détient 185 896 actions, un de ses enfants détient 11 000 actions et la société Gadax Conseil SAS contrôlée par Guy Mamou-Mani détient 170 850 actions
- (2) Laurent Sadoun détient 900 177 actions, ses enfants 100 000 actions et la société AVYA Partners qu'il contrôle détient 9 000 actions
- (3) Contrôlée par la société Montefiore Investment V S.L.P.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, à l'exception toutefois des clauses d'interdiction temporaires de cession attachées aux actions issues de l'exercice de stock-options, et il n'a pas été porté à la connaissance de la société Groupe Open, en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce, de clauses de conventions visées audit article.

Actionnariat à la date de dépôt du présent document

	15-avr-2021			
	Nb actions	% capital	Nb droits vote *	% droits de vote
New GO	5 858 395	72,51%	5 858 395	71,84%
Amiral Gestion	846 676	10,48%	846 676	10,38%
Public	1 371 759	16,98%	1 449 255	17,77%
Autocontrôle	2 993	0,04%	-	0,00%
Total nombre d'actions	8 079 823	100,00%	8 154 326	100,00%

*un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins (cf. note 4)

Franchissements de seuil intervenus du 1^{er} janvier 2020 à la date de dépôt du présent document
Se référer au chapitre VI.6 du présent document.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2. Participations détenues par les mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'Administration

(Guy MAMOU-MANI assure la co-présidence du Conseil d'Administration avec Frédéric SEBAG)

	Mandats / Fonctions	Nombre d'actions au 31 décembre 2020	Nombre d'actions à la date de dépôt du Document de Référence
Frédéric SEBAG (1)	Co-Président / Directeur Général	1 594 841	-
Guy MAMOU-MANI (2)	Co-Président / Directeur Général	367 746	-
Laurent SADOUN (3)	Directeur Général Délégué	1 009 177	-
Valérie BENVENUTO	Administrateur / Directeur Financier	121 284	-
Dominique MALIGE	Administrateur indépendant	500	500
Jessica IFKER- DELPIROU	Administratrice indépendante	10	10

(1) / (2) / (3) – cf. ci-dessus « Actionnariat à la date de dépôt du présent document »

Opérations sur les titres de la société réalisées par les administrateurs et les personnes ayant des liens avec la société depuis le 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date de dépôt du présent document.

	Flux bruts			Positions ouvertes			
	Achat	Vente	Apport	Positions à l'achat		Positions à la vente	
Nombre de mandataires sociaux concernés	4						
Nombre de titres	-	722 640	2 370 408	Call achetés	Néant	Call vendus	Néant
				Puts vendus	Néant	Put achetés	Néant
				Achats à terme	Néant	Ventes à terme	Néant
Prix moyen pondéré	-	15,00	15,00				

3. Participation des salariés dans le capital

3.1. Quotité de capital détenue à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2020, la participation des salariés de Groupe Open telle que définie à l'article 225-102 du code du commerce est inférieure à 1%.

3.2. Actionnaires salariés en qualité d'administrateurs

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code du commerce étant inférieure à 3%, cette mesure ne trouve pas à s'appliquer. Il y a néanmoins conformément à l'article L225-27-1 du Code de Commerce un administrateur salarié au conseil d'administration de Groupe Open.

4. Droits de vote différents

Conformément à l'article 29 des statuts un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite d'apport ou de fusion, de même qu'en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article 13 des statuts, les actions de préférence sont dépourvues du droit de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Cependant, les titulaires d'actions de préférence ont le droit de voter en assemblée spéciale des porteurs d'actions de préférence.

5. Capital autorisé et non émis

5.1. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2020 dans sa dix-septième résolution a, conformément à l'article L. 225-129-2 ainsi qu'aux articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- Décidé que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 500 000 €, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- Décidé que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 15 000 000 € ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant :

* Ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu,

* Est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui suit
* Mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

- Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles :

* Limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée,

* Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non),

* Ou offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

- L'Assemblée Générale a décidé que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'Administration disposera de tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de la date de l'assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Elle a pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, celui-ci rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter du 17 juin 2020. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 sous sa quinzième résolution.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.2. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre à suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2020 dans sa dix-huitième résolution a, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135 ainsi qu'aux articles, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, par une offre au public dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission à titre onéreux d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- L'Assemblée Générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 150 000 €, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 15 000 000 € ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que :

- * Ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu,
- * Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède
- * Mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code de Commerce un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant,

la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

1. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
2. Le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa 1 ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'Administration disposera de tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Elle a pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, celui-ci rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter du 17 juin 2020. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 sous sa seizième résolution.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.3. Autorisation au Conseil d'Administration en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution des titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020 dans sa vingtième résolution, a, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce,

- Autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application de la dix-huitième résolution qui précède et dans la limite de 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la dix-huitième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

1. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des vingt derniers cours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 10 % au plus
2. Le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque

action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa 1 ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

- Le montant nominal total d'augmentation de capital de la société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la dix-huitième résolution qui précède.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.4. Délégation au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020 dans sa vingt et unième résolution a, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, autorisé, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, le Conseil d'Administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des dix-septième et dix-huitième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.5. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020 dans sa vingt deuxième résolution, a, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, délégué au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée).

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration disposera de tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toute formalité et déclaration et requérir toute autorisation qui s'avérerait nécessaire à la réalisation de ces apports.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de la date de l'assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation susvisée.

5.6. Délégation au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital destinés à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2020 a, dans sa vingt-troisième résolution, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1, L.225-148 et L.228-92 du Code de Commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration, le pouvoir de procéder, dans les conditions visées aux articles L.225-129 à L.225-129-6 du Code de commerce, l'émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé conformément à l'article L.225-148 du Code de Commerce ;

Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de présente résolution s'imputera sur le plafond global prévu par la dix-huitième résolution.

- Pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises, le cas échéant, sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

- Décidé que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

* De fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;

* De constater le nombre de titres apportés à l'échange ;

* De déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles ou le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ;

* De prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

* D'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, correspondant à la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;

* De procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

* De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts ;

- Pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de cette délégation, un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'Administration et par les commissaires aux comptes sur l'opération envisagée et communiqué aux actionnaires dans les conditions réglementaires ;
- Décidé de fixer à vingt -six mois la durée de validité de la présente délégation.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de la date de l'assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.7. Limitation globale des autorisations

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020, a dans sa vingt-quatrième résolution, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décidé :

- De fixer à 500 000 €, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les résolutions qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- De fixer à 15 000 000 € le montant nominal des titres de créance pouvant être émis.

5.8. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020 a, dans sa vingt-cinquième résolution, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 15 000 000 €, étant précisé que ce plafond est fixé :

* Compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires

* Et de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les seizième à vingt et unième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.9. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020, dans sa dix-neuvième résolution, conformément aux articles L.225-129, L. 225-129-2, L 225-135, L 225-138, L 228-91 et L 228-92 du Code de commerce a :

- Délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission à titre onéreux ou gratuit, d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières au profit des catégories de bénéficiaires suivantes : les membres des organes sociaux (étant d'ores et déjà précisé que ne seront pas concernés Messieurs Frédéric Sebag et Laurent Sadoun) et les managers de la Société et de ses filiales qui participent aux différents comités de management (comité exécutif, comité de directions opérationnelles);

A l'exception de Messieurs Frédéric Sebag et Laurent Sadoun qui ne sont pas concernés, les membres des organes sociaux de la Société (Messieurs Guy Mamou-Mani et Dominique Malige, Madame Valérie Benvenuto) et de sa filiale Open (Monsieur Guy Mamou-Mani) n'ont pas pris part au vote, leurs actions n'étant pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

- Décidé que le nombre global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 900 000 soit une augmentation du capital maximale de 150 000 euros;
- Décidé que le prix d'émission des valeurs mobilières émises dans le cadre de la présente délégation sera fixé sur la base du rapport établi par un expert indépendant conformément à l'article 262-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers étant entendu que ce prix ne peut être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ;
- décidé que les valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une cotation et ne pourront être exercées que sous réserve d'atteinte de performance de la Société ;
- décidé que le Conseil d'Administration, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi, notamment à l'effet de :

– décider l'augmentation de capital,

- arrêter les caractéristiques, nature, montant et modalités de toute émission ainsi que des valeurs mobilières émises, leurs conditions de souscription ou d'exercice,
- arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories de bénéficiaires susmentionnés et le nombre de valeurs mobilières à attribuer à chacun d'eux ;
- décider du montant de l'augmentation de capital, sur la base du rapport établi par un expert indépendant,
- déterminer les dates et modalités de l'émission des valeurs mobilières,
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Elle a pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, celui-ci rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.10. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2019, a autorisé, dans sa dix-huitième résolution, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en une ou plusieurs fois dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1) de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société tel que constaté au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que le nombre d'actions attribuées gratuitement aux mandataires

sociaux éligibles (au sens de l'article L.225-197-1 II alinéa 1) de la société ne pourra pas représenter plus de 3 % du nombre total d'actions attribuées gratuitement au cours du même exercice..

Le Conseil d'Administration fixera, dans les conditions légales, lors de chaque attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à un an à compter de l'attribution.

Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles. En cas de décès des bénéficiaires durant la période d'acquisition, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter du décès.

Pendant cette période, en cas de licenciement pour motif personnel ou de démission, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Toutefois, pendant cette période, en cas de licenciement économique, de départ à la retraite ou d'invalidité, les bénéficiaires pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter de l'événement.

Le Conseil d'Administration fixera, dans les conditions légales, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la société dans le cadre de l'article L. 225-208 ou de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale a pris acte, par ailleurs et en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit aux réserves et/ou primes qui seraient incorporées au capital dans le cadre de l'émission d'actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale a donné tout pouvoir au Conseil d'Administration dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- * Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- * Fixer, dans les conditions et limites légales, et le cas échéant modifier, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- * Déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires et en particulier les périodes d'acquisition et les périodes de conservations des actions ainsi gratuitement attribuées, les conditions à satisfaire pour que l'attribution devienne définitive, notamment les conditions de performance ;
- * prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, à tous ajustements de manière à préserver les droits des bénéficiaires en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, et en particulier déterminer les conditions dans lesquelles le nombre d'actions attribuées gratuitement sera ajusté
- * Décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- * En cas d'émission d'actions nouvelles, augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, déterminer la nature et les montants des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital en vue de la libération desdites actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, constater la réalisation des augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence ;

* et, plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités, notamment demander le cas échéant l'admission à la cotation des actions ordinaires nouvellement émises, et faire toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire en vue de la bonne fin des opérations.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a décidé de mettre fin à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de trente-huit mois à compter du 15 mai 2019. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 19 mai 2016 sous sa vingtième résolution.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée au cours de l'exercice.

5.11. Autorisation pour le Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'action

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020 dans sa vingt-neuvième résolution, a conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. Autorisé le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, au profit des bénéficiaires indiqués ci-après ;
2. Décidé que les bénéficiaires de ces options seront les membres du personnel salarié ou certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-185 du Code de commerce ;
3. Décidé que cette autorisation est consentie au Conseil d'Administration pour une durée de trente-huit mois à compter de ce jour ;
4. Décidé que le nombre total des options qui seront ainsi offertes par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social à ce jour, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.

Ainsi, si la société réalise l'une des opérations prévues à l'article L. 225-181 du Code de commerce, le Conseil d'Administration procédera à un ajustement du nombre et/ou du prix des actions faisant l'objet des options consenties en appliquant les règles d'ajustement fixées par les dispositions réglementaires en vigueur. D'autres ajustements pourront être opérés en cas de dissolution ou liquidation de la société, fusion, scission ou cession des actifs. Il prendra de même toutes mesures pour assurer la préservation des droits des titulaires d'options, en réservant leurs droits ou en procédant à ajustement dans les conditions susvisées, en cas d'émission réservée aux actionnaires de certificats d'investissement, de valeurs mobilières composées ou de bons de souscription d'actions ;

5. Pris acte que le Conseil d'Administration arrêtera le règlement du plan d'option de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions, lequel contiendra notamment, les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter ou non des clauses d'indisponibilité et/ou des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres, ainsi que les critères permettant de bénéficier du ou des plan(s) ;

6. Décidé que le Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour fixer le délai maximum de levée des options qui ne saurait excéder 8 années à compter de l'attribution, ainsi que les délais de blocage et de conservation des actions qui sera imposé aux bénéficiaires à compter de la levée d'option ;

7. Décidé que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires des options sera déterminé par le Conseil d'Administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires, sans pouvoir être :

* Concernant les options de souscription : inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de bourse précédant le jour de chaque réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle seraient consenties des options de souscription,

* Concernant les options d'achat : inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de des articles L225-208 et L 225-209 du Code de Commerce.

En tout état de cause, aucune option ne pourra être consentie (i) moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou après une augmentation de capital, ainsi que (ii) dans les cas fixés par l'article L. 225-177 alinéa 5 du Code de commerce ;

8. Pris acte et décidé en tant que de besoin, que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options ;

9. Pris acte et décidé que l'augmentation du capital social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levées desdites options accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation avec des créances, de la somme correspondante ;

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration aux fins d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation du capital résultant de l'exercice des options consenties, modifier en conséquence les statuts et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a décidé de mettre fin, avec effet immédiat, le cas échéant, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2017.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation susvisée.

5.12. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020, a dans sa vingt-sixième résolution, conformément, aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital actuel, par la création d'actions nouvelles de 0,16 € de pair chacune à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE) établi en commun par la société et éventuellement les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L 3344-1 du Code du travail et de l'article L 233-16 du Code de commerce et qui remplissent en outre les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues aux articles L 225-138-I du Code de commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée Générale a décidé de déléguer au Conseil d'Administration avec le cas échéant faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser, après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L 3332-1 à L3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, par émissions d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit plan d'épargne d'entreprise en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé ;
2. Fixer le prix d'émission des actions nouvelles par référence au cours de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
3. Fixer le cas échéant dans les limites légales les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée ;
4. Dans la limite du montant maximum de 3% du montant du capital au jour de la présente assemblée, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions ;
6. Fixer dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription étant précisé que conformément aux dispositions légales les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation ;
8. Déterminer sur les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
9. Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation ;
10. Le cas échéant imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi ;
11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation du capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale a fixé à vingt-six mois la durée de la validité de la présente délégation.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.13. Autorisation au Conseil d'Administration aux fins de réduire le capital social par annulation d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020, dans sa vingt-septième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de délégation à :

- Annuler, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur pair sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration, pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une période vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

5.14. Délégation au Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de réduire le capital social par voie d'offre publique de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2020 a dans sa vingt-huitième résolution :

- Autorisé le Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires, à réduire le capital social d'un montant nominal maximal de 222 222 euros, par voie d'achat par la société, en vue de leur annulation, d'un nombre maximum de 1 333 333 actions sans valeur nominale, pour un prix d'achat unitaire maximum de 30 euros par action et un prix global maximum de 39 999 990 euros,
- Délégué au Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires, conformément aux dispositions des articles L.225-204 et L. 225-207 du Code de Commerce, le pouvoir d'arrêter le prix de rachat unitaire des actions, le montant maximum de la réduction de capital et le nombre d'actions à annuler dans les limites qui viennent d'être fixées et de procéder en une ou plusieurs fois à sa réalisation.

L'offre d'achat des actions prendra la forme d'une offre publique de rachat d'actions réalisée en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les actions achetées seront annulées conformément à la loi et à la réglementation en vigueur et ne donneront pas droit aux dividendes et acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à leur acquisition par la société.

La différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur le compte « prime d'émission », sur les réserves disponibles y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de réduction de capital réalisée et, le cas échéant, sur le report à nouveau bénéficiaire.

En outre l'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires, en vue de :

- Réaliser la réduction de capital autorisée dans le cadre de la présente résolution ;
- En cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
- Au vu des résultats de l'offre publique de rachat d'actions, arrêter le montant définitif de la réduction de capital à due concurrence de la valeur nominale des actions achetées, conformément aux dispositions de l'article R.225-155 du Code de Commerce ;

- Procéder à la modification corrélative des statuts ;
- Et, d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de la présente autorisation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une période dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

6. Changement de contrôle

6.1. Promesses de vente d'actions

Néant

6.2. Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société Groupe Open, il n'existe pas de pactes d'actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

6.3. Nantissements d'actions de l'émetteur

Néant

6.4. Action de concert

A la date de dépôt du présent document, il existe les actions de concert suivantes :

La société NEW GO contrôlée par les fondateurs et dirigeant de GO dans le cadre d'un pacte d'actionnaires détient 72.51% des actions et 71.84% des droits de vote de la société.

6.5. Autres

A la connaissance de la société Groupe Open, il n'existe pas d'accords conclus qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société, notamment en ce qui concerne la convention de crédit signée en janvier 2016. Par ailleurs, certains contrats cadre clients significatifs peuvent comporter des clauses de résiliation en cas de changement de contrôle.

6.6. Contrôle

Pour plus d'informations concernant la nature du contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive, se référer à la section II. du présent document.

7. Rachat par la société de ses propres actions

Se référer à la section IV.1 note 8.5 du présent document.

8. Récapitulatif des autorisations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Se référer à la section V.5 du présent document.

9. Titres donnant accès au capital

9.1. Stock-options

Néant à la date de dépôt du présent document.

9.2. Bons de souscription d'actions

Néant à la date de dépôt du présent document.

9.3. Actions de préférence

Se référer à la section IV.2 note 5.9 du présent document.

9.4. Dilution potentielle totale

Se référer au paragraphe 6.11 section IV.2 du présent document.

9.5. Rapport spécial du conseil d'administration prévu à l'article I 225-184 du code de commerce sur les bons de souscription d'actions

Se référer à la section IV.1 note 8.6 du présent document.

VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Personnes responsables

1.1. Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Frédéric SEBAG
Président du conseil d'administration de Groupe Open
24-32 rue Jacques Ibert
92300 LEVALLOIS PERRET

1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion inclus dans le rapport financier annuel figurant dans ce document, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Levallois-Perret, le 15 avril 2021

Frédéric SEBAG
Président du Conseil d'Administration

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1. Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Auditeurs et Conseils Associés – Membre de la compagnie régionale de Paris

31, Rue Henri Rochefort - 75017 PARIS

Société représentée par Monsieur Fabrice Huglin

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'AGO du 15 mai 2019, a dans sa quatorzième résolution, renouvelé ledit mandat pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Ernst & Young et Autres – Membre de la compagnie régionale de Versailles

Tour First – 92037 PARIS – LA DEFENSE

Société représentée par Monsieur Jean-Christophe Pernet

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'AGO du 15 mai 2019, a dans sa quinzième résolution, renouvelé ledit mandat pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Olivier LELONG

31, Rue Henri Rochefort - 75017 PARIS

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'AGO du 15 mai 2019, a dans sa quatorzième résolution, renouvelé ledit mandat pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Société AUDITEX

11, Allée de l'Arche – 92400 COURBEVOIE

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'AGO du 15 mai 2019, a dans sa quinzième résolution, renouvelé ledit mandat pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2.2. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Se référer à la section IV.1 note 11 du présent document

3. Contrats importants

Néant

4. Information provenant des tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

5. Documents accessibles au public

5.1. Consultation des documents

Les documents relatifs au Groupe devant être mis à la disposition du public (statut, rapports, informations financières historiques de Groupe Open et ses filiales incluses ou visées dans le présent Document d'Enregistrement Universel et celles relatives à chacun des deux exercices précédant le dépôt du présent d'Enregistrement Universel) pourront être consultés pendant toute la durée de leur validité au siège social de Groupe Open (24 - 32, Rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret). Ces documents peuvent également être obtenus sous format électronique sur le site de Groupe Open (www.open-groupe.com), et, pour certains sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou de la Direction des journaux officiels (www.journal-officiel.gouv.fr/balo/recherche/). Les informations figurant sur le site web ne font pas parties du prospectus.

5.2. Calendrier prévisionnel des communications financières

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2021 : 22 avril 2021

Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2021 : 22 juillet 2021

Résultats 1^{er} semestre 2021 : 15 septembre 2021

Chiffres d'affaires 3^{ème} trimestre 2021 : 21 octobre 2021

6. Document annuel d'information

Le présent document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2020 et le 15 avril 2021 par Groupe Open.

Communiqués

Dates	Objet
31 mars 2021	Résultats annuels 2020
12 mars 2021	Proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs
24 février 2021	Les fondateurs de Groupe Open, de concert avec un fonds géré par Montefiore Investment, détiennent désormais par l'intermédiaire de la société New GO 72,5% du capital de Groupe Open
21 janvier 2021	Chiffres d'affaires 2020 : 296 M€ : -2,5% (-3,3% en organique)
15 janvier 2021	Vif succès de l'OPA des fondateurs de Groupe Open, en association avec un fonds géré par Montefiore Investment, qui détiennent 72,2% du capital de Groupe Open à l'issue de l'offre publique d'achat réouverte
29 décembre 2020	Réouverture de l'offre publique d'achat initiée par les fondateurs de Groupe Open, en association avec un fonds géré par Montefiore Investment, visant les actions Groupe Open
21 décembre 2020	Succès de l'offre publique d'achat initiée par les fondateurs de Groupe Open, en association avec un fonds géré par Montefiore Investment, visant les actions Groupe Open
12 novembre 2020	Mise à disposition de la note d'information et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société New GO
11 novembre 2020	Groupe Open signe l'acquisition de la société Néos-SDI
10 novembre 2020	Note d'information établie par la société en réponse à l'offre publique d'achat visant ses actions initiée par la société New GO
15 octobre 2020	Chiffres d'affaires 3eme Trimestre 2020 : 68,6M€ : -2,2%
6 octobre 2020	Dépôt du projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société initiée par New GO
6 octobre 2020	Dépôt du projet de note d'information établi par la société en réponse au projet d'offre publique d'achat visant ses actions initiée par la société New GO
2 octobre 2020	Signature d'un protocole d'investissement dans le cadre du projet d'offre publique d'achat visant les actions Groupe Open
1er octobre 2020	Groupe Open signe un accord de négociation exclusive avec la société Neos-SDI
10 septembre 2020	Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel - 30 juin 2020.
1er septembre 2020	Désignation d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique d'achat visant les actions Groupe Open
22 juillet 2020	Signature d'un accord de négociations exclusives entre les fondateurs, actionnaires de référence de Groupe Open, et Montefiore Investment, en vue de la conclusion d'un protocole d'investissement.
16 juillet 2020	Chiffres d'affaires 1er Semestre 2020 : 147,9M€ : -5,4%
27 mai 2020	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 17 Juin 2020
16 avril 2020	Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2019.
16 avril 2020	Chiffres d'affaires 1er Trimestre 2020 : 78,5 M€ : -3,2%
25 mars 2020	Résultats annuels 2019
23 janvier 2020	Chiffres d'affaires 2019 : 304 M€ - Confirmation de la progression sensible attendue du Résultat Opérationnel Courant de S2 2019 vs S1 2019

Opérations

Néant

Document de référence

Dates	Type de document
15 avril 2020	Document de Référence 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.20-0299

Bulletin des annonces légales et obligatoires, informations disponibles sur le site du journal Officiel (www.journal-officiel.gouv.fr)

Dates	Type de document
5 aout 2020	Approbation par l'Assemblée Générale des comptes annuels et consolidés 2019.
29 mai 2020	Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2020
11 mai 2020	Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2020

Déclarations de franchissements de seuils

Dates	Seuil	Déclarant
25 mars 2021	10% du capital et des droits de vote à la hausse	Amiral Gestion
24 février 2021	5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, et 2/3 du capital et des droits de vote à la hausse.	TeamGO (franchissement de concert avec la société par actions simplifiée New GO , les membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, la société Montefiore Investment V S.L.P., Mme Valérie Benvenuto et la société D&A)
24 février 2021	30% et 1/3 des droits de vote et 50% et 2/3 du capital à la hausse	New GO
24 février 2021	25% et 20% des droits de vote à la baisse et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote à la baisse - Plus aucune détention de titres.	Mr Frédéric Sebag directement et indirectement par l'intermédiaire de la société SC Double Impact Investissement
24 février 2021	5% des droits de vote à la baisse - Plus aucune détention de titres	Mr Guy Mamou-Mani directement et indirectement par l'intermédiaire de la société GADAX
24 février 2021	15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote à la baisse - Plus aucune détention de titres,	Mr Laurent Sadoun directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Avya
14 janvier 2021	25% des droits de vote à la hausse	New GO
30 décembre 2020	5% du capital et des droits de vote à la baisse	Sycomore Asset Management
18 décembre 2020	50% et 2/3 du capital et des droits de vote à la hausse	le concert composé de la société par actions simplifiée New GO , des membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, de la société Montefiore Investment V S.L.P. (par l'intermédiaire de New GO qu'elle contrôle), de Mme Valérie Benvenuto et de la société D&A
18 décembre 2020	5%, 10%, 15%, 20% du capital et des droits de vote et 25%, 30% et 1/3 du capital à la hausse	New GO
10 décembre 2020	5% du capital à la hausse	Syquant Capital
2 octobre 2020	5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote à la hausse et 50% des droits de vote à la hausse	le concert composé de la société par actions simplifiée New GO , des membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, de la société Montefiore Investment V S.L.P. (par l'intermédiaire de New GO qu'elle contrôle), de Mme Valérie Benvenuto et de la société D&A
1 septembre 2020	5% du capital à la baisse	La Financière de l'Echiquier
23 juillet 2020	5% du capital à la hausse	New GO
20 juillet 2020	5% des droits de vote à la baisse	La Financière de l'Echiquier
26 février 2020	5% des droits de vote à la hausse	Amiral Gestion
4 février 2020	5% du capital à la hausse	Amiral Gestion

Déclarations d'intention

Dates	Déclarant
25 mars 2021	Amiral gestion
1 mars 2021	TeamGO de concert avec la société par actions simplifiée New GO , les membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, la société Montefiore Investment V S.L.P., Mme Valérie Benvenuto et la société D&A
4 avril 2019	Sycomore Asset Management
13 mai 2015	Financière de
21 avril 2015	De concert, SC Double Impact Investissement et groupe familial de Monsieur Frédéric SEBAG
28 janvier 2015	De concert, SC Double Impact Investissement et groupe familial de Monsieur Frédéric SEBAG

Offre obligatoire

Dates	
10 novembre 2020	Dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique visant les actions de la société
23 janvier 2015	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Groupe Open accordée par l'AMF à la SC Double Impact Investissement et au groupe familial de Monsieur Frédéric SEBAG

7. Principales dispositions légales et statutaires

Dénomination et siège social

Groupe Open
24 - 32, Rue Jacques Ibert
92 300 Levallois-Perret - France

Tel : 01-71-06-31-28

Forme juridique et législation

La société Groupe Open est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par le Livre deuxième du Code de commerce, ainsi que par toutes les autres dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Date de constitution et date d'expiration

La société Groupe Open a été constituée le 22 décembre 1988 pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 22 décembre 2087, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social

La société continue d'avoir pour objet principalement la création et l'exploitation du fonds de commerce de :

- Recherche, étude, coordination, conception, réalisation, fabrication, fourniture, installation, maintenance, commercialisation de :
 - tous systèmes automatiques de traitement, de transmission de l'information,
 - tous matériels informatiques, électroniques et accessoires,
 - tous logiciels, travaux de programmation, de recherches opérationnelles,
- Conseil et analyse de toutes prestations de services,
- Toute activité se rapportant directement ou indirectement à cet objet par tout moyen susceptible de favoriser son extension ou son développement.

Registre du commerce et code NAF

La société Groupe Open est Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 348 975 087 RCS NANTERRE. Son code d'activité est : 7010Z.

Consultation des documents

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

a. Fixation, affectation et répartition des bénéfices

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tout fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

b. Paiement des dividendes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

c. Assemblées Générales – Convocation et lieu de réunion

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent. Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

d. Assemblées Générales – Admissions – pouvoirs

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société, par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R 225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi.

A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

e. Forme des actions

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite d'apport ou de fusion, de même qu'en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué aux termes de la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunis le 20 mars 1998.

Cette décision est entrée en vigueur à cette date du 20 mars 1998.

f. Franchissements de seuils statutaires

Les statuts ne prévoient pas d'obligation supplémentaire à celles prévues par les dispositions des articles L233-7 et suivants du code de commerce.

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi : 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 3/20^{ème}, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 3/10^{ème}, 1/2, 2/3, 18/20^{ème} ou 19/20^{ème} du capital ou des droits de vote doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de la Société ainsi qu'auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur.

g. Titres au porteur identifiables

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

8. Informations sur les participations et opérations avec des apparentés

Groupe Open ne détient pas de participation non consolidée susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Les participations détenues par Groupe Open dans des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont décrites au paragraphe I.3 et en section IV.2 paragraphe 3.2.5 du présent document.

Les opérations avec les apparentés et les filiales sont détaillées en section IV.2 - note 7.2.1 et en section IV.4 – note 5.2. Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés est présenté en au paragraphe IV.6.

Le dispositif légal des conventions réglementées prévoit un triple contrôle (autorisation préalable du conseil, rapport spécial des commissaires aux comptes, approbation de l'Assemblée Générale) et vise les conventions conclues avec tout mandataire social et/ou tout actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

9. Table de concordance avec l'annexe I du règlement délégué (CE) n°2019/980

La table de concordance permet d'identifier les informations requises par les annexes I et II du règlement délégué (CE) n°2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD :

Chapitre 1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1. Dénomination de la personne responsable	208
1.2. Attestation de la personne responsable	208
1.3. Rapports d'experts	85 à 88
1.4. Informations provenant de tiers	N/A
1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	1

Chapitre 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Dénomination des contrôleurs légaux des comptes	208-209
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été démis de leurs fonctions ou n'ayant pas été reconduits	N/A

Chapitre 3. FACTEURS DE RISQUE 99 à 107

Chapitre 4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. Raison sociale et nom commercial	211
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	211
4.3. Date de constitution et durée de vie	211
4.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et n° de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	209-211

Chapitre 5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Principales activités	
5.1.1 Nature des opérations effectuées	31 à 34 -42 à 47
5.1.2 Nouveaux produits ou services importants	42-45
5.2. Principaux marchés	34-137 à 141
5.3. Événements importants dans le développement des activités	90-133-171
5.4. Stratégie et objectifs	40 à 47
5.5. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	103
5.6. Position concurrentielle de la société	46 à 47-103
5.7. Investissements	5-108-110-127-143 à 145

Chapitre 6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1. Description	4
6.2. Principales filiales	136

Chapitre 7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

7.1. Situation financière	5-34-38-89 à 98 -116-117
7.2. Résultat d'exploitation consolidé	6-38-93 à 94-98-116-120

Chapitre 8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

8.1. Capitaux propres	3-5-109-119-125-147 à 148-169-170-175
8.2. Flux de trésorerie	5-122-123-124-147-175
8.3. Besoins de financement et structure de financement	5-96-97-103-104-119-148-150-160-169-176-178
8.4. Restriction éventuelle à l'utilisation de capitaux	5-206
8.5. Sources de financement attendues	5

Chapitre 9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

9.1. Réglementations applicables aux activités de Groupe OPEN	5-69-100
---	----------

Chapitre 10. INFORMATION SUR LES TENDANCES

10.1. Principales tendances et changements significatifs de performance financière	6 à 7
10.2. Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de Groupe OPEN	7

Chapitre 11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

11.1. Publications anciennes de prévisions ou d'estimations	N/A
11.2. Nouvelle prévision ou estimation	N/A
11.3. Déclaration relative à la prévision ou à l'estimation	N/A

Chapitre 12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. Informations générales	8 à 10-13 à 15
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	11

Chapitre 13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

13.1. Rémunération versée et avantages en nature octroyés	11-22 à 24-113-156-179
13.2. Sommes provisionnées ou constatées par Groupe OPEN ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	24

Chapitre 14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Mandats (date d'expiration et durée de la fonction)	12
14.2. Informations sur les contrats de services	15
14.3. Informations sur les comités	11-16 à 19
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	11
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A

Chapitre 15. SALARIÉS

15.1. Information sur les salariés	48 à 66
15.2. Participations et stock-options	191
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital	191

Chapitre 16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote	109-110-189-191
16.2. Droits de vote différents	109-189-192
16.3. Détention ou contrôle de Groupe OPEN	191-207
16.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	206

Chapitre 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

17.1. Transactions avec les parties liées	155-179-214
---	-------------

Chapitre 18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

18.1. Informations financières historiques	117-126-168-171
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3. Audit des informations financières historiques annuelles	162 à 167-181 à 186
18.4. Informations financières proforma	N/A
18.5. Politique en matière de dividendes	96-97-98-116-212-213
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	5-149-176
18.7. Changements significatifs de la situation financière	N/A

Chapitre 19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social	3-109-175-189-191
19.2. Actes constitutifs et statuts	212 à 214

Chapitre 20. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
Chapitre 21. DOCUMENTS DISPONIBLES	
21.1. Agenda financier	209

10. Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel.

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par les articles L-451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Informations	Pages
1. Comptes Sociaux	168
2. Comptes Consolidés	117
3. Rapport de Gestion	89
4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	11
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	181
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	162
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	114
8. Attestation des personnes responsables	208
9. Document annuel d'information	209